

*

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Département de la Seine-Saint-Denis

VILLE DE VILLEMOMBLE

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt, le vingt-et-un septembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le dix-sept septembre deux mille vingt, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. BLUTEAU Jean-Michel Maire de Villemomble.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. BLUTEAU Jean-Michel, Maire ;

Mme PAOLANTONACCI Pascale, M. BOULON Alex, Mme VERBEQUE Sandrine, M. PRINCE Patrick, Mme PRIEUR-GUICHAOUA Nadège, M. BIYOUKAR Lahoussaine, Mme LECOEUR Anne, M. FITAMANT Alain, Mme HECK Isabelle, M. MALLET Éric, Adjoint au maire.

Mme POLONI Françoise, Mme SERONDE Françoise, Mme VENACTER Jeanine, M. ACQUAVIVA François, M. ROLLAND Guy, M. HADAD Hubert, Mme LEFEBVRE Concetta, Mme FITAMANT Patricia, M. AVROMAVIC Jovan, M. ZARLOWSKI Serge, M. MAHMOUD Riad, Mme GALEY Louise, M. LE MASSON Gilbert, M. CALMÉJANE Patrice, Mme POCHON Elisabeth, M. MINETTO Jean-Marc, M. RICHARD Antoine, M. KALANYAN Aram, Conseillers municipaux.

ABSENTS, REPRÉSENTÉS :

Mme CEDECAS Arlette, Conseillère municipale, par Mme FITAMANT Patricia ;

Mme PAGEGIE Claudine, Conseillère municipale, par Mme LECOEUR Anne ;

M. GERBAUD Jean-Christophe, Conseiller municipal, par M. ZARLOWSKI Serge ;

Mme BERGOUGNIOU Françoise, Conseillère municipale, par M. LE MASSON Gilbert ;

M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR Thibaud, Conseiller municipal, par M. KALANYAN Aram ;

Mme LEFEVRE Laura, Conseillère municipale, par M. CALMÉJANE Patrice.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme GALEY Louise.

~~~~~

## SOMMAIRE

|                                                                                                                                                                                                                                             |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. Délégation du Conseil Municipal à deux de ses membres pour la délivrance des permis de construire intéressant le Maire à titre personnel .....                                                                                           | 5  |
| 2. Election de 3 du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'association Villemomble-Sports (VS) .....                                                                                                                            | 8  |
| 3. Election de 3 délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'association Villemomble Handball (VHB) .....                                                                                                                | 9  |
| 4. Election de 3 délégués du Conseil municipal au Conseil d'administration de l'Association Artistique et Culturelle de Villemomble (AACV) .....                                                                                            | 9  |
| 5. Election de 3 délégués du Conseil municipal au Conseil d'administration du Club Geneviève Bergougniou « Loisirs Retraités » .....                                                                                                        | 10 |
| 6. Election de 2 délégués du Conseil municipal au Conseil d'administration du Centre Médico-Social Marcel Hanra .....                                                                                                                       | 11 |
| 7. Election de 3 délégués du Conseil municipal au Conseil d'administration de l'Association pour le Développement Economique de Villemomble (ADEV) .....                                                                                    | 12 |
| 8. Election des délégués du Conseil municipal aux conseils d'école des écoles maternelles et élémentaires .....                                                                                                                             | 12 |
| 9. Election des délégués du Conseil municipal aux Conseils d'administration des établissements secondaires..                                                                                                                                | 14 |
| 10. Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant du Conseil municipal au Conseil d'administration de l'OGEC du groupe scolaire des Servites de Marie .....                                                                     | 15 |
| 11. Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant du Conseil municipal au Syndicat du lotissement industriel et commercial au droit de la rue d'Avron, desservi par l'allée du Plateau à Villemomble.....                       | 16 |
| 12. Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant du Conseil Municipal au Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble « Aquarelle » et l'Association Syndicale Libre de l'ensemble immobilier « Aquarelle » à Villemomble .....  | 17 |
| 13. Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant du Conseil Municipal au Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble sis 49/51 avenue du Raincy, 14 rue Saint-Charles et 6 rue Guilbert à Villemomble .....                     | 17 |
| 14. Désignation d'un membre du Conseil Municipal pour représenter la Commune au sein de l'assemblée spéciale chargée de l'élection de ses représentants au Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France ..... | 17 |
| 15. Election de 5 délégués titulaires et de 5 délégués suppléants du Conseil Municipal à la Commission de Délégation de Service Public.....                                                                                                 | 18 |
| 16. Fixation de la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et élection de ses membres .....                                                                                                                   | 19 |
| 17. Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant de la Ville de Villemomble à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la Métropole du Grand Paris .....                                           | 20 |
| 18. Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant de la Ville de Villemomble à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales) de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est.....             | 21 |
| 24. Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant représentant le Conseil Municipal pour siéger au sein de l'Association de Promotion du Prolongement de la Ligne 11 entre Rosny-Bois-Perrier et Noisy-Champs .....             | 22 |
| 19. Fixation des conditions d'exercice du droit à la formation des membres du conseil municipal .....                                                                                                                                       | 23 |
| 20. Fixation des conditions de remboursement des frais aux élus dans l'exercice de leurs fonctions et de leur droit à la formation .....                                                                                                    | 26 |
| 21. Création des emplois fonctionnels.....                                                                                                                                                                                                  | 33 |
| 22. Mise en place des astreintes de sécurité de la Police Municipale .....                                                                                                                                                                  | 35 |
| 23. Création de postes et modification du tableau des effectifs .....                                                                                                                                                                       | 35 |
| Liste des Décisions, marchés et contrats notifiés .....                                                                                                                                                                                     | 41 |
| Questions orales .....                                                                                                                                                                                                                      | 50 |

*(La séance est ouverte, sous la présidence de M. BLUTEAU, Maire de Villemomble, à 19 h 05.)*

**M. le MAIRE.-** Mesdames et Messieurs mes chers collègues, les personnes présentes dans le public, je vous souhaite le bonsoir. Nous allons ouvrir notre séance du Conseil municipal en éteignant les téléphones portables si d'aventure ils étaient allumés, au moins en termes sonores.

*(M. le Maire procède à l'appel nominal et au contrôle des pouvoirs.)*

Les Conseillers présents, au nombre de vingt-neuf, représentant la majorité des membres en exercice, le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer en application de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Mme POCHON.-** Est-il possible de faire une déclaration préliminaire ?

**M. le MAIRE.-** Souhaitez-vous que nous ayons au moins un secrétaire de séance et que je vous parle du fait que nous avons désormais une sténotypiste ?

**Mme POCHON.-** Absolument.

**M. le MAIRE.-** D'une part, il convient de désigner un ou une secrétaire de séance pour valablement tenir notre Conseil. La tradition est de désigner le benjamin ou la benjamine de notre assemblée, je vous propose donc Mme GALEY Louise.

*Il est procédé au vote - Résultat : unanimité.*

Merci Madame la secrétaire.

D'autre part et pour information, afin que nous ayons à l'avenir des comptes-rendus des séances du Conseil municipal, ce qui aidera Mme la secrétaire et l'administration municipale, nos propos seront repris par un service de sténotypie ; nous remercions la personne présente. Pour simplifier la transcription, il sera nécessaire de préciser qui l'on est lorsque l'on prend la parole. Ce sera facile pour les longues prises de parole et, si vous intervenez même brièvement, n'hésitez pas à vous présenter. Bien entendu, pour la sagesse et la qualité de nos débats, je vous invite à éviter de parler en même temps. Cela aura l'avantage de nous apporter une très grande qualité de retranscription.

Madame POCHON, je vous redonne la parole.

**Mme POCHON.-** Permettez-moi une déclaration en préambule de notre Conseil municipal. Elle me semble essentielle en ce début de mandat afin de fixer les règles de relation républicaine qui doivent s'instaurer entre des élus d'une même ville, bien que leur étiquette soit différente.

J'ai eu à subir cet été 2020, sur mon lieu de vacance qui se trouve être également la destination de M. Patrick PRINCE, une agression verbale, violente de sa part sous la forme de vociférations alors que nous faisons notre marché. Sa colère concernait un post que j'ai publié pendant la campagne, je reconnais que ce post n'était pas tendre, il était à la hauteur de mon indignation dans cette période particulière de la Covid -19 qui me semblait appeler particulièrement de l'intégrité.

Bizarrement, Patrick PRINCE ne m'a jamais interpellée sur ces propos sur un marché villemomblois, les occasions ne lui ont pourtant pas manqué ; cela ne m'aurait pas choqué dans le contexte de la campagne électorale et dans notre ville de Villemomble. Sans doute la présence de mes camarades autour de moi le dissuadait-il de le faire. Ce qui ne rend pas extrêmement glorieuse son agression tardive et intempestive deux mois plus tard, à 500 km d'ici alors que j'étais seule en train d'acheter des fruits. Sans doute était-il plus facile de jouer au chevalier outrager devant sa mère et sa femme présentes à ce moment-là et de les mêler à notre différend alors même qu'elles n'ont jamais été concernées par le post.

Je maintiens, Monsieur PRINCE, et je crois vous l'avoir dit dans des sms que nous avons échangés à la suite de ce post, le jugement que je porte sur l'utilisation de votre production de gel hydroalcoolique, bienvenue dans la période à la fois pour sauver votre entreprise et pour le bien commun, parce que vous l'avez utilisé à d'autres fins que pour les louables raisons que vous nous vendiez. Je condamne que vous en ayez fait un élément de campagne électorale de la liste RVE avec la couleur, le logo similaire et la distribution soi-disant bienveillante et désintéressée par Mme PAOLANTONACCI sous le prétexte de l'ADEV.

Les Villemombois doivent savoir que notre liste a déposé un recours sur ce fond notamment et que nous laissons la Commission des comptes de campagne examiner cette situation.

Ceci étant dit, Monsieur le Maire, je vous demande bien vouloir rappeler à vos conseillers l'obligation de faire la part des choses entre la vie publique et la vie privée, qu'à l'avenir, à défaut de relations cordiales entre les élus, nous puissions au moins prétendre à une indifférence bienvenue sur tous les endroits, manifestations et autres où nous pourrions nous rencontrer.

Je vous remercie.

**M. le MAIRE.-** Nous avons pris bonne note de votre intervention en vous remerciant chère collègue.

Je poursuis avec l'approbation des comptes-rendus des deux derniers conseils municipaux. Leurs dates rapprochées n'avaient pas permis de présenter le compte-rendu de la séance du 5 juillet. Nous devons donc l'approuver, ainsi que celui de la séance du 15 juillet.

Y a-t-il des observations sur les comptes-rendus qui vous ont été soumis ?

**M. MINETTO.-** Monsieur le Maire, j'ai bien entendu que, ce soir, il y avait du progrès avec un sténotypiste. Nous pouvons donc imaginer que les comptes-rendus seront bien plus conformes à ce qui aura été dit. Néanmoins, nous aurions aimé que les déclarations des trois candidats soient jointes au compte-rendu de la séance du 5 juillet. Je parle de la séance où vous avez été élu Maire.

Pour cette raison, nous voterons contre ce compte-rendu puisqu'il n'est pas conforme à ce qui a été dit ce jour-là.

**M. le MAIRE.-** C'est retenu.

Y a-t-il d'autres observations.

**M. CALMÉJANE.-** J'ai une question liminaire : le masque est-il en option ou peut-on l'enlever lorsque l'on parle ? Il faut pour que les choses soient claires dès le début de notre réunion puisque vous ne le portez plus, d'autres l'enlèvent, le mettent, quelle est la règle ?

**M. le MAIRE.-** La règle est celle de la distanciation sociale.

Votre intervention me permet de souligner et de remercier les services municipaux pour la disposition un peu particulière de la salle pour les personnes du public qui découvrirait pour la première fois la salle du Conseil Municipal. Nous remercions les services municipaux qui ont fait des efforts démultipliés pour assurer entre chacun une distanciation suffisante.

Quant au port du masque, il reste obligatoire partout en Seine-Saint-Denis. Pour le confort de l'orateur et de son auditoire, je conseille de ne pas porter le masque lorsque vous vous exprimez, comme cela se passe dans de nombreuses réunions, en tout cas dans celles dans lesquelles je siège.

Maintenant, nous pouvons tendre l'oreille.

**M. CALMÉJANE.-** Ceci étant dit, c'est mieux de le préciser car cela évite les confusions.

Pour des raisons un peu différentes mais pour certaines un peu similaires par rapport au compte-rendu, il y a même eu des rajouts à la main, au nom de notre groupe, nous nous abstiendrons.

**M. le MAIRE.-** Concernant le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 5 juillet, je retiens donc un vote contre pour le groupe *Le rassemblement de la gauche et des écologistes* et une abstention pour le groupe *Union pour l'avenir de Villemomble*.

**Il est procédé au vote - Résultat : 3 votes contre, 6 abstentions et 26 voix pour.**

Concernant le compte-rendu de la séance du 15 juillet dernier, avez-vous des observations ?

**M. MINETTO.-** Même remarque par rapport au compte-rendu mais j'irai plus loin. Le premier compte-rendu était formel, vous avez été élu maire et tout le monde dans la salle a dit « *monsieur le Maire, vous êtes notre maire* ». Le second était plus polémique. Or, je pense que, par honnêteté intellectuelle, je ne ferai pas le lien entre l'argent et l'honnêteté, vous auriez pu intégrer dans ce compte-rendu le débat sur la répartition des indemnités d'élu que vous vous êtes largement partagé, en mettant de côté l'opposition.

De la même manière, nous voterons contre. Pendant toute la campagne, vous nous avez vendu de la transparence, de la démocratie, etc. le minimum démocratique aurait voulu que vous mettiez ce débat sur ce sujet. Je pense qu'il y aura une suite.

Bien évidemment, nous voterons contre. Rien ne vous empêche de décider de le rajouter aujourd'hui.

**M. le MAIRE.-** Je vous remercie pour cette intervention. Il ne vous aura pas échappé que, grâce à vous, nous avons une retranscription de nos séances de Conseil municipal depuis le début de la mandature. En conséquence, quiconque voulant entendre vos propos et positions peut le faire.

Quant à moi, je fais la démonstration que j'entends ce que propose l'opposition. Depuis cette séance, nous allons avoir une retranscription « à la virgule près » de nos échanges. Nous sommes, et nous y étions tout à l'heure, en plein travail de révision du règlement intérieur, dans lequel nous allons aussi en ce sens.

Vous me reprochez certaines choses, à tout le moins de ne pas aller suffisamment vite. J'ai l'impression de n'être jamais allé aussi loin en termes de démocratie au sein de cette assemblée.

**M. CALMÉJANE.-** Je rappelle aussi que, actuellement, pour les convocations des séances de juillet et encore à nouveau celle de la séance de ce soir, l'ensemble des règles en application du Code général des Collectivités territoriales n'est pas respecté. En effet, mon colistier, M. KALANYAN, vous a écrit sur le sujet, il s'est malheureusement blessé au tout début de l'été, il n'a été en mesure de venir chercher la tablette et n'a donc pas reçu, conformément à la réglementation, les convocations du Conseil municipal. Nous nous sommes réunis, puisque nous discutons entre nous, et un de mes collègues absent ce soir lui a donné son dossier.

En revanche, aujourd'hui, M. KALANYAN n'a pas reçu de convocation, puisqu'il n'a pas accès à son adresse mairie que vous avez peut-être créée. Puisqu'il n'a pas pu se déplacer, c'est pour l'instant une vue immatérielle. Il n'a pas non plus reçu le dossier par courrier malgré le mail envoyé au chargé des relations avec les élus signalant que, du fait de son incapacité, il ne pouvait pas venir dans les premiers jours de juillet et encore moins en août en mairie chercher sa tablette, donc recevoir les convocations de notre Conseil municipal dans les conditions prévues par les textes.

Je signale à nouveau ce soir que, comme en juillet pour un certain nombre de collègues, le choix de continuer à recevoir les documents sous format papier. Même si on nous parle de transition, chacun sait que les transmissions numériques consomment aussi de l'énergie. La loi donne ce choix aux conseillers municipaux. Par ailleurs, ceux qui les reçoivent par voie électronique doivent faire l'objet d'une procédure qui, à ce jour, n'a pas été respectée.

Nous nous abstiendrons donc aussi sur le second compte-rendu.

**M. le MAIRE.-** C'est retenu pour les orientations de vote.

***Il est procédé au vote - Résultat : 3 votes contre, 6 abstentions et 26 voix pour.***

Je retiens que le compte-rendu du Conseil municipal du 15 juillet est approuvé à la majorité.

Vous avez trouvé sur table un dossier supplémentaire à notre ordre du jour. Il ne nous changera pas de tout ce que nous avons à traiter ce soir, puisque c'est un énième vote portant sur l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au sein de l'Association de Promotion du Prolongement de la Ligne 11 entre Rosny-Bois-Perrier et Noisy-Champs.

Matériellement, c'est un oubli, dont vous voudrez bien nous en excuser. Retenez que, avant les décisions et questions orales, nous aurons une 24<sup>ème</sup> élection.

Êtes-vous d'accord avec la réception de ce point supplémentaire ?

***Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.***

### **1. Délégation du Conseil Municipal à deux de ses membres pour la délivrance des permis de construire intéressant le Maire à titre personnel**

**M. le MAIRE.-** Conformément à l'article L.2131.11 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article L.422-7 du Code de l'Urbanisme, il est proposé de donner délégation à deux membres du Conseil municipal pour délivrer les permis de construire déposés à titre personnel ou comme mandataire par monsieur le Maire.

S'agissant de votes nominatifs, à moins d'avoir une unanimité et la volonté de voter à main levée, cela nous conduit à voter à bulletin secret. Certains candidats nous ont fait part de leur souhait d'être élus à ce poste de délégué dans les temps. « Transmis à l'administration dans les temps impartis », c'est-à-dire pas aujourd'hui même.

**M. CALMÉJANE.**- Il n'y a pas de temps monsieur le Maire.

**M. le MAIRE.**- Il n'empêche que, matériellement, ce n'était pas envisageable. Cela n'empêche pas d'écrire de façon manuscrite, nous sommes simplement sur une facilité présentant les différents candidats.

Les candidats présentés par la liste *Réussir Villemomble ensemble* sont Mme Pascale PAOLANTONACCI et Mme Sandrine VERBEQUE .

Les candidats présentés par la liste du *Rassemblement de la gauche et des écologistes* sont Mme Élisabeth POCHON et M. Jean-Marc MINETTO.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

**M. CALMÉJANE.**- Monsieur le Maire, globalement et comme le prévoient les textes, il n'existe pas de délai minimum prévu ; on peut même présenter des candidatures en séance. C'est même prévu par le règlement intérieur de notre Conseil et par le Code général des collectivités territoriales.

Pourquoi ne vous ai-je envoyé les candidatures que ce matin ? Nous avons échangé et vos réponses n'allaient pas dans le sens de vos annonces de juillet. En effet, d'un côté, vous faites semblant de faire des ouvertures, nous l'avons encore constaté à l'occasion de notre séance de préparation de la modification du règlement intérieur de notre Conseil municipal, et de l'autre côté vous fermez le sujet.

Bien entendu, il ne s'agit pas de ne pas respecter les règles. Les différents points de ce soir présentent un certain nombre de postes, ils sont régis soit par un nombre soit par les statuts des associations, des associations ont besoin des représentants du Conseil municipal mais je vous avais interrogé par rapport à votre discours de juillet. Ce vote est à bulletin secret et n'est pas à la proportionnelle mais, par rapport à vos ouvertures, je souhaite tout de même rappeler que le résultat des élections municipales à Villemomble a été 44,84 % pour votre liste, 35,02 % pour la nôtre et 20,14 % pour celle de M. MINETTO. Si nous prenons, non pas le premier dossier puisque je vous laisse libre sur les permis, en plus cela a un caractère personnel, mais les différentes associations où trois postes sont ouverts, nous aurions pu imaginer, en allant dans le sens de vos propos de juillet, une liste commune du Conseil municipal avec un ou deux de vos représentants et éventuellement un représentant de l'opposition alternativement dans les différentes associations dont nous allons examiner le vote.

Vous avez répondu à ma demande relativement sèchement en disant « *je ne veux pas remettre le vote des Villemomblois en cause* ». Je vous demande non pas de remettre en cause le vote des Villemomblois mais d'appliquer ce que vous avez dit en juillet, c'est-à-dire que vous souhaitiez que la minorité de ce Conseil municipal puisse fonctionner et être représentée dans un certain nombre d'organismes. Cela aurait été le cas. Nous aurions pu tout à fait bâtir des listes communes. D'ailleurs, cela nous aurait presque fait gagner du temps ce soir puisque, si une liste avait été présentée, nous aurions pu, avec l'accord de la majorité du Conseil municipal, voter à main dans le sens où il y aurait eu autant de candidats présentés que de postes à pourvoir. C'est prévu par les textes, nous n'aurions donc violé aucune règle.

Vous faites un autre choix, c'est pourquoi je vous ai envoyé ce matin la liste de mes candidats aux différentes structures que nous aurons à examiner ce soir.

Voilà les explications que je souhaitais donner à tous : d'un côté, vous faites semblant d'ouvrir, de l'autre côté, vous refermez très fortement.

**Mme POCHON.**- Hormis qu'il est particulièrement délicieux d'entendre M. CALMÉJANE nous donner les recettes de la nouvelle démocratie, je dois dire quand même que les bras m'en tombent, néanmoins, je pense que, sur ce point, nous pourrions être d'accord. En effet, la transparence a un sens, notamment sur tout ce qui est commissions et autres qui intéressent tous les Villemomblois. Même si je ne veux pas associer mathématiquement les trente et quelque pour-cent de M. CALMÉJANE et les nôtres, il faut reconnaître que vous représentez quatre Villemomblois sur dix, nous en représentons six sur ce dix. Oui madame LECOEUR, si vous savez compter, cela doit donner ce résultat. À ce titre, être écarté de ce genre de dossier simplement par transparence est un peu dommage.

Je partage donc le point de vue de M. CALMÉJANE qui nous éclaire un peu forcément sur ses vertus démocratiques, cela n'en est que plus délicieux.

**M. le MAIRE.-** Sans faire de longs débats, je maintiens mes propos antérieurs et, mieux que la parole, ce sont les gestes qui font la démonstration ; afin que les oppositions aient toute leur place dans le débat et dans l'action, et qui sait peut-être à terme dans les votes, pour que nous puissions justement représenter proportionnellement et le plus justement possible l'ensemble de nos concitoyens.

Il est entendu que l'aspect fermé ou bloquer que l'on pourrait me reprocher n'est conduit que par une décision en application de la réglementation. Il existe des votes bloqués, c'est-à-dire que c'est le plus grand nombre de suffrages exprimés qui désigne les personnes pour nous représenter dans les différents organismes. En revanche, lorsque la réglementation a prévu une représentation à la proportionnelle, ce sera aussi respecté.

*A contrario*, et c'est ce que j'ai écrit à M. CALMÉJANE qui m'a adressé un premier mail samedi, je lui ai répondu hier, dimanche... il nous a retourné une dernière réponse simplement ce matin, partout et chaque fois que ce sera possible, je laisserai place à l'opposition. Cet après-midi, cela ne sait jamais en vue en tout cas sur plusieurs années en arrière : nous avons travaillé sur la refonte du règlement intérieur. Mes chers collègues, pour ceux qui étaient là avant 2014, cela n'avait jamais été fait. On reprenait le règlement intérieur à l'identique de six ans en six ans. Que ce soit par la démonstration ou que ce soit, faites-moi confiance, en donnant des gages pour le futur, je m'attacherai à ce que vous ayez une juste représentation.

N'oubliez pas ce que nous nous sommes dit cet après-midi, monsieur MINETTO et monsieur CALMÉJANE, que ce soit sur la représentation ici pour recevoir le public par exemple ou ce que j'ai pu dire précédemment sur la représentation aux commémorations, aux jumelages ou, comme l'a soufflé M. CALMÉJANE, dans une future organisation de mission d'information. Vous aurez la possibilité de nous saisir et cela vous permettra de remplir totalement votre rôle de minoritaire.

**M. MINETTO.-** Pour que les élus de l'opposition puissent faire correctement de leur travail, il faudrait simplement que vous changiez de position par rapport à celle que vous avez prise l'autre jour. On ne va pas tourner en rond. Pour remplir correctement son travail, il faut en avoir les moyens. Ne vous inquiétez pas, nous continuerons à payer le bouquet du 11 novembre, nous ne voulons surtout pas du vôtre. Notre bouquet est un bouquet de militant que nous paierons avec notre argent militant.

Nous voulons que vous nous donniez les moyens de travailler. Or, comme pour l'ensemble des conseillers municipaux ici, ces moyens sont l'indemnité de conseiller municipal. Pour que l'ensemble de notre assemblée en soit informé, nous avons révoqué tout à l'heure dans le règlement intérieur le fait que tout élu ait une indemnité ; nous connaissions bien évidemment la réponse. J'ai évoqué le fait que l'on peut le changer en cours de mandat et que, lorsque l'on fait une erreur, on n'est pas obligé de continuer à foncer dans le mur, on peut changer de politique.

En ce qui concerne les documents, oui, j'aime entendre la démocratie comme nous l'avons vécue pendant des années, la démocratie de M. CALMÉJANE était parfois outrancière. Vous avez compris que je parle de sa fausse démocratie.

Parmi ces commissions, nous ne pourrions évidemment pas aller dans certaines. Vous l'avez évoqué tout à l'heure mais nous ne représenterons pas la municipalité dans un conseil d'école alors que nous sommes dans l'opposition, ce serait aberrant. En revanche, je l'ai évoqué tout à l'heure avec vous et, pour l'instant, la porte est fermée, il faut que tout le monde le sache, en tant que Maire, vous avez la possibilité d'ouvrir les commissions d'appels d'offres et de délégation des marchés publics en tant que personne qualifiée ou auditeur n'ayant pas le droit de vote.

Le débat est encore ouvert puisque je crois que nous avons une réunion dans une quinzaine de jours, si nous y travaillons bien, le règlement intérieur sera mis au vote le 3 novembre. Cela peut donc encore changer. Vous avez encore la possibilité de montrer le vrai visage de la démocratie.

**M. le MAIRE.-** On va clore cet échange, momentanément puisque nous aurons encore l'occasion d'en parler dans les semaines qui viennent. Plutôt que de regarder le verre à moitié vide, reconnaissez que vous avez demandé des choses, qu'il y a de l'ouverture et que, dans ces conditions, nous devrions bien travailler ensemble au cours de ce mandat.

J'en reviens à mon sujet de la délégation du Conseil municipal, y a-t-il d'autres candidats ?

**M. CALMÉJANE.-** Pour compléter rapidement le débat, je résume tout cela en une phrase : vous concédez ce qui ne vous pose pas de problème mais vous fermez ce qui vous pose problème. Il y a des possibilités d'ouverture, que ce soit sur les indemnités ou sur la représentation dans les différentes associations que j'ai évoquée, vous faites un choix, il faudra l'assumer.

**M. le MAIRE.-** Je vous propose de passer aux voix.

Je propose aux benjamins de notre Assemblée, Mme GALEY et M. RICHARD, de bien vouloir constituer le bureau.

*Il est procédé au vote à bulletin secret et à son dépouillement par Mme GALEY et M. RICHARD.*

**M. MINETTO.-** Vous évoquiez en commission que les services filmaient le Conseil de ce soir, le confirmez-vous ?

**M. le MAIRE.-** La réponse est oui. Un système vidéo est intégré à la salle. Les services ont réussi à commuter pour ce que soit enregistré pour le public.

**M. MINETTO.-** Il faudrait vérifier la qualité du son car on nous a remonté que l'on entendait très mal.

**M. le MAIRE.-** La technique me dit que cela fonctionne très bien !

**M. MINETTO.-** Tant mieux.

**M. le MAIRE.-** Monsieur MINETTO, même si vous êtes concentré sur nos débats et échanges, si vous allez sur YouTube, vous constaterez une rediffusion en direct avec 15 secondes de décalage.

**M. MINETTO.-** C'est pour les internautes qui nous écoutent sur le site de la ville ?

**M. le MAIRE.-** C'est effectivement sur le site de la ville et le son est tout à fait audible.

Après cette page de publicité, je vous retranscris les résultats de ce scrutin pour l'élection de deux membres du Conseil municipal pour la délivrance de permis de construire m'intéressant à titre personnel, ont obtenu :

- la liste *Réussir Villemomble ensemble* 26 voix,
- la liste *Rassemblement de la gauche et des écologistes* 3 voix,
- Bulletins blancs et enveloppes vides : 6 voix.

Sont donc valablement désignées Mme PAOLANTONACCI et Mme VERBEQUE.

## **2. Élection de 3 du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'association Villemomble-Sports (VS)**

**M. le MAIRE.-** Conformément à l'article 12 des statuts modifiés de l'association Villemomble-Sports adoptés le 8 décembre 2000, il convient d'élire 3 membres du Conseil municipal pour représenter la commune au Conseil d'administration de l'association.

Les candidatures communiquées et présentées sont les suivantes :

- pour la liste *Réussir Villemomble ensemble* (RVE), M. Lahoussaine BIYOUKAR, Mme Concetta LEFEBVRE et M. Éric MALLET ;
- par le *Rassemblement de la gauche et des écologistes*, M. Antoine RICHARD, M. Jean-Marc MINETTO et Mme Élisabeth POCHON.

Y a-t-il d'autres candidats ?

**M. CALMÉJANE.-** Pour notre liste, nous présentons les candidatures de Patrice CALMÉJANE, Aram KALANYAN et Françoise BERGOUGNIOU.

**M. le MAIRE.-** C'est noté en vous remerciant.

*Il est procédé au vote à bulletin secret et à son dépouillement par Mme GALEY et M. RICHARD.*

J'en profite pour vous communiquer une information que nous avons eue lors de l'Assemblée générale du 11 septembre dernier : l'association Villemomble-Sports fêtera son centenaire l'année prochaine. Elle a été fondée en 1921. Son actuel Président, M. PIETRAZEWSKI, malgré le contexte sanitaire actuel et la grande difficulté à se réunir, entend au cours de l'année 2021, sans avoir défini la date et le contexte dans lequel cela pourrait être organisé, célébrer les 100 ans de cette grande association.

Concernant l'élection de trois conseillers municipaux au Conseil d'administration de VS, la feuille de dépouillement relève que :

- La liste RVE a obtenu 26 voix,
- La Liste UAV (*Union pour l'Avenir de Villemomble*) a obtenu 6 voix,
- La liste du *Rassemblement de la gauche et des écologistes* a obtenu 3 voix.

Dans ces conditions, M. BIYOUKAR, Mme LEFEBVRE et M. MALLET sont élus au Conseil d'administration.

### **3. Élection de 3 délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'association Villemomble Handball (VHB)**

**M. le MAIRE.**- Fondée en 1997, ses statuts prévoient de désigner 3 membres du Conseil municipal.

Pour siéger au comité directeur de VHB, nous avons reçu les candidatures suivantes :

- pour la liste RVE, M. Lahoussaine BIYOUKAR, M. Jean-Christophe GERBAUD et Mme Claudine PAGEGIE,
- pour la liste du *Rassemblement de la gauche et des écologistes*, M. Jean-Marc MINETTO, Mme Elisabeth POCHON et M. Antoine RICHARD.

**M. CALMÉJANE.**- Vous avez également reçu, monsieur le Maire, les candidatures Patrice CALMÉJANE, Laura LEFEVRE et Gilbert LE MASSON pour le comité directeur du VHB.

**M. le MAIRE.**- Nous passons au vote.

*Il est procédé au vote à bulletin secret et à son dépouillement par Mme GALEY et M. RICHARD.*

Pour votre information toute démocratique, sachez que la prochaine Assemblée générale de VHB se tiendra le samedi 10 octobre.

Le résultat, par le scrutin suivant :

- 26 voix pour la liste RVE,
- 6 voix pour la liste UAV,
- 3 voix pour la liste du *Rassemblement de la gauche et des écologistes*.

Détermine que ce sont les trois candidats RVE qui nous représenteront.

### **4. Élection de 3 délégués du Conseil municipal au Conseil d'administration de l'Association Artistique et Culturelle de Villemomble (AACV)**

**M. le MAIRE.**- Autre association subventionnée par la Ville, ce qui nous donne le droit à trois délégués, nous parlons de l'Association Artistique et Culturelle de Villemomble (AACV).

Les candidats présentés par la liste RVE sont M. Hubert HADAD, M. Guy ROLLAND et Mme Françoise SERONDE.

Les candidats de la liste le *Rassemblement de la gauche et des écologistes* sont Mme Elisabeth POCHON, M. Jean-Marc MINETTO et M. Antoine RICHARD.

**M. CALMÉJANE.**- Pour l'AACV, nous présentons Mme Françoise BERGOUGNIOU, M. Aram KALANYAN, M. Gilbert LE MASSON.

En complément, je regrette ce soir de parler culture sans que vous ayez rendu hommage à M. Roger CAREL, décédé il y a environ 8 jours. Cet habitant de Villemomble a largement contribué à la diffusion d'un certain nombre de dessins animés, il était aussi un acteur de cinéma et de théâtre.

Il est dommage de passer son décès sous silence au regard du parcours aussi important d'un Villemomblois.

**M. le MAIRE.**- Par les membres de la famille, durant une semaine alors que nous avons l'information du triste décès de M. Roger CAREL, il nous a été demandé de respecter l'intimité familiale. C'est pourquoi ce n'est qu'une fois inhumé que l'information a été diffusée.

Vous prenez l'initiative d'évoquer le sujet en Conseil municipal, soit, j'en prends acte. Bien entendu, je pourrais m'inscrire dans vos mots mais, là encore, les actes seront importants. Dans quelque temps, nous reviendrons vers la famille à qui nous proposerons de rendre l'hommage qu'il se doit à ce très grand comédien.

**M. MINETTO.-** Comme vous en parlez, nous avons une proposition à vous faire : nous avons à Villemomble une rue appelée Alexis Carrel. Nous ne ferons pas l'éloge du personnage, ce n'est pas la peine, c'est un affreux bonhomme. Nous trouvons bonne l'idée de transformer la rue Alexis Carrel en Roger Carel.

**M. le MAIRE.-** C'est possiblement à étudier. Toutefois, avec les propos que vous avez tenus, je ne voudrais pas que, avec la simplicité d'esprit, on entende dire « c'est le même nom de famille », et que des gens pensent qu'ils étaient de la même famille.

**M. MINETTO.-** Vous avez raison.

**M. le MAIRE.-** Lorsque l'on doit rendre hommage, remercier quelqu'un qui est parti, je pense qu'il faut prendre le temps. Cela me paraît essentiel. Il ne faut pas trop attendre non plus, il faut agir dans un délai raisonnable et de bon sens, et dans le respect de la volonté de la famille du défunt. Je pense que nous pouvons clore le sujet et revenir à notre ordre du jour.

**M. MINETTO.-** Vous avez raison par rapport à la confusion des genres ; c'est maladroit. Donc, donnons un nom de rue à Roger Carel et débaptisons la rue Alexis Carrel.

**M. le MAIRE.-** Nous verrons cela en temps utile.

**M. MINETTO.-** Nous le demandons depuis très longtemps.

**M. le MAIRE.-** Je demande que le scrutin soit ouvert pour l'élection des trois délégués à l'AACV.

*Il est procédé au vote à bulletin secret et à son dépouillement par Mme GALEY et M. RICHARD.*

Résultat de l'élection, ont obtenu :

- la liste *Réussir Villemomble ensemble*, qui remporte les trois sièges, 26 voix,
- la liste *Union pour l'avenir de Villemomble* 6 voix,
- la liste *Rassemblement de la gauche et des écologistes* 3 voix.

### **5. Élection de 3 délégués du Conseil municipal au Conseil d'administration du Club Geneviève Bergougniou « Loisirs Retraités »**

**M. le MAIRE.-** Conformément à l'article 6 des statuts, il convient d'élire 3 membres du Conseil municipal.

Parmi nos collègues, se sont proposés pour nous représenter :

- Pour la liste RVE, Lahoussaine BIYOUKAR, Anne LÉCOEUR et Isabelle HECK,
- Pour la liste du *Rassemblement de la gauche et des écologistes* (RGE), Mme Elisabeth POCHON, M. Jean-Marc MINETTO et M. Antoine RICHARD.

Y a-t-il d'autres candidats ?

**M. CALMÉJANE.-** Pour notre liste, nous présentons Mme Françoise BERGOUGNIOU, M. Gilbert LE MASSON et M. Patrice CALMÉJANE.

**M. le MAIRE.-** Nous passons au vote.

*Il est procédé au vote à bulletin secret et à son dépouillement par Mme GALEY et M. RICHARD.*

Pour les trois collègues qui vont nous représenter au club Geneviève Bergougniou, il est à noter que l'Assemblée générale de l'association se tiendra dans 48 heures, donc le 23 septembre à 14 h 30, dans ses locaux avenue Detouche.

Résultat de l'élection des trois délégués :

- La liste RVE a obtenu 26 voix,
- La liste UAV a obtenu 6 voix,
- La liste RGE a obtenu 3 voix.

Nous représenterons dès ce mercredi Mme LECOEUR, M. BIYOUKAR et Mme HECK.

## **6. Élection de 2 délégués du Conseil municipal au Conseil d'administration du Centre Médico-Social Marcel Hanra**

**M. le MAIRE.-** Le scrutin suivant concerne les deux délégués afin de représenter le Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du centre médico-social Marcel Hanra.

Les candidatures reçues sont les suivantes :

- Pour la liste RVE, Mme Anne LECOEUR et Mme Isabelle HECK,
- Pour la liste RGE, M. Jean-Marc MINETTO et Mme Élisabeth POCHON.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

**M. CALMÉJANE.-** Pour le centre médico-social Marcel Hanra, nous présentons M. Patrice CALMÉJANE et M. Gilbert LE MASSON. J'espère qu'à l'occasion de cette élection, monsieur le Maire, vous nous ferez un petit état de la pandémie sur la commune puisque nous sommes sur un sujet de santé et social.

**Mme POCHON.-** Je serai beaucoup plus directe : je vois que nous reconduisons notamment Mme LECOEUR, votre 7<sup>ème</sup> adjointe, or, compte tenu des dysfonctionnements du centre médico-social Marcel Hanra qui a été aux abonnés absents pendant le suivi Covid-19 et qui l'est toujours pour le centre de dépistage, je pense que l'on aurait pu trouver une autre candidature avec l'espoir que ce centre médico-social Marcel Hanra fonctionne mieux. Je tenais simplement à le dire.

**M. le MAIRE.-** Je vous remercie pour cette intervention.

De façon extrêmement rapide, d'une part concernant une petite erreur à corriger : le centre Covid-19 a... ouvert ses portes ce matin et sur lequel, monsieur CALMÉJANE vous aurez de toute façon des éléments de réponse puisque des questions orales ont été posées. À l'issue de ce Conseil municipal, vous aurez effectivement des réponses puisque vos deux groupes d'opposition ont légitimement demandé un point d'étape ou d'information sur la situation sanitaire de notre ville et l'ouverture de ce centre Covid-19. Il s'agit d'un centre non pas de dépistage mais de consultation, sous autorisation de l'ARS puisque nous attendions son feu vert afin de le mettre en service. Ce centre Covid-19 se situe au gymnase De l'Est.

Il est ouvert depuis ce matin, il est tenu par les professionnels de santé du territoire de Villemomble. Ce sont des professionnels que nous avons réunis avec le Dr LECOEUR il y a une quinzaine de jours. Ils étaient très motivés. Je salue leur très grande implication vis-à-vis de la situation sanitaire que nous vivons. Ils se relaieront. Lorsque je parle du territoire de Villemomble, ce sont les professionnels de santé de Villemomble et du Raincy.

Je le répète, vous aurez des éléments de réponse, chiffrés et en tout cas étayés sur la situation.

D'autre part et concernant singulièrement le centre médico-social Marcel Hanra, sachez que, plutôt que de jeter l'opprobre ou d'avoir des éléments subjectifs par rapport à telle ou telle désignation, ou fonctionnement, j'ai pris la décision avec la majorité municipale de lancer un audit financier et de fonctionnement sur les cinq associations sur lesquelles nous venons de procéder à la désignation de nos représentants.

Pour les cinq associations les plus importantes qui perçoivent des subventions, qui sont conventionnées mais pour lesquelles les conventions tombent cette année, nous avons pris la décision de lancer en bon gestionnaire, en bon père de famille des audits sur leur fonctionnement, leur situation financière et leur mode de gouvernance. Nous avons lancé une consultation, nous verrons donc des sociétés spécialisées dans le domaine. Cela nous permettra, y compris devant vous, d'avoir des rapports d'audit sur leur fonctionnement à l'aune de la poursuite de nos partenariats. Ils me semblent essentiels et je crois qu'ils réacquerraient la plus grande objectivité.

Je reprends la suite de notre ordre du jour avec l'élection concernant le centre médico-social Marcel Hanra, les candidats ont été énoncés, nous passons donc au scrutin.

*Il est procédé au vote à bulletin secret et à son dépouillement par Mme GALEY et M. RICHARD.*

Nos deux délégués du Conseil municipal sont valablement élus par 26 voix pour la liste RVE, 6 voix pour la liste UAV et 3 voix pour la liste RGE. Nous représenterons donc Mme LECOEUR et Mme HECK.

### **7. Élection de 3 délégués du Conseil municipal au Conseil d'administration de l'Association pour le Développement Économique de Villemomble (ADEV)**

**M. le MAIRE.**- Le scrutin suivant concerne les trois délégués à l'Association pour le Développement Économique de Villemomble.

Les trois candidats présentés :

- Par la liste RVE, sont M. Jules François ACQUAVIVA, M. Guy ROLLAND et Mme Concetta LEFEBVRE,
- Par la liste RGE, M. Jean-Marc MINETTO, Mme Elisabeth POCHON et M. Antoine RICHARD.

Y a-t-il d'autres candidats ?

**M. CALMÉJANE.**- Je remarque que l'ADEV n'est pas auditée.

Concernant notre liste, nous présentons M. Gilbert LE MASSON, M. Patrice CALMÉJANE et Mme Laura LEFEBVRE au Conseil d'administration de l'ADEV.

**M. le MAIRE.**- Je fais procéder au scrutin.

*Il est procédé au vote à bulletin secret et à son dépouillement par Mme GALEY et M. RICHARD.*

Résultat du scrutin :

- 26 voix pour la liste RVE,
- 6 voix pour UAV,
- 3 voix pour la liste RGE.

Nous avons donc nos trois représentants issus de la liste *Réussir Villemomble ensemble* pour siéger au sein de l'ADEV.

### **8. Élection des délégués du Conseil municipal aux conseils d'école des écoles maternelles et élémentaires**

**M. le MAIRE.**- Je fais l'appel en indiquant chaque fois les candidatures qui nous ont été transmises :

❖ Par le groupe RVE :

- Maternelles
  - Foch, Mme Patricia FITAMANT,
  - Montgolfier, Mme Claudine PAGEGIE,
  - Gallieni, Mme Françoise SERONDE,
  - Saint-Exupéry, Mme Françoise POLONI,
  - Pasteur, Mme Concetta LEFEBVRE,
  - Prévert, Mme Jeanine VENACTER,
  - Mauriac, Mme Françoise POLONI
- Élémentaires
  - Foch1, Mme Françoise SERONDE,
  - Foch2, Mme Claudine PAGEGIE,
  - François-Coppée Lamartine, M. Lahoussaine BIYOUKAR,
  - Saint-Exupéry, Mme Concetta LEFEBVRE,
  - Leclerc, Jeanine VENACTER,
  - Anne Franck, Louise GALEY.

❖ Par la liste RGE :

- Maternelles
  - Foch, Montgolfier, Saint-Exupéry, Prévert, M. Antoine RICHARD,
  - Gallieni, Pasteur, Mauriac, Mme Elisabeth POCHON,
- Élémentaires :
  - Foch1, Foch2, François-Coppée Lamartine, M. Antoine RICHARD,
  - Saint-Exupéry, Leclerc, Anne Franck, Elisabeth POCHON.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

**M. CALMÉJANE.**- Oui. Pour les écoles maternelles, nous présentons :

- Foch, M. Patrice CALMÉJANE,
- Montgolfier, Mme Laura LEFEBVRE,
- Gallieni, M. Aram KALANYAN,
- Saint-Exupéry, Mauriac Mme Françoise BERGOUGNIOU,
- Pasteur, Prévert, M. Gilbert LE MASSON ;

Pour les écoles élémentaires, nous présentons :

- Foch1, Foch2, M. Patrice CALMÉJANE,
- François-Coppée Lamartine, Mme Laura LEFEVRE,
- Saint-Exupéry, Mme Françoise BERGOUGNIOU,
- Leclerc, Anne Franck M. Gilbert LE MASSON.

**Mme POCHON.**- J'ai juste une petite remarque ironique pour faire passer le temps : je trouve que l'on reste un peu dans le vieux schéma quand je vois que, sur votre liste, s'agissant des écoles et aux enfants, ce sont toujours les femmes qui s'y collent. Heureusement, il y a M. BIYOUKAR. Cela ne suit pas tout à fait une certaine modernité qui voudrait que des hommes soient également intéressés par des conseils d'écoles maternelles et primaires.

**M. le MAIRE.**- M. BIYOUKAR est le meilleur d'entre nous !

Le scrutin est ouvert.

*Il est procédé au vote à bulletin secret et à son dépouillement par Mme GALEY et M. RICHARD.*

**M. le MAIRE.**- La Délibération, qui s'appuie sur les articles du Code de l'éducation, prévoit de procéder à la désignation d'un titulaire et d'un suppléant dans chacun des deux collèges publics de la commune, même chose pour les lycées publics Clémenceau et Blaise Pascal.

Cela nous conduit à mettre quatre bulletins dans l'urne. Que préférez-vous : organisons-nous un scrutin pour chacun des établissements ou mettons-nous les quatre bulletins en une seule fois ? La conséquence est de recueillir 140 papiers dans l'urne. (*L'Assemblée convient de procéder au vote à bulletin secret pour les établissements secondaires en une seule fois.*)

Pour l'élection des délégués du Conseil municipal aux conseils des écoles maternelles et élémentaires, ont obtenu :

- la liste *Réussir Villemomble ensemble*, 26 voix,
- la liste RGE 3 voix,
- la liste UAV, 6 voix.

En conséquence, sont désignés nos collègues en représentation.

## **9. Élection des délégués du Conseil municipal aux Conseils d'administration des établissements secondaires**

**M. le MAIRE.-** Pour le collège Pasteur, j'ai les candidatures de :

- M. PRINCE et Mme LEFEBVRE pour la liste RVE,
- Mme POCHON et M. RICHARD pour la liste RGE.

Monsieur CALMÉJANE, avez-vous des candidats ?

**M. CALMÉJANE.-** Pour les collèges et lycées de la commune, nous présentons en titulaire Mme Françoise BERGOUGNIOU et en suppléant M. Gilbert LE MASSON.

**M. le MAIRE.-** Nous faisons donc le pari de mettre quatre bulletins dans l'urne.

Par convention, il vous est proposé de mettre quatre bulletins dans l'urne pour les candidats que vous souhaitez pour désigner les représentants au collège Pasteur, au collège Jean-de-Beaumont, au lycée Clémenceau et au lycée Blaise Pascal. Donc quatre bulletins uniquement, quatre bulletins différents pour chacun de ces établissements.

**M. MINETTO.-** Vous n'avez pas énoncé toutes les candidatures.

**M. le MAIRE.-** Au temps pour moi, j'énonce donc les candidatures de la liste RGE :

Concernant les collèges :

- Pasteur, Mme Élisabeth POCHON titulaire, M. Antoine RICHARD suppléant,
- Jean-de-Beaumont, M. Antoine RICHARD titulaire, Mme Élisabeth POCHON suppléante

Concernant les lycées Blaise Pascal et Clémenceau, M. MINETTO en titulaire, Mme POCHON en suppléante.

**M. MINETTO.-** Mme POCHON faisait la remarque tout à l'heure par rapport aux écoles élémentaires du peu de représentation de la gente masculine. Je voudrais faire la remarque suivante : visiblement, les collèges et lycées publics continuent à faire peur à certains d'entre vous puisque les candidats sont ceux qui ont l'habitude de fréquenter les collèges et lycées publics. Nous pensions pourtant que c'était justement l'occasion d'aller dans les collèges et lycées publics en assistant aux conseils d'administration.

**M. le MAIRE.-** Vous avez constaté que je suis d'un calme et d'une sérénité à toute épreuve mais j'ai évidemment du mal à supporter d'entendre dire que certains de nos collègues ont peur d'aller à tel ou tel endroit. D'autre part, reprenez que ce qui a conduit le groupe *Réussir Villemomble ensemble* lorsque nous avons déterminé les représentations était bien entendu par rapport aux familles susceptibles d'être en connaissance. C'est-à-dire qu'un élu, qu'il soit Maire ou conseiller municipal d'opposition, représente les gens et, bien entendu, prioritairement ceux qu'il a en connaissance. Pardonnez-moi mais si par exemple une élue habite à côté d'un collège ou dans le secteur des familles dont les enfants fréquentent l'établissement, il nous a paru évident que cette personne aille dans ce collège, en étant en connaissance donc.

**M. MINETTO.-** C'est bien ce que je disais : les inscrits sur vos bulletins pour le Conseil d'administration du collège Pasteur, du collège Jean-de-Beaumont et des deux lycées sont ceux qui, habituellement, ont fréquenté les écoles publiques. Parmi vous, je souhaitais que certains aillent pour la première fois dans un collège ou un lycée public ; je maintiens donc ce que je dis.

**M. PRINCE.-** Je me permets de répondre. Nous ne sommes pas là dans le cadre d'associations de parents d'élèves où il est effectivement bon d'avoir une certaine diversité. Il y a des projets à mener au sein des collègues, je vois M. BIYOUKAR pour le sport, moi-même, nous avons beaucoup de choses avec le CNRV. C'est une simple question d'efficacité pour les collègues.

**M. MINETTO.-** Monsieur PRINCE, je connais votre engagement pour le collège Pasteur et je maintiens de dire que tous ceux qui sont sur les listes au Conseil d'administration des établissements secondaires publics les ont fréquentés. Je souhaitais que d'autres le fassent pour voir ce que c'était, enfin !, le secondaire en public. Pour une fois, on aurait pu éviter. C'est tout.

**M. le MAIRE.-** Nous allons clore le débat. Vous faites un procès avant l'heure. Vous considérez que des gens ne sont pas suffisamment dignes ou trop dignes pour nous représenter, je pense que vous auriez dû candidater pour être le président de notre groupe et ainsi nous indiquer ce qu'il fallait faire ou pas.

Je ne perdrai pas mon calme pour autant mais c'est assez original de vous entendre. J'ai la chance de côtoyer des élus de gauche au Département et ils ont exactement le même fonctionnement, c'est-à-dire de juger et de préjuger de l'attitude que l'on doit ou que l'on devrait avoir en tant que bon citoyen ou bon représentant de la République.

Je m'inscris totalement en faux avec votre fonctionnement, au contraire et je vais paraphraser ce qu'a indiqué notre collègue, M. PRINCE : à partir du moment où on a un projet ou un intérêt pour tel ou tel territoire, pour tel ou tel pan de notre politique et de la mise en application notre projet politique, les élus seront efficaces.

Pardonnez-moi mais ce cycle d'élections nous conduit chaque fois à gloser et avoir quelques digressions qui ralentissent le rythme de notre séance, je propose donc de nous concentrer sur ces scrutins. Je suis tout à fait ouvert à la conversation mais restons concentrés sur ces élections. Nous sommes à peine à la moitié de notre ordre du jour de ce soir.

**Mme POCHON.**- Vous savez que ce n'est pas nouveau, nous aurons toujours cette conversation : nous pensons très fortement que les élus d'une ville représentent les personnes de la ville et que, pour nous, il est extrêmement important que les élus et leurs enfants aillent dans les écoles publiques. C'est comme cela, cela nous oppose et cela nous opposera toujours.

Si je vous invitais à lever la main pour savoir qui fréquente les établissements d'enseignement publics, ce serait extrêmement déterminant.

Nous pensons que l'école publique est l'école de tous et que les élus doivent montrer l'exemple. Un point, c'est tout. Cela nous opposera toujours.

**M. le MAIRE.**- J'ouvre le scrutin.

*Il est procédé au vote à bulletin secret et à son dépouillement par Mme GALEY et M. RICHARD.*

Autre information à retenir, les élections des représentants des parents élève dans les établissements publics se dérouleront le 9 octobre prochain. Cela conduira à la constitution des conseils d'école et conseils d'administration. Vraisemblablement, les heureux élus nous représentant dans ces assemblées devraient être convoqués à partir de début novembre, après les vacances scolaires de la Toussaint.

Nous remercions nos jeunes collègues qui ont permis sans délai et sans difficulté de nous produire les résultats des scrutins suivants : aucune surprise, je ne vous fais pas perdre plus de temps et satisfais votre curiosité en vous indiquant que la liste RVE a obtenu, pour les quatre scrutins, 26 voix, la liste UAV 6 voix, la liste RGE 3 voix, conduisant à désigner en délégués titulaires et suppléants les candidats RVE.

## **10. Élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant du Conseil municipal au Conseil d'administration de l'OGEC du groupe scolaire des Servites de Marie**

**M. le MAIRE.**- M'ont transmis leur candidature :

- pour la liste RVE, Mme Louise GALEY, M. Jean-Michel BLUTEAU,
- pour la liste RGE, Mme Élisabeth POCHON et M. Antoine RICHARD.

Y a-t-il d'autres candidats ?

**M. CALMÉJANE.**- Pour notre liste, nous présentons Mme Françoise BERGOUGNIOU et M. Gilbert LE MASSON.

Toutefois, au sujet de l'OGEC, je voudrais avoir une réponse concernant les dispositifs que vous avez mis en place aux abords des écoles. Ce n'est pas forcément sur l'objet, c'est-à-dire assurer les traversées ou leur emplacement, cela, l'avenir nous le dira, mais quelque chose m'a choqué : les enfants qui fréquentent l'OGEC ont école le mercredi mais je n'ai vu aucun personnel ce jour-là ; ces enfants n'ont-ils pas la même valeur ?

**M. le MAIRE.**- C'est une nouvelle mesure que nous avons réussi à mettre en place à peine arrivés le 5 juillet suite aux élections, donc au cours d'un été très particulier. Je veux d'ailleurs remercier les efforts démultipliés de notre collègue Riad MAHMOUD, délégué à la sécurité. *(Des applaudissements.)* Les applaudissements sont mérités puisque, en moins de deux mois, nous avons réussi à créer 14 postes pour permettre les traversées. Cela n'a pas été une mince affaire en cette période difficile.

Maintenant, votre remarque est frappée du poids du bon sens. En effet, nous avons relevé ce manquement. Toutefois, nous avons une plus grande difficulté le mercredi, au regard du profil des personnes recrutées, à mobiliser certains de nos concitoyens, en tout cas des personnes de bonne volonté qui veulent bien assurer cette mission. Elle n'est pas neutre parce que c'est une véritable mission de sécurité et pédagogique. Le retour d'expérience fait que nous ne sommes pas mécontents d'y être parvenus, mais pas totalement. Vous avez bien pointé la chose. Nous nous attacherons, j'espère le plus vite possible, à ce que d'autres points et pas uniquement autour de Saint-Alexis, Saint-Julienne, Saint-Louis ou Blanche de Castille, parce qu'il reste quelques manques par ailleurs, afin d'assurer ce à quoi toutes les villes alentour étaient parvenues et il a fallu que nous arrivions pour le réussir.

**M. MINETTO.-** Nous l'aurions fait également.

**M. le MAIRE.-** Il fallait y arriver !

**Mme POCHON.-** Pour la bonne marche de cette bonne opération, il faudra en reparler à un moment donné pour savoir si tout se passe aux bons endroits, etc. En effet, nous aurons peut-être des choses à vous dire sur la question.

Je fais simplement remarquer que seuls les enfants de l'OGEC ont cours le mercredi parce qu'ils sont restés sur quatre jours et demi alors que les enfants des écoles publiques de Villemomble n'ont plus que quatre demi-journées.

**M. le MAIRE.-** Nous passons à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant.

*Il est procédé au vote à bulletin secret et à son dépouillement par Mme GALEY et M. RICHARD.*

Résultat du scrutin :

- RVE : 26 voix,
- UAV : 6 voix,
- RGE : 3 voix.

Donc le scrutin est valablement enregistré par l'administration que nous remercions. Bravo à nos collègues.

### **11. Élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant du Conseil municipal au Syndicat du lotissement industriel et commercial au droit de la rue d'Avron, desservi par l'allée du Plateau à Villemomble**

**M. le MAIRE.-** Pour vous situer, il s'agit de la zone d'activité où se trouve notamment le magasin Castorama. Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

J'ai reçu du groupe RVE les candidatures de Mme Pascale PAOLANTONACCI en titulaire et de M. Jules François ACQUAVIVA en suppléant.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

**M. CALMÉJANE.-** Pour notre groupe, nous présentons M. Thibaud DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR en titulaire et M. Patrice CALMÉJANE en suppléant.

**M. MINETTO.-** Nous sommes désolés, monsieur le Maire, nous avons pourtant tout préparé dans les temps mais nous avons oublié cette désignation.

Nous présentons les candidatures de M. MINETTO en titulaire et M. RICHARD en suppléant.

**M. le MAIRE.-** C'est enregistré. Nous procédons au scrutin.

*Il est procédé au vote à bulletin secret et à son dépouillement par Mme GALEY et M. RICHARD.*

Pour la zone du Plateau, ont obtenu Mme Pascale PAOLANTONACCI et M. ACQUAVIVA la représentation à la suite d'un scrutin où ils remportent 26 voix ; la liste UAV avait remporté 6 voix, la liste RGE 3 voix.

## **12. Élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant du Conseil Municipal au Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble « Aquarelle » et l'Association Syndicale Libre de l'ensemble immobilier « Aquarelle » à Villemomble**

**M. le MAIRE.-** La Commune est copropriétaire dans deux immeubles, où nous avons des équipements de petite enfance. En tant que copropriétaire, cela nous conduit à avoir des tantièmes et des représentants pour siéger au syndicat des copropriétaires.

La première élection est celle d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à Aquarelle (ensemble visible depuis la gare de Gagny) où la Ville a la crèche « Pom'Cannelle ».

Pour la liste RVE, nous avons reçu les candidatures de Mme Patricia FITAMANT en tant que titulaire et de M. Riad MAHMOUD en tant que suppléant.

Les autres groupes ont-ils des candidats ?

**M. CALMÉJANE.-** Pour la copropriété Aquarelle, nous présentons les candidatures de Mme Françoise BERGOUIGNOU titulaire et de M. Aram KALANYAN suppléant.

**M. le MAIRE.-** C'est noté.

Seuls candidats en lice, je propose de passer au scrutin.

*Il est procédé au vote à bulletin secret et à son dépouillement par Mme GALEY et M. RICHARD. À noter que M. MINETTO, Mme POCHON et M. RICHARD ne prennent pas part au vote.*

Pour nous représenter au syndic Aquarelle, ce sont les candidats de la liste RVE qui siégeront, ayant obtenu 26 voix ; la liste UAV a obtenu 6 voix. Seulement 32 bulletins trouvés dans l'urne.

## **13. Élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant du Conseil Municipal au Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble sis 49/51 avenue du Raincy, 14 rue Saint-Charles et 6 rue Guilbert à Villemomble**

**M. le MAIRE.-** Même chose pour le pôle petite enfance et les Lucioles, nous sommes propriétaires, donc nous siégeons à l'AG des copropriétaires.

Nous présentons les candidatures de Mme Patricia FITAMANT en titulaire et Mme Pascale PAOLANTONACCI en suppléante.

**M. CALMÉJANE.-** Pour notre groupe, nous présentons les candidatures de Mme Laura LEFEVRE et de M. Aram KALANYAN.

**M. le MAIRE.-** C'est noté pour notre part. M. MINETTO, vous passez votre tour une nouvelle fois ? Nous votons à 32 voix ? C'est parti.

*Il est procédé au vote à bulletin secret et à son dépouillement par Mme GALEY et M. RICHARD. À noter que M. MINETTO, Mme POCHON et M. RICHARD ne prennent pas part au vote.*

Même résultat que le précédent : 32 voix exprimées (26 pour RVE, 6 pour UAV), ce qui conduit à élire les délégués titulaires et suppléants issus de la liste RVE.

## **14. Désignation d'un membre du Conseil Municipal pour représenter la Commune au sein de l'assemblée spéciale chargée de l'élection de ses représentants au Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France**

**M. le MAIRE.-** Créé en 2006, il s'agit d'un établissement public de l'État à caractère industriel et commercial, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Cet établissement est habilité sur tout le territoire de la Région à procéder :

- 1) à toutes les acquisitions foncières et opérations immobilières de nature à faciliter l'aménagement
- 2) à la réalisation des études et travaux nécessaires à l'accomplissement des missions définies.

L'établissement public est administré par un Conseil composé de 30 membres dont 4 représentants des établissements publics de coopération intercommunale et des communes élus par l'assemblée spéciale.

Les membres de l'assemblée spéciale sont désignés en leur sein par les conseils municipaux ou conseils communautaires intéressés.

Cette assemblée spéciale devra élire ses représentants au Conseil d'administration.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'élire un membre du Conseil municipal pour représenter la Commune au sein de l'assemblée spéciale, qui elle-même désignera des administrateurs.

Afin de procéder à cette élection, ont été reçues les candidatures présentées par la liste *Réussir Villemomble ensemble* en titulaire M. François ACQUAVIVA et en suppléant M. Jovan AVRAMOVIC.

**M. MINETTO.**- J'ajoute les candidatures de M. RICHARD en titulaire et de Mme POCHON en suppléant, il semble que j'ai aussi oublié de vous les envoyer.

**M. CALMÉJANE.**- Vous venez de lire la note d'information où il est précisé d'élire un membre. Il n'est pas fait état d'un suppléant. C'est pourquoi nous ne présentons qu'un titulaire, M. Patrice CALMÉJANE.

**M. le MAIRE.**- Je vous demande quelques instances de patience, nous faisons les petites vérifications d'usage.

Mme CHASSARD, Directrice générale des services, nous précise que ce serait bien un titulaire à désigner ainsi que son suppléant. Il s'agit d'un mode de désignation par scrutin indirect. C'est un peu comme les élections sénatoriales, si nous désignons des représentants et si au moment du vote le titulaire ne pouvait pas être disponible, il y a un volet de remplacement.

La coquille se situerait plutôt sur le libellé du point et pas sur le scrutin à réaliser.

**M. CALMÉJANE.**- En fonction de votre réponse, s'il faut un titulaire et un suppléant, je proposerai la candidature de M. CALMÉJANE en titulaire et M. LE MASSON en suppléant.

**M. le MAIRE.**- Merci de votre patience.

Mme CHASSARD nous indique que, les ayant contactés téléphoniquement en préparation de la séance de ce soir, il nous a bien été spécifié qu'il fallait un titulaire et un suppléant. Vos candidatures sont enregistrées : M. CALMÉJANE titulaire, M. LE MASSON suppléant.

Nous pouvons procéder au scrutin.

*Il est procédé au vote à bulletin secret et à son dépouillement par Mme GALEY et M. RICHARD.*

Résultat de l'élection : sans surprise, RVE a remporté 26 voix, UAV 6 voix, RGE 3 voix. Cela conduit à valablement désigner nos représentants titulaire et suppléant à l'établissement public foncier d'Ile-de-France.

### **15. Élection de 5 délégués titulaires et de 5 délégués suppléants du Conseil Municipal à la Commission de Délégation de Service Public**

**M. le MAIRE.**- Cette commission doit être composée du Maire, Président, ou son représentant, et de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. La petite différence avec les précédents scrutins est ce mode de scrutin.

En conséquence, il convient d'élire 5 membres titulaires et 5 membres suppléants du Conseil municipal ladite commission.

Au titre de RVE, nous avons reçu les candidatures de M. Serge ZARLOWSKI, Mme Françoise SERONDE, M. Hubert HADAD, M. Jules François ACQUAVIVA, M. Alain FITAMANT, Mme Louise GALEY, Mme Françoise POLONI, M. Jean-Christophe GERBAUD, M. Alex BOULON et M. Guy ROLLAND.

Sont candidats pour la liste RGE : M. Jean-Marc MINETTO, M. Antoine RICHARD et Mme Élisabeth POCHON.

**M. CALMÉJANE.**- Pour notre liste, nous présentons les candidatures de M. Patrice CALMÉJANE, Mme Françoise BERGOUGNIOU, M. Gilbert LE MASSON, Mme Laura LEFEBVRE, M. Thibaud DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR et M. Aram KALANYAN.

**M. le MAIRE.**- Nous procédons au scrutin.

*Il est procédé au vote à bulletin secret et à son dépouillement par Mme GALEY et M. RICHARD.*

Pour cette élection de cinq délégués titulaires et cinq délégués suppléants à la proportionnelle, afin de siéger à la commission de délégation de service public :

La liste RVE remporte 26 voix, lui permettant d'obtenir quatre sièges de titulaire et quatre sièges de suppléant.

La liste *Union pour l'avenir de Villemomble* remporte 6 voix, lui permettant d'obtenir un siège de titulaire et un siège de suppléant.

La liste *Rassemblement de la gauche et des écologistes* ayant obtenu 3 voix n'obtient aucun siège.

Dès lors, vont nous représenter au sein de cette commission de délégation de service public :

En membres titulaires : M. Serge ZARLOWSKI, Mme Françoise SERONDE, M. Hubert HADAD, M. Jules François ACQUAVIVA et M. Patrice CALMÉJANE ;

En membres suppléants : M. Alain FITAMANT, Mme Louise GALEY, Mme Françoise POLONI, M. Jean-Christophe GERBAUD et Mme Françoise BERGOUGNIOU.

**M. MINETTO.**- Suite à nos discussions tout à l'heure, c'est typiquement le genre de commission où vous pourriez nommer une personne à titre consultatif dans le cadre de la transparence et de la présence de l'ensemble des groupes municipaux.

**M. le MAIRE.**- J'enregistre.

## **16. Fixation de la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et élection de ses membres**

**M. le MAIRE.**- Conformément à l'article L.1413-1 du CGCT, il est nécessaire de créer une Commission Consultative des Services Publics Locaux et de fixer sa composition à 11 membres :

- le Maire, Président, ou son représentant,
- 5 membres titulaires et 5 membres suppléants du Conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- 5 membres représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante.

En conséquence, il convient de fixer la composition à 11 membres et de procéder à l'élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants du Conseil municipal.

Concernant RVE, il nous a été proposé les candidats suivants : M. ZARLOWSKI, Mme SERONDE, M. HADAD, M. ACQUAVIVA, M. FITAMANT, Mme GALEY, Mme POLONI, M. GERBAUD, M. BOULON et M. ROLLAND.

**M. CALMÉJANE.**- Avant de passer aux candidatures, je pense qu'il faut voter pour constituer la commission. C'est formel mais c'est ce que vous venez de lire.

**M. le MAIRE.**- Tout à fait. Cela va nous changer, il s'agit d'un vote à main levée sur ce chiffre de 11.

**Mme POCHON.**- Pourquoi 11.  $5 + 5 = 10$ .

**M. le MAIRE.**- + le président = 11.

*Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.*

Nous en venons à la seconde partie du vote avec l'élection de cinq titulaires et cinq suppléants. Pour RVE, j'ai cité les candidats.

Pour la liste RGE, les candidats sont M. Antoine RICHARD, Mme Élisabeth POCHON et M. Jean-Marc MINETTO.

**M. CALMÉJANE.**- Pour notre liste, nous présentons M. Patrice CALMÉJANE, Mme Françoise BERGOUGNIOU, M. Gilbert LE MASSON, Mme Laura LEFEVRE, M. Thibaud DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR et M. Aram KALANYAN.

**M. le MAIRE.**- Nous pouvons procéder au vote.

*Il est procédé au vote à bulletin secret et à son dépouillement par Mme GALEY et M. RICHARD.*

**M. MINETTO.**- Pouvez-vous rappeler les associations qui seront présentes ? Je pense notamment aux associations de parents d'élève, des marchés.

**M. le MAIRE.**- C'est exactement ce que je voulais dire.

**M. MINETTO.**- Nous pouvons échanger nos places si vous le voulez.

**M. le MAIRE.**- Les représentants des associations locales seront inchangés, à savoir :

- le président de l'Union locale de l'APEP ou son représentant,
- le président de l'Union locale de la FCPE ou son représentant,
- le président du Club Geneviève Bergougniou ou son représentant,
- le président de l'Union des commerçants, industriels et artisans de Villemomble ou son représentant,
- un représentant des commerçants des marchés, membre de la commission consultative des marchés.

Pour la Commission consultative des services publics locaux, ont obtenu :

- RVE 26 voix,
- UAV 6 voix
- RGE 3 voix.

Ce qui nous conduit à désigner en membres :

- Titulaires : M. ZARLOWSKI, Mme SERONDE, M. HADAD, M. ACQUAVIVA et M. CALMÉJANE,
- Suppléants : M. FITAMANT, Mme GALEY, Mme POLONI, M. GERBAUD et Mme BERGOUGNIOU.

### **17. Élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant de la Ville de Villemomble à la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) de la Métropole du Grand Paris**

**M. le MAIRE.**- C'est la dernière émanation démocratique en région Ile-de-France en application de la loi Maptam.

Il convient de retenir que des compétences sont remontées au Territoire. Du fait de percevoir de la fiscalité et d'avoir des charges afférentes aux compétences dévolues ou remontées au Territoire, tous les ans à l'heure de l'élaboration budgétaire et lors du recollement du compte administratif, une commission évalue les charges transférées, allant à terme à la Métropole.

Elle est composée d'un membre titulaire et d'un membre suppléant par commune membre de la métropole, ces derniers sont désignés en Conseil municipal.

Je souligne bien que ce premier scrutin est pour désigner nos représentants à la CLECT pour la métropole. Le scrutin suivant sera pour le Territoire.

Pour siéger, nous avons reçu les candidatures :

- Pour la liste RVE, en titulaire de M. Jules François ACQUAVIVA, en suppléant de M. Guy ROLLAND ;
- Pour liste RGE, en titulaire de Mme Élisabeth POCHON, en suppléant de M. MINETTO.

**M. CALMÉJANE.-** Pour ce colosse aux pieds d'argile qu'est devenue la Métropole du Grand Paris, l'essentiel de ses recettes étant lié à l'activité économique de l'ensemble des communes qui en font partie, la situation économique des années 2020 et 2021 posera de sérieux problèmes. Je l'ai déjà dit en juillet, nous risquons, au lieu d'un simple transfert et un retour de la fiscalité liée à nos communes, d'avoir des prélèvements, donc de mettre encore en difficulté les finances de notre commune.

Malgré cela, puisque la CLECT est une obligation légale, nous présentons en tant que titulaire M. Gilbert LE MASSON et en tant que suppléant M. Patrice CALMÉJANE.

**M. le MAIRE.-** C'est retenu. Dans ces conditions, je propose de procéder au vote.

*Il est procédé au vote à bulletin secret et à son dépouillement par Mme GALEY et M. RICHARD.*

Résultat de ce scrutin : 26 voix pour RVE, 6 voix pour UAV, 3 voix pour RGE, ce qui conduit à désigner M. ACQUAVIVA titulaire et M. ROLLAND suppléant.

### **18. Élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant de la Ville de Villemomble à la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales) de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est**

**M. le MAIRE.-** C'est quasiment le même vote s'agissant encore de la CLECT mais cette fois au bénéfice de l'EPT.

Il est proposé :

- par RVE comme titulaire M. ROLLAND, comme suppléant M. ACQUAVIVA,
- par RGE, M. MINETTO et Mme POCHON.

Y a-t-il d'autres candidats ?

**M. CALMÉJANE.-** Pour compléter mon précédent propos sur la Métropole du Grand Paris, jusqu'à maintenant la commune bénéficiait d'un certain nombre de subventions. Pour Grand Paris Grand Est -je le dis pour ceux qui découvrent un peu le sujet- cela nous est imposé par la loi depuis 2016, ce ne sont pas des subventions que nous avons obtenues, c'est un hold-up. Cette année, ce n'est pas loin de 200 000 € qui seront prélevés sur le budget de la Commune. Puis, je rappelle que les communes ont perdu les compétences en ordures ménagères, en assainissement, en eau, en développement économique le PLU et la Politique la Ville, tout cela pour des services qui ne sont pas rendus à la hauteur des prélèvements.

Cela a été voulu par le précédent Président de la République. Le suivant a annoncé « *je vais réformer tout cela* », trois ans après, nous en sommes toujours au même point : les prélèvements continuent d'augmenter sur le budget des communes sans résultat. Paradoxalement, je l'ai signalé le 16 juillet, nous avons élu l'exécutif du Grand Paris Grand Est sans connaître aucune orientation politique de cet exécutif. C'est particulier, les électeurs à Villemomble et dans d'autres communes ont voté pour des programmes, au moins, ils avaient été exposés par des candidats. Là, nous n'avons aucune connaissance des orientations qui seront peut-être mises en œuvre par cette structure qui chapeaute un certain nombre de compétences prises aux communes.

Malgré cela, puisque c'est réglementaire, nous proposons des candidats à CLECT de Grand Paris Grand Est : en titulaire, M. Gilbert LE MASSON, en suppléant, M. Patrice CALMÉJANE.

**M. le MAIRE.-** Nous pouvons donc procéder au vote.

À l'issue de ce scrutin et puisque nous sommes dans le train des élections à bulletin secret, je vous proposerai d'avancer le point supplémentaire tel que je vous ai évoqué. (*Assentiment de l'Assemblée.*)

*Il est procédé au vote à bulletin secret et à son dépouillement par Mme GALEY et M. RICHARD.*

Pour l'élection à la CLECT de l'EPT, RVE 26 voix, UAV 6 voix, RGE 3 voix permettant de désigner M. ROLLAND et, en cas d'absence, M. ACQUAVIVA.

## **24. Élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant représentant le Conseil Municipal pour siéger au sein de l'Association de Promotion du Prolongement de la Ligne 11 entre Rosny-Bois-Perrier et Noisy-Champs**

**M. le MAIRE.**- Je vous propose ce dernier scrutin.

Je pourrais gloser, comme nous avons pu l'entendre sur les scrutins précédents, du contexte ou des attendus, des enjeux vis-à-vis de cette prolongation de la Ligne 11. Ce prolongement est plus qu'en débat : aujourd'hui et au regard des retards d'ores et déjà programmés, il y a de mauvaises annonces que nous avons reçu concernant le Grand Paris express avec, nous concernant, la Ligne 15 et la Ligne 16 pour lesquelles il y aura des retards supplémentaires de chantier et de livraison. Il pourrait même y avoir des remises en cause des plans de financement. La situation sanitaire n'a pas amélioré les choses, qui n'étaient déjà pas très bonnes.

Au moment où je parle, la Ligne 11 est un projet calé théoriquement à 2030. C'est dans 10 ans, on peut dire que c'est proche mais il est véritablement remis en question dans son modèle économique d'une part et dans la volonté des pouvoirs publics d'autre part qui ne semblent pas être aussi déterminées pour la réalisation de certaines lignes en plus, en vue des Jeux Olympiques. Toutefois, une association a été fondée.

Dans la note, il a été repris le texte de la note lorsque l'association venait tout juste d'être fondée. Des collègues (je pense notamment à nos nouveaux collègues de Neuilly-sur-Marne) attendent ardemment le prolongement de la Ligne 11 puisqu'elle desservirait un projet pharaonique de 4 000 logements qui, lui, se poursuit d'ailleurs sous l'égide de l'EPT qui a récupéré la compétence de l'habitat. Donc sous l'égide de l'EPT, ce sujet avance tandis que j'ai peur que la Ligne 11 recule.

C'est quelque chose qui peut vraiment nous inquiéter et nous impacter. Nous avons un avis sur l'opportunité d'avoir une station de la Ligne 11 sur le territoire de la ville de Villemomble, je ne referai pas les quelques échanges à l'occasion de la campagne municipale dernière mais, de toute manière, de par ses statuts, nous devons avoir des représentants à cette association pour savoir au moins ce qu'il s'y passe.

Pour ces représentants, nous avons plusieurs candidats :

- pour la liste RVE, M. Jovan AVRAMOVIC et M. Jean-Christophe GERBAUD,
- pour la liste RGE, Mme Elisabeth POCHON et M. Jean-Marc MINETTO.

**M. CALMÉJANE.**- Pour défendre un projet, il faut en être convaincu, ou au moins donner l'impression de l'être.

**M. le MAIRE.**- Je pensais que vous vouliez proposer des candidats.

**M. CALMÉJANE.**- Ce n'est pas le sens des propos que je viens d'entendre, ce qui est un peu inquiétant. Je vous proposerai mes candidats mais, avant de passer au vote, nous pouvons tout de même parler d'un dossier qui a été ajouté à l'ordre du jour.

Je rappelle que ce tronçon est structurant pour tout le sud-est de la Seine-Saint-Denis. Si malheureusement en février 2018 une grande partie de son financement a été retirée par l'ancien Premier ministre, dans le plan de relance que l'on nous annonce pour des travaux à effectuer dans notre pays, avec des salariés et des machines sur notre territoire, ce projet devrait être porté de façon plus convaincante par les élus de ce territoire.

C'est pourquoi je propose pour notre liste la candidature de Patrice CALMÉJANE et de Laura LEFEVRE.

**M. le MAIRE.**- C'est enregistré.

*Il est procédé au vote à bulletin secret et à son dépouillement par Mme GALEY et M. RICHARD.*

**M. MINETTO.**- Ôtez-moi d'un doute, le film du Conseil municipal est bien diffusé mais, *a priori*, on ne voit que vous ?

**M. le MAIRE.**- Oui, c'est un plan fixe. Nous essaierons de nous améliorer la prochaine fois. Il apparaît qu'il n'est possible de connecter qu'une caméra. Il nous faudrait quasiment un équipement de studio de télévision pour passer d'une caméra à l'autre. Cela requiert un outil que nous n'avons pas.

**M. MINETTO.**- Au Conservatoire, la communication filmait les interventions.

**M. le MAIRE.-** Au Conservatoire, nous étions connectés depuis un Smartphone et avec une personne du service communication. Il faut savoir, d'ailleurs je le remercie, qu'un personnel du service informatique est présent en ce moment même à l'arrière pour s'assurer au moins de la diffusion.

Il nous manque l'outil pour avoir quelque chose de plus dynamique.

**M. MINETTO.-** Pouvons-nous imaginer avoir au moins ce que nous avons au Conservatoire au prochain Conseil du 3 novembre ?

**M. le MAIRE.-** Il faut du temps et de l'argent. Nous en reparlerons peut-être le 3 novembre.

Je vous remercie de cet intermède, cher collègue. Pour nous représenter à l'association de promotion de la Ligne 11, a obtenu liste RVE 26 voix, la liste UAV 6 voix, la liste RGE 3 voix, ce qui conduit à désigner M. AVRAMOVIC et M. GERBAUD pour nous représenter.

Je relève que le groupe majoritaire a voté à chacun des scrutins comme un seul homme. Je vous en remercie bien vivement.

La séquence est terminée, nous passons sur un mode plus classique d'un Conseil municipal.

### **19. Fixation des conditions d'exercice du droit à la formation des membres du conseil municipal**

**M. le MAIRE.-** Un peu comme en entreprise, les élus des collectivités locales ont un droit à la formation garanti par la loi du 27 février 2002 avec différentes mises en application au travers du Code général des Collectivités territoriales.

La loi du 31 mars 2015 a créé un droit individuel à la formation pour certains élus locaux. Les conseillers municipaux, communautaires, métropolitains, départementaux et régionaux bénéficient chacun d'une durée de 20 heures par année pleine de mandat, cumulable sur toute la durée du mandat et financé par une cotisation obligatoire, dont le taux est de 1 %, prélevée sur les indemnités.

Les cotisations sont versées au fonds spécialement créé pour le financement du DIF, la Caisse des Dépôts et Consignations en assurant la gestion administrative, technique et financière.

Les formations éligibles au titre du DIF sont celles relatives à l'exercice du mandat, dispensées par un organisme agréé par le ministère de l'Intérieur et celles sans lien avec l'exercice du mandat, notamment pour acquérir des compétences nécessaires à la réinsertion professionnelle à l'issue du mandat. Il s'agit notamment :

- des formations permettant d'acquérir le socle de connaissances et de compétences ;
- des formations sanctionnées par une certification enregistrée dans le répertoire national des certifications professionnelles ;
- des formations sanctionnées par un certificat de qualification professionnelle ;
- des formations sanctionnées par les certifications inscrites à l'inventaire spécifique établi par la commission nationale de la certification professionnelle ;
- de l'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant annuel des indemnités (montant annuel théorique prévu par les textes, majorations comprises).

Selon l'article L.2123-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le droit à formation est limité à 18 jours par élu pendant la durée du mandat. Le montant des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du montant annuel des indemnités.

La collectivité est chargée de mandater l'organisme de formation pour régler les frais d'inscription et d'enseignement. Le remboursement des autres frais de formation s'effectuera sur justificatifs présentés par l'élu, conformément à la délibération qui est proposée au point suivant.

Les formations sollicitées par les élus devront porter sur les fondamentaux de l'action publique locale ou être en lien avec les délégations ou l'appartenance aux différentes commissions.

Conformément à l'article 107 de la loi n° 2019-146 du 27 décembre 2019, une formation sera obligatoirement organisée au cours de la 1<sup>ère</sup> année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation.

Spécifiquement nous concernant, il est donc proposé au Conseil municipal de fixer le montant maximal des dépenses de formation des élus à 10 % (soit 28 610 € au 21/09/2020) et de les répartir entre les différents groupes d'élus du Conseil municipal, dans la limite de 1/35<sup>ème</sup> de l'enveloppe totale par élu composant le groupe.

Y a-t-il des prises de parole ?

**M. CALMÉJANE.-** A la lecture du projet de Délibération qui nous est proposée concernant la condition d'exercice du droit à la formation des membres du Conseil municipal, il semble que la Délibération ignore le décret sorti le 29 juillet 2020 relatif au droit individuel à la formation des élus. Or, il modifie de façon intéressante pour les élus d'un côté, puisque le décret prévoit pour l'ensemble des élus l'établissement d'un coût horaire maximum des frais de formation, dont le montant est défini par arrêté. Ce dernier est sorti depuis, c'est low cost puisque c'est 100 € maximum de l'heure. De l'autre côté, il vient compléter la possibilité pour les membres du Conseil municipal d'acquiescer ou d'utiliser leur crédit annuel de 20 heures au titre du droit individuel à la formation au début de chaque année de mandat.

**M. le MAIRE.-** Je relève en effet que, au Territoire, au Conseil d'administration du CCAS ou encore sur des séances du Conseil municipal précédentes, vous avez visiblement actuellement une marotte consistant à consulter Légifrance du matin au soir et, chaque fois, de nous opposer qui un décret plus récent, qui une décision obsolète, ce qui conduirait chaque fois à vouloir nous mettre à défaut.

La Préfecture m'a adressé un courrier vraisemblablement suite à une remarque que vous avez dû formuler sur l'une de nos délibérations. Il apparaît que cela ne devrait pas aller bien loin quant à sa résorption.

Si vous décidez d'exercer votre mandat d'opposant dans la proposition, dans la contradiction, en tout cas pour une vie démocratique, nous pourrions éventuellement le faire sans que ce soit rébarbatif en termes réglementaires ou législatifs. J'entends votre remarque mais je ne sais pas si vous allez continuer à convaincre les gens à être aussi pointilleux.

**Mme POCHON.-** Même si nous ne découvrons pas M. CALMÉJANE procédurier aujourd'hui mais il l'est d'autant plus sur ces bancs. Néanmoins, je suis un peu surprise, monsieur le Maire, de votre intervention car, s'il y a une chose qui est tout à fait normale, c'est quand même bien de respecter la loi. S'il y a de nouvelles lois, de nouveaux règlements, de nouveaux décrets, vous avez des équipes, je ne vous demande pas d'apprendre les codes par cœur tous les jours mais, normalement, des personnels sont en charge de suivre cela et il faut effectivement réactualiser. Vous ne pouvez pas simplement dire « *oui, il y a peut-être quelque chose de nouveau mais je ne l'ai pas vu passer* ». Il me semble que cela fait partie des attributions d'un maire et de son conseil municipal de se tenir informé. Pour ce faire, des personnels administratifs doivent vous aider.

Vous n'avez pas toujours été tendre avec celui qui a assuré l'intérim. Vous saviez de temps en temps lui dire qu'il n'était pas tout à fait à jour. Vous voyez maintenant que ce n'est pas si simple que cela. Donc souvenez-vous en.

**M. le MAIRE.-** Merci pour la leçon. En effet, nous avons l'avantage d'avoir deux anciens parlementaires parmi nous. Dès lors, cela devrait nous aider.

Je propose éventuellement une suspension de séance afin que nous regardions le texte.

**M. CALMÉJANE.-** Nous reviendrons sur le texte un peu plus tard quand il y aura eu une réponse ou une suspension de séance, peu importe mais je trouve vos propos largement déplacés. Le rôle de l'opposition est de faire son travail. Votre approche lui dénie ce droit de faire son travail, de formuler des observations. Tout à l'heure, comme j'ai plusieurs fois été obligé de le faire au CCAS, cela nous a valu trois séances pour arriver à son installation.

**M. le MAIRE.-** Deux.

**M. CALMÉJANE.-** Dont une annulée car non conforme.

**M. le MAIRE.-** Elle ne s'est pas tenue.

**M. CALMÉJANE.-** Cela nous a valu trois convocations.

**M. le MAIRE.-** Si vous voulez jouer sur les mots, nous pouvons aussi le faire.

**M. CALMÉJANE.-** Pour compléter, puisque vous m'avez passé la parole, pour l'instant, les débuts d'un nouveau Conseil municipal consistent en des installations réglementaires. Nous ne sommes donc pas encore sur des projets, nous n'avons pas vu de budget supplémentaire de mise en œuvre de votre politique, nous sommes essentiellement sur des aspects réglementaires d'installation d'un certain nombre de commissions, d'organismes, donc j'ai fait les observations sur celle-ci. Quand viendra le moment de parler d'orientations pour la commune, nous y viendrons. Pour l'instant, nous ne sommes que sur des observations concernant la mise en œuvre du nouveau Conseil municipal et de toutes ses attributions. Si je ne le fais pas à ce moment-là, nous ne pourrons plus jamais les faire puisque le sujet sera passé.

Je rappelle à tous que, comme l'a indiqué Mme POCHON, il y a non seulement une administration mais aussi des élus, il serait intéressant que ce soit lu avant la présentation des dossiers en Conseil municipal. Nous avons vu tout à l'heure une petite hésitation sur les fiches.

Je rappelle également que c'est le Maire qui a l'ordre du jour. Donc avant de l'envoyer, il faudrait peut-être vérifier que tout est carré et que nous ne nous retrouvons pas avec des débats comme celui-ci sur la formation ou comme tout à l'heure où j'ai été obligé de vous rappeler que, pour la Commission de délégation de services publics, il fallait voter sa composition avant de passer à l'élection de ses membres.

Il y a un minimum de respect d'une part de l'opposition et, d'autre part, des règles qui régissent un Conseil municipal. Donc permettez-moi de faire ces observations. Que le Préfet vous écrive est normal. Il m'écrivait aussi de temps en temps.

**M. le MAIRE.-** Je suis rassuré.

**M. CALMÉJANE.-** Parfois sur d'autres sujets. En revanche, sur ces points, il est important que les délibérations que nous prenons dans ce Conseil municipal respectent les textes et les lois du moment où nous les prenons.

**M. le MAIRE.-** Dont acte. Je vous propose une suspension de séance.

*(La séance, suspendue à 22 h 23, est reprise à 22 h 30.)*

**M. le MAIRE.-** Il apparaît que nous avons de nouveau le quorum, je déclare donc la séance pouvant se poursuivre après cette interruption

Suite à l'intervention de M. CALMÉJANE, il a été relevé qu'il manquerait à notre Délibération, dans ses considérants, la notification du décret du 29 juillet 2020 évoquant la prise en charge financière et le montant maximal du droit individuel à la formation (DIF) des élus locaux. Ce décret oblige la Caisse des Dépôts et Consignations, ce que nous avons commencé à évoquer tout à l'heure puisque c'est la CDC qui vise la formation demandée par l'élu, qui la finance et qui s'assure que c'est un organisme agréé par le Ministère, à ce que le montant soit fixé à 100 €HT par arrêté paru le même jour.

Il permet également aux conseillers municipaux d'utiliser leur crédit annuel de 20 heures, c'est une spécification que nous avons portée à la Délibération, au titre du droit individuel à la formation au début de chaque année de mandat.

Le décret que vous invoquez a finalement plus d'intérêt pour la CDC dans la mise en œuvre du paiement de la formation que nous nous concernant, puisque nous sommes dans le cadre de la loi et la mise en application du DIF.

C'est une remarque que nous intégrons dans les considérants de la Délibération, et que nous soumettons au vote du Conseil municipal de Villemomble ce soir.

En revanche, je me permets de préciser que, si votre remarque est fondée de s'appuyer en plus sur un décret récent, elle reste véritablement à la marge. Je me permets de dire cela.

Y a-t-il des prises de parole.

**M. CALMÉJANE.-** Vous avez une façon un réductrice de résumer les quelques minutes qui vous ont été nécessaires pour prendre connaissance du décret. En l'état actuel des choses et donc de la présentation du point n° 19 et de ses considérants, je propose à mon groupe de voter contre puisque l'on n'a pas intégralement pris en compte les éléments notés dans ce décret. J'aurais préféré que l'on nous propose de revoir cette Délibération. Il n'y a pas une urgence impérieuse, il n'y a pas eu de demande de formation pour les trois semaines à venir, nous avons donc largement le temps de revenir sur cette Délibération pour qu'elle soit conforme au décret.

**M. MINETTO.-** Ils vont peut-être en avoir besoin.

**M. le MAIRE.-** Y a-t-il d'autres prises de parole ? Apparemment, non.

Par rapport à votre remarque, non, nous ne retirerons pas cette Délibération de l'ordre du jour. Votre remarque est véritablement à la marge. Dans ces conditions, je vous sou mets le texte modifié d'un considérant évoquant le décret du 29 juillet 2020 pour la mise en œuvre par la Caisse des Dépôts et Consignations.

*Il est procédé au vote, résultat : 6 voix contre de la liste UAV, 3 abstentions de la liste RGE et 26 voix pour de la liste RVE.*

Le groupe UAV vote contre le droit à la formation des élus locaux.

## **20. Fixation des conditions de remboursement des frais aux élus dans l'exercice de leurs fonctions et de leur droit à la formation**

**M. le MAIRE.-** Dans l'exercice de leur mandat, les membres du Conseil municipal peuvent être appelés à effectuer différents types de déplacements, qui peuvent ouvrir droit au remboursement des frais exposés pour leur accomplissement :

- les frais de déplacement courants,
- les frais pour se rendre à des réunions hors du territoire de la Commune,
- les frais liés à l'exécution d'un mandat spécial,
- les frais de déplacement des élus à l'occasion de l'exercice de leur droit à la formation.

### 1. Les frais de déplacement courants sur le territoire de la Commune :

Les frais de déplacements des élus liés à l'exercice normal de leur mandat sont couverts par l'indemnité de fonction.

### 2. Les frais pour se rendre à des réunions hors du territoire de la Commune :

Les frais concernés sont les suivants :

#### a) Frais de séjour (hébergement et repas) :

Le remboursement forfaitaire s'effectue dans la limite du montant des indemnités journalières, qui comprend l'indemnité de nuitée dont le montant dépend du lieu d'accueil ainsi que l'indemnité de repas. Cette dernière est due lorsque l'élu se trouve en déplacement pendant la totalité de la période comprise :

- entre 11 heures et 14 heures pour le repas de midi,
- entre 18 heures et 21 heures, pour le repas du soir.

L'indemnité de nuitée est due lorsque l'élu se trouve en déplacement pendant la totalité de la période comprise entre 0 heure et 5 heures, pour la chambre et le petit-déjeuner.

Le déplacement commence à l'heure de départ de la résidence administrative ou familiale et se termine à l'heure de retour à cette même résidence.

#### b) Frais de transport :

Le remboursement sera effectué au réel sur la base d'indemnités kilométriques.

#### c) Autres frais :

Peuvent également donner lieu à remboursement les frais d'aide à la personne qui comprennent les frais de garde d'enfant ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou à celles qui auront besoin d'une aide personnelle à leur domicile.

Leur remboursement ne pourra pas excéder, par heure, le montant horaire du salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC).

En cas de modifications réglementaires, l'indemnisation sera automatiquement revalorisée sur la base des nouveaux barèmes en vigueur sans qu'il soit nécessaire de prendre une nouvelle délibération.

### 3. Les frais liés à l'exécution d'un mandat spécial :

Les élus municipaux peuvent être sollicités pour des missions à caractère exceptionnel, temporaire et ne relevant pas de leurs missions courantes.

Le mandat spécial doit être accordé par le Conseil municipal :

- à des élus nommément désignés,
- pour une mission déterminée de façon précise et circonscrite dans le temps,
- accomplie dans l'intérêt communal,
- préalablement à la mission sauf cas d'urgence.

Lorsque des élus municipaux sont appelés à représenter la Commune sur le territoire national ou international, ils peuvent prétendre au remboursement des frais qu'ils engagent pour l'accomplissement d'un mandat spécial.

Sont pris en charge les frais de transport, de séjour, d'aide à la personne dans les conditions identiques à celles prévues pour les déplacements pour se rendre à des réunions hors du territoire communal.

### 4. Déplacements dans le cadre du droit à la formation des élus :

Le CGCT reconnaît aux élus locaux le droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la Commune, sachant que la prise en charge par la collectivité ne s'applique que si l'organisme qui dispense la formation a fait l'objet d'un agrément délivré par le ministère de l'Intérieur.

Les frais pris en charge sont les suivants :

- a) Frais de transport, d'hébergement et de repas
- b) Compensation de la perte de revenu :

Les pertes de revenus des élus sont également supportées par la collectivité, dans la limite de 18 jours par élu pour la durée d'un mandat, et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance.

Il est donc demandé au Conseil municipal de fixer les modalités de remboursement des frais aux élus dans l'exercice de leurs fonctions et de leur droit à la formation conformément aux dispositions ci-dessus.

Vous avez en annexe le projet de Délibération.

Monsieur MINETTO a demandé la parole.

**M. CALMÉJANE.**- J'ai appuyé sur le bouton du micro trop rapidement mais je peux rendre la parole à M. MINETTO, cela ne pose pas de problème.

**M. le MAIRE.**- Vous vous entendez très bien, c'est parfait.

**M. MINETTO.**- Vous n'allez pas nous faire la remarque à chaque fois. Nous sommes deux groupes d'opposition différents, avec des idées différentes. Merci de ne pas nous mélanger. D'ailleurs, nous aurions apprécié, lorsque vous étiez vous-même dans l'opposition, que vous fassiez votre travail d'opposition, comme certains le font visiblement.

J'ai une question : comment voyez-vous la place de l'opposition avec ce que j'ai en ce moment sous les yeux ? Il est indiqué que les frais de déplacement et autres frais particuliers sont pris dans le cadre de l'indemnité des élus. À partir du moment où l'opposition et certains élus municipaux de votre majorité n'ont pas d'indemnité, comment concevez-vous la possibilité de fonctionner des élus ?

Lorsque je lis que les frais de déplacement des élus liés à l'exercice de leur mandat, etc. sont couverts par leur indemnité, nous avons aussi, dans le cadre de notre mandat d'opposition, des frais ; c'est également le cas de quatre ou cinq conseillers municipaux de la majorité.

**M. CALMÉJANE.-** Ce sont quatre femmes.

**M. MINETTO.-** Comment concevez-vous notre rôle de conseiller municipal ? Qu'est-ce que cela signifie ? Dès que nous nous déplacerons dans Villemomble, nous devons vous faire une note de frais ? Comment faisons-nous ?

**M. le MAIRE.-** Y a-t-il d'autres remarques ?

**M. MINETTO.-** Vous pouvez répondre maintenant.

**M. le MAIRE.-** Le fait d'avoir une délégation du Maire, c'est cela la clef de répartition. À partir du moment où vous avez une délégation donnée par le Maire, par exemple les adjoints au Maire ont des délégations ainsi que les conseillers municipaux délégués, vous avez une indemnité. Cela se fait partout de cette façon. Il existe des exceptions où la minorité perçoit des indemnités mais c'est loin d'être une généralité.

**M. MINETTO.-** Ce n'est pas la question que je vous ai posée.

**M. le MAIRE.-** Je vous ai écouté jusqu'au bout ?...

**M. MINETTO.-** Allez-y, je continuerai après.

**M. le MAIRE.-** La norme est plus tôt que ceux qui sont majoritaires perçoivent une indemnité. La clef de répartition est que ceux qui ont une délégation sont indemnisés pour le temps qu'ils doivent y consacrer. La norme est donc plutôt que le fait majoritaire déclenche indemnité. C'était vrai à Villemomble jusqu'en 2008. À partir de 2008, il a été décidé que les élus minoritaires percevraient aussi une petite indemnité.

**Mme POCHON.-** D'ailleurs, je ne vous ai pas vu protester lorsque c'était votre cas.

**M. MINETTO.-** Ce n'est pas la question que je vous ai posée.

**M. le MAIRE.-** C'est ma réponse.

**M. MINETTO.-** Votre réponse ne répond pas à la question que je vous ai posée. Les frais de déplacement des élus liés à l'exercice de leur mandat sont couverts par l'indemnité de fonction. Donc, l'armée mexicaine qui est ici, puisque c'est encore l'expression que vous avez prise tout à l'heure de manière humoristique et c'est très bien comme cela, touche des indemnités dans le cadre du rôle d' élu. C'est normal. Vous faites un travail d' élu.

La question est, en tant qu' élu d'opposition et les quatre conseillers municipaux de la majorité qui n'ont pas d'indemnité, comment font-ils pour assurer leur déplacement et leur travail d' élu ? Comment font-ils ? Vous n'avez pas répondu à ma question.

Sinon, vous partez du principe que, à partir du moment où on ne fait pas partie de l'armée mexicaine, on ne fait pas de travail. Cet après-midi encore, nous avons tout de même constaté que, dans le cadre de la commission de rédaction du règlement intérieur, on avait l'impression que ceux qui avaient le plus travaillé étaient l'opposition.

Donc, en ce moment, comment faisons-nous ? Devons-nous vous présenter une note de frais pour chaque trajet domicile - mairie et chaque fois que nous nous déplaçons dans Villemomble dans le cadre de notre travail d' élu (réunion, etc.) ? Si ce soir nous dépassons minuit, devons-nous vous demander une nuitée d'hébergement ?

Comment faisons-nous ?

**M. le MAIRE.-** Il existe un principe supérieur avant l'indemnisation du temps consacré par l' élu à la place d'une activité professionnelle, ou de l'indemnité à proprement parler, c'est la gratuité du mandat.

**M. MINETTO.-** Ce que vous avez fait pendant deux ans lorsque vous étiez dans l'opposition.

**M. le MAIRE.-** Le premier des principes est la gratuité du mandat. L' élu local ou national ne perçoit pas un salaire, il est indemnisé pour le temps qu'il consacre. À partir de là, nous avons décidé que le fait d'avoir une délégation conduisait à une indemnité plus ou moins importante.

Je veux bien que vous continuiez à vous focaliser l'un et l'autre sur ce sujet.

**M. MINETTO.-** Ce n'est pas moi, c'est le texte que vous nous présentez.

**M. le MAIRE.-** Je vais ensuite céder la parole à M. CALMÉJANE.

Tous les deux vous vous focalisez sur une indemnité dont vous avez d'ailleurs affublé la vitrine de votre local.

**M. MINETTO.-** Il faut bien que les Villemomblois soient au courant.

**M. le MAIRE.-** Voulez-vous ponctuer chacune de mes phrases ?

**M. MINETTO.-** Oui à partir du moment où vous dites ce genre de choses.

**M. le MAIRE.-** Monsieur CALMÉJANE ?

**M. CALMÉJANE.-** À mon avis, lorsque l'on découvre les notes rédigées par quelqu'un d'autre que le lecteur, la difficulté est de la découvrir en séance. C'est bien d'avoir lu l'intégralité des deux pages de présentation de la fixation des conditions de remboursement des frais aux élus dans l'exercice de leur fonction ou de leur droit à la formation mais c'est vous qui venez de lire les éléments que soulève M. MINETTO en signifiant au point 1 : « *les frais de déplacements des élus liés à l'exercice normal de leur mandat sont couverts par l'indemnité de fonction.* »

C'est vous qui avez lu ce paragraphe, il faut donc en assumer la responsabilité. En juillet, vous n'avez pas voulu entendre mes propositions et celles formulées autrement par M. MINETTO ; je vous les ai faites par la démonstration qu'il restait suffisamment d'argent et en vous expliquant qu'il n'y avait aucune infraction par rapport au Code général des Collectivités territoriales. En effet, et comme vous l'avez rappelé, depuis 2008, à Villemomble les conseillers municipaux d'opposition, avec ou sans délégation, et les conseillers municipaux de la majorité sans délégation percevaient une petite indemnité.

Vous vous êtes vous-même, ou peut-être sous l'influence d'un certain nombre de personnes de votre majorité, bloquée sur ce sujet. Parce que c'est un point à l'ordre du jour et rattaché aux décisions que vous avez prises et fait voter par votre majorité en juillet, ce point vient à nouveau à l'ordre du jour dans le cadre de la formation des élus.

Je suis désolé de vous rappeler les décisions que vous avez prises ; il faut les assumer.

**M. le MAIRE.-** Je les assume totalement.

**M. CALMÉJANE.-** Il ne faut pas dire le contraire. Vous avez décidé quelque chose, après, vous dites « *ils n'ont le droit à rien* ». Il y a quand même un problème dans votre démonstration.

Autre point, à vouloir tout lire, revenons-en au décret : le point quatre, que vous avez lu dans son intégralité, « *déplacement dans le cadre du droit à la formation* », je suis obligé de signaler que le R. 2123-22 a été modifié. Donc, la présentation que vous faites ce soir n'est pas la version modifiée par le décret. Une fois de plus, je suis obligé d'insister pour dire que la Délibération, comme la précédente, n'est pas conforme aux textes de loi en vigueur à ce jour.

Pour en revenir à vos propos de tout à l'heure disant « *monsieur CALMÉJANE, je note que vous votez contre la formation des élus* », veuillez bien noter, puisque c'est enregistré, que je n'ai pas voté contre la formation des élus puisque c'est une obligation de la loi. J'ai voté la contre la Délibération proposée qui n'est pas conforme à la loi aujourd'hui ; il ne faut pas modifier la vérité.

**M. le MAIRE.-** Y a-t-il d'autres prises de parole ?

**Mme POCHON.-** C'est juste d'avoir une certaine logique et d'essayer de lire les textes. La question était que, effectivement, on parle de frais de déplacement, je lis que les frais de déplacement des élus sont couverts par l'indemnité de leur fonction. *A contrario*, pour avoir vu fait un peu de droit, cela signifie que ceux qui n'ont pas d'indemnité peuvent vous présenter des demandes d'indemnité d'élus. Finalement, les indemnités des élus sont destinées à ceux qui n'ont pas déjà des frais de déplacement prévus dans l'exercice de leur mandat.

Donc, *a contrario*, ceux comme nous qui ne reçoivent pas d'indemnité peuvent être amenés à vous demander des frais de déplacement. Dans ce cas, nous vous demandons lesquels. Est-ce le fait de venir aux réunions ? Il faudrait être clair parce que, après tout, il est tout de même normal que des élus de l'opposition n'aient pas à mener leur action sur leurs propres deniers. Vous êtes bien d'accord que, la démocratie, ce n'est pas cela ?

Je n'étais pas présent au Conseil où je crois que vous vous êtes autorisé à nous dire que réclamer 100 € en période de Covid-19 était indécent, le même Conseil où vous augmentiez, où vous aviez réparti, etc. Je trouve cela indécent parce que, en tant que militants et contrairement à tous les anciens, cela fait bien des années et 2008 que nous ne touchons pas un centime des indemnités que nous recevons personnellement parce qu'elles sont consacrées à notre travail militant. Sans doute étions-nous parmi l'assemblée les seuls à pratiquer de cette façon. C'est pourquoi je vous dis clairement que, lorsque vous nous attaquez en nous parlant de nos bouquets pourris ou je ne sais quoi, il me semble qu'un bouquet fait par des militants, avec des fleurs achetées par des militants et déposé par des militants vaut bien mieux que des gerbes de la mairie, apportées par un appariteur et que vous déposez au dernier moment.

Je n'accepte donc pas très bien les remarques sur le travail militant.

En ce qui concerne les frais de déplacement, tel que le texte est écrit, cela signifie que nous avons le droit à des frais de déplacement mais nous aimerions savoir dans quelles conditions.

**M. le MAIRE.-** Le texte qui vous est présenté ce soir a été ou sera présenté dans tous les conseils municipaux de France, nous sommes d'accord ?

**Mme POCHON.-** Oui.

**M. le MAIRE.-** Nous sommes dans un cadre législatif que nous devons appliquer.

Premièrement, c'est pour le bon respect des textes les plus récents.

Deuxièmement, politiquement, je veux bien que vous vous focalisiez encore et encore sur cette histoire d'indemnité.

**Mme POCHON.-** C'est une histoire de moyens et non pas d'indemnité.

**M. le MAIRE.-** Voulez-vous que je poursuive ?

**Mme POCHON.-** Absolument. De temps en temps, j'aime bien vous rappeler les choses.

**M. le MAIRE.-** Merci Madame le professeur. Si nous passons nos séances du Conseil municipal, nous en sommes quasiment à la trois, à aborder ces sujets...

**Mme POCHON.-** Cela s'appelle le rapport de force.

**M. le MAIRE.-**... des moyens, tandis que j'insiste, et vous ne m'avez pas répondu, sur le principe directeur d'un mandat électif, qui est celui de la gratuité. Vous n'êtes pas là pour percevoir de l'argent que je sache. Vous défendez le principe militant.

**Mme POCHON.-** Vous non plus.

**M. le MAIRE.-** Je pense que nous n'en sortirons pas grandis pour ceux qui nous suivent, si nous en venons à une conversation de poissonnier. Je ne pense pas que nous ferons honneur au mandat que nous détenons.

**M. MINETTO.-** Vous ne vous êtes pas posé cette question pendant deux ans quand vous étiez dans l'opposition !

**M. le MAIRE.-** Monsieur MINETTO, voulez-vous la parole ?

**M. MINETTO.-** Je le veux bien monsieur le Maire.

**M. le MAIRE.-** N'oubliez pas un principe qui me semblait très simple et très doux en ouverture de séance, désormais, nous avons une sténotypiste qui nous permet de retranscrire l'ensemble de nos échanges.

**M. MINETTO.-** J'ai appuyé sur le bouton pour demander la parole.

**M. le MAIRE.-** Quant à moi, j'avais la parole.

**M. MINETTO.-** Allez-y, vous pouvez terminer.

**M. le MAIRE.**- C'est trop aimable.

Je vous dis simplement que, si vous vous focalisez encore et encore sur ce sujet, je ne suis pas sûr que nous en sortirons grands.

**M. HADAD.**- J'aurais voulu m'exprimer aussi.

**M. MINETTO.**- J'avais demandé la parole avant, il faut appuyer sur le bouton. C'est M. le Maire qui décide.

**M. HADAD.**- Je ne suis pas là que pour regarder les mouches voler.

**M. le MAIRE.**- Mesdames et Messieurs, je vous propose de reprendre le débat sereinement de manière à être parfaitement reproduit ensuite à l'écrit.

**M. HADAD.**- Je voudrais dire deux choses.

Premièrement, on parle clairement ici des déplacements courants. Il existe plusieurs types de déplacement. Que les déplacements courants ne soient pas remboursés me paraît tout à fait normal. Ce sont des petits déplacements, lorsque vous venez en mairie, vous n'avez pas besoin d'être remboursés.

Deuxièmement, peut-on modifier ce texte ou est-ce un texte standard que nous sommes obligés de prendre ?

**M. le MAIRE.**- C'est en application de la loi.

**M. HADAD.**- Si c'est un texte en application de la loi, vous n'avez pas d'indemnité. Quand vous faites des petits déplacements ou des déplacements courants, c'est à vos frais.

Troisièmement, M. MINETTO parle beaucoup de l'armée mexicaine mais je rappelle que c'est M. MINETTO qui est venu avec un chapeau mexicain la dernière fois. Donc c'est plutôt lui le Mexicain.

Je vous prie aussi, monsieur MINETTO, d'être correct vis-à-vis des élus autour de cette table. Je trouve votre expression de l'armée mexicaine totalement déplacée et incorrecte.

**M. MINETTO.**- Plusieurs choses monsieur le Maire.

Je répète ce que je disais tout à l'heure, au moment où vous m'avez coupé : pendant deux ans, vous étiez sept conseillers municipaux dans l'opposition, nous étions trois, nous faisons le même travail d'opposition, quoique. Vous touchiez donc 700 € par mois. Pendant deux ans, vous n'avez pas dit « *vade retro, on réclame de l'argent* ». Non, vous avez pris vos 700 €, vous les avez mis dans votre poche ou vous en avez fait ce que vous vouliez. Pour notre part, comme nous vous l'avons expliqué, nous le mettons dans un travail militant.

Monsieur HADAD, le jour où j'ai dit en Conseil municipal « *vous êtes une vraie armée mexicaine, qu'il y en ait un (je montrais du doigt) qui ose dire que ce que vous faites n'est pas acceptable au regard de tout ce que vous nous avez vendu pendant votre campagne électorale, plus de démocratie et autre baratin* » j'ai dit « *qu'il y en ait un qui le fasse parce que, après, ce sera trop tard. Vous allez mettre nos relations dans des conditions très difficiles* » et pas un n'a levé le doigt pour dire « *Monsieur le Maire, peut-être que l'on se trompe* ».

Alors je repose ma question : les frais de déplacement des élus liés à l'exercice normal de leur mandat sont couverts par l'indemnité de fonction, comment cela se passe-t-il pour ceux qui n'en ont pas ?

La question n'est que celle-là.

**M. le MAIRE.**- Cela se passera d'une façon assez simple : si vous votez la Délibération, elle s'appliquera. Nous pourrions donc la mettre en œuvre.

**M. MINETTO.**- Vous ne répondez toujours pas à ma question monsieur le Maire. Comment cela se passe pour les élus de l'opposition ? Sous-entendu, vous nous avez supprimé l'indemnité, que vous vous êtes partagée, donc chaque fois que nous viendrons en Conseil municipal, nous vous présenterons la facture.

**M. le MAIRE.**- La situation devient de plus en plus gênante.

**M. MINETTO.**- Aucun problème.

**M. le MAIRE.-** Voulez-vous que l'on s'entende ? Je reprends la parole. La situation devient de plus en plus gênante. Là, nous en sommes à « *je viendrais au Conseil municipal et je ferais mon travail d'élus si je suis payé et je serai payé combien* ».

**M. MINETTO.-** Ce n'est pas ce que j'ai dit.

**M. le MAIRE.-** C'est exactement votre propos.

**M. MINETTO.-** Une fois de plus, vous déformez les propos. Vous savez bien le faire, vous avez été à bonne école pendant 25 ans.

**M. le MAIRE.-** C'est précisément ce que l'on comprend, il vous faut le tarif pour exercer votre mandat.

**M. MINETTO.-** Je repose la question car vous n'avez pas répondu. Dès que les questions vous gênent, vous les éludez.

**M. le MAIRE.-** M. CALMÉJANE sollicite la parole.

**M. CALMÉJANE.-** Je ne reprendrai pas l'expression de l'armée mexicaine qui semble vexer un certain nombre de personnes dans cette salle. Pour ma part, j'ai le sentiment d'avoir en face de moi un poisson pris dans un filet, qui gigote, plus il essaie de justifier sa position, plus il est pris dans les mailles du filet.

En juillet, les représentants de mon groupe et les représentants du groupe de M. MINETTO vous ont donné la solution pour sortir par le haut de ce sujet. Vous vous plaignez ce soir mais, encore une fois, ces sujets viennent ce soir concernant la formation des élus, en juillet ce sont les indemnités plus clairement qui ont été votées. On amène le sujet, ne vous plaignez pas de vos propres turpitudes. Nous vous avons donné la solution pour que le début de ce mandat se passe correctement. Vous restez, pour reprendre un terme de pêche, enferré dans votre logique en disant « *je ne veux pas bouger* ».

Résultat, pour chaque sujet direct ou périphérique, nous serons obligés de vous faire des remarques par rapport à tout cela, ce qui est tout à fait dommageable puisque l'heure tourne, elle n'est pas indemnisée pour certains. Vous avez la possibilité de sortir par le haut de ce sujet, vous continuez à vouloir rester au fond, donc vous en paierez les conséquences. C'est tout.

Votre approche est complètement aberrante. Des choses se faisaient depuis 2008 dans ce Conseil municipal, cela avait complètement apaisé les rapports entre la majorité et l'opposition sur ce sujet, je n'ai pas dit que tout était dans le monde des Bisounours. Là, vous avez créé un problème dès le départ. Ne vous étonnez donc pas que le sujet tienne 20 minutes, 50 minutes, nécessite une interruption de séance et ainsi de suite. Vous êtes coincé sur ce sujet. Ne dites pas que c'est l'opposition qui amène le sujet, c'est vous qui avez créé le problème.

**M. le MAIRE.-** C'est retenu.

**M. ROLLAND.-** Mon propos sera très simple. Quand je me suis intéressé à la vie locale en 2014, je n'étais pas élu, j'ai participé à des travaux, à des associations et je considérais que c'était normal que ce soit du simple bénévolat. Cela ne m'est jamais venu à l'idée de demander la moindre compensation pour les frais que j'engageais. Je n'étais pas élu mais je faisais des travaux, j'ai participé aux pré-conseils à partir de septembre 2014 où vous m'aviez invité et j'ai travaillé sur un certain nombre de sujets. J'ai considéré que c'était normal que ce soit bénévole.

Maintenant, un fait a tout de même été rappelé : bon nombre de communes fonctionnent selon ce système. J'aimerais donc savoir de quelle manière on traite le problème dans ces communes ?

Ensuite, si vous voulez absolument avoir de l'argent, je travaille ici bénévolement, je vous donne mon indemnité, vous vous indemnisez avec cela. Je n'ai aucun problème pour travailler et supporter moi-même mes frais. (*Des applaudissements.*)

**Mme POCHON.-** Puis-je ?

**M. le MAIRE.-** Nous allons bientôt passer à la conclusion.

**Mme POCHON.-** Je voudrais quand même que nous sortions de quelque chose qui m'apparaît être un comble dans cette assemblée. Vous voulez que nous évoquions depuis combien de temps vous êtes élu, avec des mandats, avec des indemnités, etc. mais, quand même, monsieur BLUTEAU. Je pense qu'il y a une confusion entre le bénévolat, l'engagement associatif, etc. et l'élu. Ce qui apparaît ce soir comme étant un marchandage de marchand de tapis est bien plus que cela. De fait, ce n'est pas une question de réclamer de l'argent pour réclamer de l'argent. Les 100 € ne nous amèneraient pas bien loin. C'est uniquement une question de symbole et de moyen.

Quand M. CALMÉJANE avait décidé d'octroyer aux élus une indemnité de 100 €, nous sommes tombés de notre chaise, cela ne lui ressemblait pas tellement. En revanche, nous avons apprécié. Vous ne connaissez pas le rôle de l'opposition, je suis désolée mais vous avez pratiquement toujours fait partie de la majorité, en tout cas ici. Donc vous ne connaissez pas beaucoup le rôle de l'opposition.

Le rôle et le travail de l'opposition consistent aussi à publier des journaux, à avoir un local pour se réunir. Je vous signale que nous n'avons pas tellement accès à des salles de réunion non plus, cela fait partie d'une démocratie qui n'a pas été extrêmement vivante dans la ville. Ce local a représenté pour nous quelque chose, le développement de quelque chose.

Notre demande est donc symbolique parce que c'est la première chose que vous faites après vous être présentés comme une équipe qui allait mettre en avant la démocratie, le travail avec l'opposition. Nous ferons autrement sans cet argent mais, symboliquement, c'est une faute terrible à mon sens.

Étant des batailleurs, je vous confirme que vous en entendrez parler. Nous nous battons et nous vous casserons les pieds avec cela parce que, symboliquement, vous avez heurté l'idée que nous nous faisons de votre idée démocratique, c'est aussi simple que cela.

**M. HADAD.-** On passe au vote peut-être.

**M. le MAIRE.-** J'en prends acte. Nous avons eu l'occasion d'échanger sur le sujet.

Concernant le point n° 20 de notre ordre du jour, soit la fixation des conditions de remboursement des frais aux élus dans l'exercice de leur fonction et de leur droit à la formation, nous passons au vote.

*Il est procédé au vote - Résultat : Six voix contre de la liste UAV, 29 voix pour de la liste RVE et de la liste RGE.*

## **21. Création des emplois fonctionnels**

**M. le MAIRE.-** Les emplois fonctionnels correspondent à des emplois de direction des collectivités territoriales, pour lesquels il convient de laisser aux autorités locales une marge de manœuvre plus importante sans compromettre à l'excès les garanties de carrière des agents qui les occupent.

Le directeur général dirige l'ensemble des services et en coordonne l'organisation sous l'autorité du maire. Il est secondé, le cas échéant, par un ou plusieurs DGA. Le directeur des services techniques est placé sous l'autorité du DG et il dirige l'ensemble des services techniques dont il coordonne l'organisation.

Les emplois fonctionnels susceptibles d'être créés par une collectivité sont limitativement énumérés par l'article 53 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. En effet, les emplois fonctionnels ne peuvent être créés qu'en respectant des seuils démographiques.

Villemomble faisant partie de la strate 20 000 à 40 000 habitants, il est uniquement possible de recruter un fonctionnaire de catégorie A pour le détacher sur un des emplois fonctionnels.

Il vous est proposé de créer les emplois fonctionnels suivants :

- 1 poste de Directeur Général des Services (DGS),
- 2 postes de Directeurs Généraux Adjointes des Services (DGAS),
- 1 poste de Directeur des Services Techniques (DST).

Cette délibération a pour unique but de régulariser la « création » de ces postes, ceux-ci existants déjà au tableau des effectifs depuis la délibération du 21 décembre 2000.

Y a-t-il des prises de parole ?

**M. CALMÉJANE.-** C'est simplement pour avoir une petite précision. Vous lisez à la fin de la présentation « *Cette délibération a pour unique but de régulariser la « création » de ces postes, ceux-ci existants déjà au tableau des effectifs* », quel est l'objet de la régularisation ? Plusieurs mandatures se sont succédé, chaque fois on n'a pas eu besoin de faire quelque chose de particulier, pourquoi aujourd'hui sommes-nous obligés de prendre cette délibération ?

**M. le MAIRE.-** Monsieur le Conseiller, je me permets de vous reposer la question : comment se fait-il que nous soyons obligés de le faire en 2020 ?

**M. CALMÉJANE.-** Je vous pose la question, vous avez la réponse, c'est vous qui présidez cette séance. Allez-vous faire la même chose au CCAS en me demandant que faire ? Comme le dit M. MINETTO, chacun ses indemnités, donc ne me posez pas la question, c'est vous qui présidez la séance.

**M. le MAIRE.-** Voulez-vous la réponse ?

**M. CALMÉJANE.-** J'ai posé une question.

**M. le MAIRE.-** Que n'avez-vous fait depuis 2000 ? Nous, nous nous sommes retrouvés dans une situation où, à l'issue de l'alternance, nous avons repris tous les textes et délibérations sur le fonctionnement de la collectivité, et j'aime autant vous dire que nous avons découvert beaucoup de choses. Je pense que les prochaines séances du Conseil municipal vont littéralement passionner l'ensemble des élus ici présents par rapport à tout ce que nous avons pu relever, devoir payer, régulariser, comme cette délibération. En effet, jusqu'ici, nous devions fonctionner avec un secrétaire général. Cela m'a fait penser à M. RINCEL, j'ai trouvé cela assez touchant.

Nous nous sommes retrouvés dans la situation de devoir reprendre des éléments de 20 ans en arrière. J'ai d'autres sujets, notamment sur des rémunérations d'agents de la ville, pour lesquels nous devons faire des reprises de quatre ans en arrière. Nous nous retrouvons avec des situations assez fantastiques avec des factures 2019 à payer que, bizarrement, on n'a pas voulu régler.

Ce soir, je n'ai pas envie d'être particulièrement long mais si je puis vous répondre : nous reprenons des choses qui auraient dû être depuis bien longtemps mises correctement en ordre.

**M. CALMÉJANE.-** Vous étiez là en 2000 aussi.

**M. le MAIRE.-** Je vais vous céder la parole, comme cela, on vous entendra mieux pour la retranscription écrite. Moi, conseiller municipal en 2000, il aurait fallu que je vous dise « *il faut désigner un DGS* » ? Avez-vous saisi un conseiller municipal tout à l'heure en lui disant, pour telle délibération, « *observez tel décret* » ? Non, c'est à moi que vous vous êtes adressé. Donc, Monsieur le Maire de l'époque, que n'avez-vous fait ?

**M. CALMÉJANE.-** Il y avait suffisamment de monde au niveau administratif pour soulever le problème. Je veux bien que l'on découvre des choses qui n'ont pas posé de problèmes lors des différents contrôles effectués par le trésorier communal pour les postes ou même à l'occasion de contrôles de Chambre régionale des comptes. De mémoire, il y en a eu un en 2006, ils auraient donc pu soulever le problème.

J'ai tendance à considérer que le point soulevé est une régularisation sans beaucoup de conséquences dans le fonctionnement.

Que vous souhaitiez balayer un certain nombre de sujets, tant mieux, nous voterons pour. En ce qui concerne les autres sujets que vous nous annoncez, il serait intéressant d'en avoir le détail. Il est à un peu facile de faire des annonces à la volée sans en donner les tenants et les aboutissants. Nous regarderons ce que vous aurez à présenter à l'occasion des prochaines séances mais, à l'occasion de celle-ci, le point est la création des emplois fonctionnels. Je peux aussi parler de sujets complètement différents, c'est d'ailleurs dans le règlement intérieur, mais nous devons parler des sujets qui figurent à l'ordre du jour.

Donc, régularisons cela. Cela changera sûrement et fondamentalement le fonctionnement de la mairie.

**M. le MAIRE.-** C'est comme le décret du 29 juillet dernier !

**M. CALMÉJANE.-** C'est différent. Celle-là ne posait de problème pour payer ni le Directeur Général des services ni les deux DGA ni le Directeur des services techniques, ce qui n'était pas le cas de la non-application du décret que j'évoquais tout à l'heure.

**M. le MAIRE.-** Y a-t-il d'autres prises de parole ? Non. Je soumetts cette Délibération aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

## **22. Mise en place des astreintes de sécurité de la Police Municipale**

**M. le MAIRE.**- L'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition immédiate et permanente de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'effectuer un travail.

L'organe délibérant peut instaurer des périodes d'astreinte et définir les emplois concernés et les modalités d'organisation après consultation du Comité Technique.

Les agents de toutes les filières qui bénéficient d'un logement par nécessité absolue de service ou d'une NBI au titre des emplois administratifs de direction ne peuvent bénéficier des indemnités ou compensations.

La collectivité a déjà délibéré sur les astreintes en juin 2017 mais à l'époque il n'existait pas de Police Municipale.

Il convient donc d'ajouter aux astreintes de la collectivité, des astreintes « semaine complète » de sécurité pour la Police Municipale :

- **Astreinte de sécurité** : situation des agents appelés à participer à un plan d'intervention dans le cas d'un besoin de renforcement en moyens humains faisant suite à un événement soudain ou imprévu :

| <b>Période astreinte</b> | <b>Indemnisation</b> | <b>Compensation</b> |
|--------------------------|----------------------|---------------------|
| Semaine complète         | 149,48 €             | 1,5 jour            |

Il est proposé au Conseil municipal de recourir aux astreintes suivant les modalités définies ci-après :

| <b>Situations donnant lieu à astreintes</b> | <b>Services catégories concernées</b>                                  | <b>et</b> | <b>Modalités d'intervention</b>                                                                                      | <b>et périodes</b> | <b>Montant</b> |
|---------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|----------------|
| Astreinte de sécurité                       | Tous les agents de Police Municipale<br>Catégories concernées : B et C |           | Interventions dans le cadre des prérogatives de la Police Municipale<br>Période : semaine complète du lundi au lundi |                    | 149,48 Euros   |

Y a-t-il des prises de parole ? Je n'en vois pas, je soumetts aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

## **23. Création de postes et modification du tableau des effectifs**

**M. le MAIRE.**- Il s'agit d'une délibération traditionnelle. Cela appelle-t-il des commentaires ?

**M. MINETTO.**- J'ai plusieurs questions.

En première ligne, nous voyons quatre adjoints administratifs, deux ASVP opérateurs de vidéoprotection. Avez-vous prévu d'installer des gens devant les caméras en permanence ? Sachant que l'audit expliquait que les caméras ne fonctionnent pas, qu'en est-il ?

S'il était possible de faire questions/réponses, ce serait peut-être plus facile ?

**Mme POCHON.**- Qu'est-ce qu'un opérateur finalement ?

**M. le MAIRE.**- Un opérateur est un agent municipal ASVP ou policier municipal dédié au centre de surveillance urbain (CSU) pour visionner les caméras et envoyer des informations à ses collègues ou à la Police Nationale selon ce qu'il constate, pour faire intervenir. Oui, je ne veux pas rentrer dans le détail mais nous avons une partie certaines des caméras de vidéosurveillance qui, au moment où nous parlons, ne fonctionnent pas.

**M. MINETTO.**- Nous sommes donc bien d'accord que cela ne fonctionne pas ?

**M. le MAIRE.-** Disons que c'est pire que le constat de l'audit.

**M. MINETTO.-** Nous voyons également trois ATSEM principales de deuxième classe. Nous avons tous été interrogés par les ATSEM dans le cadre de la campagne, il y avait du travail à faire. Qu'en est-il ? Avez-vous changé la manière de faire, l'organisation ? Est-ce du remplacement puisqu'il y avait beaucoup de problèmes de remplacement.

Qu'en est-il ?

**M. le MAIRE.-** Les trois postes sont en Équivalent Temps Plein, en réalité, ce sont sept personnes supplémentaires. Il a été décidé de les embaucher à l'occasion de cette rentrée scolaire. À la grande satisfaction des directrices d'école, des instituteurs, nous avons donc répondu favorablement à une demande des parents d'élève, pour les classes de double de niveau ou les classes de moyenne section maternelle, alors que précédemment, elles n'avaient pas le droit à une ATSEM.

**M. MINETTO.-** Nous avons également entendu cette demande. Ces trois postes vous permettent-ils de couvrir toutes les moyennes sections de Villemomble ?

**M. le MAIRE.-** Cela répond exactement à la demande. Avec les services municipaux, nous nous sommes vus au cours de l'été, les directrices sont rentrées un peu avant la rentrée scolaire du 1<sup>er</sup> septembre. Nous avons fait le nécessaire pour répondre pleinement à la demande des sept écoles maternelles concernées dès le premier jour de la rentrée.

**Mme POCHON.-** Je me souviens de demandes...

**M. le MAIRE.-** M. HADAD voulait s'exprimer.

**Mme POCHON.-** Je n'en ai pas pour longtemps. C'est également lié aux ATSEM.

**M. le MAIRE.-** Nous sommes dans le cadre d'un échange que vous souhaitez le plus fluide possible, je m'y attache.

**M. MINETTO.-** Je n'ai pas terminé monsieur le Maire.

Dans le cadre des créations de poste, vous avez mis en place des personnels pour faire traverser les enfants et, en période estivale, pour Villemomble-Plage.

Pour la traversée des enfants, s'agit-il de contractuels ? D'emplois pérennes ? Comment ont-ils été recrutés ? À quel salaire ? Avec quel diplôme ? Avec quelle qualité ?

Même question pour Villemomble-Plage, j'ai lu sur un blog qu'il s'agissait d'animateurs chevronnés. On devrait donc demander le BAFA, le casier judiciaire et ainsi de suite. Qu'en est-il du recrutement du personnel de Villemomble-Plage ? A-t-on proposé à ces personnes de poursuivre à la rentrée en tant qu'animateurs ? Je ne les vois pas apparaître dans le tableau mais nous pouvons imaginer que ce sont des contractuels. Dans le cadre des futurs conseils municipaux, j'aimerais d'ailleurs reparler des contractuels.

**M. le MAIRE.-** Premièrement, il ne vous a pas échappé que nous abordons là les créations de postes, donc le tableau des effectifs. Or, la question que vous posez concerne les vacataires, ces derniers n'étant pas tous destinés à rentrer dans la fonction publique territoriale. À partir de là, ils n'apparaissent pas dans ce tableau.

Deuxièmement, vous aurez une réponse circonstanciée sur Villemomble-Plage, notamment sur l'embauche des animateurs recrutés.

Quant aux traversées des écoles, vous avez sans doute vu de quelle manière s'est fait le recrutement. Nous avons fait apparaître une annonce et une communication en interne et en externe pour recruter des personnes sans qualification particulière mais avec du bon sens, de la rigueur, de la ponctualité, de l'assiduité, etc.

**M. MINETTO.-** Vous n'avez pas répondu à ma question relative à la formation. Sur quel diplôme ont-ils été recrutés ? À quel salaire ?

**M. le MAIRE.-** Pour les traversées, nous n'avons pas d'exigence de diplôme. Leur rémunération est sur la base du SMIC.

Concernant Villemomble-Plage, M. BIYOUKAR vous répondra plus longuement à l'occasion d'une question orale.

**M. MINETTO.-** C'est certes le SMIC mais pour combien d'heures ?

**M. le MAIRE.-** Je ne sais pas vous dire.

**M. HADAD.-** Premier point, madame POCHON, je vous accorde que, dans la précédente mandature, seule l'opposition s'exprimait puisqu'il n'y avait que le Maire qui parlait, pardonnez-moi monsieur CALMÉJANE. Aujourd'hui, l'équipe est différente et d'autres personnes s'exprimeront.

**Mme POCHON.-** J'en suis ravie.

**M. HADAD.-** Il faudra vous y habituer et respecter l'expression des membres de la majorité.

Second point, je précise que le dysfonctionnement du système de vidéoprotection est de la responsabilité du maire et de l'équipe précédents. Monsieur CALMÉJANE, vous ne nous avez pas laissé un héritage extraordinaire. Cela m'a un peu surpris que personne ne l'ait remarqué.

**M. MINETTO.-** *(Inaudible).*

*(Interventions multiples - inaudible.)*

**M. le MAIRE.-** Je vous remercie de respecter la retranscription de la séance.

**M. HADAD.-** Nous avons le droit de nous exprimer, vous apprendrez aussi à respecter notre parole, même si vous êtes dans l'opposition.

Puis-je continuer à parler ?

**Mme POCHON.-** Bien sûr monsieur HADAD.

**M. HADAD.-** Je vous remercie madame POCHON.

Je réitère mon propos : je suis surpris, monsieur MINETTO, les caméras ne fonctionnent pas et c'est vers nous que vous vous tournez sur ce problème. Si cela ne fonctionne pas, c'est de la responsabilité de l'équipe précédente.

**M. CALMÉJANE.-** Essayons de ramener un peu de quiétude dans tout cela.

Déjà, je rappelle que la vidéo, comme un certain nombre de dispositifs électroniques, demande de l'entretien. Un appel d'offres avait été lancé sur de la maintenance curative et préventive. Où en est-il ? A-t-il été passé, signé, mis en œuvre ou pas ?

S'il doit y avoir un vrai débat sur la fonctionnalité et la disponibilité du système de vidéoprotection, il faut nous en donner tous les éléments, des mesures préventives jusqu'aux mesures curatives nécessaires. Je ne pensais pas que c'était l'objet du débat mais, la précédente majorité ayant été mise en cause, je me permets de l'évoquer.

Ensuite, ma question concerne les postes créés.

Premier élément global, tout à l'heure vous disiez découvrir des factures impayées, de la masse salariale, etc. je note que vous nous demandez de voter la création de 21 postes permanents. Cela représente une certaine masse salariale, j'aimerais savoir comment tout cela rentrera dans le Budget Primitif 2020 qui a été voté ou dans d'éventuelles futures modifications à nous proposer puisque, pour l'instant, ces postes n'étaient pas intégrés et payés au moment du vote du budget 2020. Si cela vous fait sourire, tant mieux.

Deuxième élément en rentrant dans le détail des différents postes, je souhaite connaître la fiche de poste et l'affectation puisque je vois la création de deux postes d'assistant manager de centre-ville. Viendraient-ils en plus de l'existant ou y a-t-il des plus et des moins ? Quels seront leurs objectifs ?

De la même façon pour les deux ASVP, cela voudrait dire que vous proposerez, mais nous n'avons pas le détail, des plages horaires modifiées ? Ils ne seront pas à deux en même temps derrière les écrans. Prévoyez-vous des modifications d'amplitude horaire ? La commune avait d'ailleurs payé la connexion mais je rappelle que la police nationale a aussi le visu sur les images de la commune de Villemomble comme dans de nombreuses communes.

Quel planning hebdomadaire sera-t-il assigné à ces opérateurs de vidéoprotection ?

En ce qui concerne les deux rédacteurs chargés de la mission Politique de la Ville et « *CLSPD, responsable du service prévention de la délinquance Chargé(e) de mission relation population démocratie participative* », je rappelle que la Commune perçoit moins de 60 000 € au titre de la Politique de la Ville pour mettre en place un certain nombre de sujets. Or, la seule création d'un poste en consomme la moitié. Quelles seront ses missions ? Surtout, comme je l'ai rappelé tout à l'heure dans mon propos concernant Grand Paris Grand Est, cette compétence de par la loi (votée par Mme POCHON) a été transférée au Territoire. On crée un poste complet ou partiel sur la Politique de la Ville, dont le montant est relativement faible sur notre Commune, pour une compétence transférée à un tiers. Je voudrais comprendre l'utilité.

Concernant les ingénieurs, je constate deux créations de poste en informatique, qu'est-ce qui les justifie ?

Tout cela pour arriver à la création de 21 postes complets, ce qui doit représenter une certaine masse salariale.

**M. le MAIRE.-** Je vous remercie pour ces questions, je cède la parole à M. ROLLAND.

**M. ROLLAND.-** Premièrement, je rappelle à M. CALMÉJANE que, bien avant l'audit de REGULUS, nous avons identifié des dysfonctionnements de caméras et plus globalement de la vidéosurveillance.

Deuxièmement, je voudrais faire une réponse d'amateur auvergnat à un expert auvergnat : ce tableau donne des mouvements, sur le plan budgétaire, il ne s'agit pas de 26 créations de poste. La police municipale à hauteur de quatre créations de poste figurait au Budget Primitif voté pour 475 000 € sur une durée de neuf mois.

Dernier point, l'amateur que je suis vous indique avoir bien regardé la projection et l'impact sur 2021. Nous en reparlerons au Conseil municipal du 3 novembre ; ne vous inquiétez pas.

**M. CALMÉJANE.-** Certes mais nous votons aujourd'hui.

**M. ROLLAND.-** Il y a effectivement des créations de poste en informatique et je vais vous dire ce que j'en pense : lorsque je suis arrivé dans cette mairie, c'était le règne du papier et du cloisonnement. Je vous confirme donc que nous investirons dans des compétences pour numériser, et gagner en temps et en efficacité. Je peux vous garantir que nous en constaterons les retombées en fonctionnement rapidement.

**M. le MAIRE.-** Y avait-il une autre prise de parole ?

**M. CALMÉJANE.-** Je n'ai pas la réponse à mes questions mais cela devient une habitude dans ce Conseil.

**M. ROLLAND.-** Vous avez la réponse à la question sur l'aspect budgétaire.

**M. HADAD.-** Monsieur CALMÉJANE...

**M. CALMÉJANE.-** Ce n'est pas cadré, il n'y aura même pas de témoignage.

**M. ROLLAND.-** J'ai répondu sur le point précis du nombre de créations de postes. Je vous répète mais vous le savez que, dans les 26, 15 postes étaient budgétés. Il ne s'agit donc pas de 26 créations de poste.

Par ailleurs, je réitère que nous avons effectivement créé des postes en informatique parce que nous voulons investir dans la digitalisation et la numérisation. Nous verrons cela au Conseil du 3 novembre mais, en amateurs, nous avons bien regardé les conséquences sur la projection 2021.

**M. HADAD.-** Je voudrais répondre à M. CALMÉJANE qui considère que l'on ne répond pas à ses questions. Pour ma part, cela fait deux ans que j'assiste au Conseil municipal en spectateur, or, je ne vous ai jamais vu réellement répondre à une question posée par l'opposition. Votre affirmation me paraît donc un peu « culottée », pardonnez-moi l'expression.

**M. CALMÉJANE.-** Je ne partage pas votre avis, mes réponses étaient précises, concises et ne tournaient pas autour du pot.

**M. le MAIRE.-** Avant de céder la parole à Mme POCHON, je veux bien que vous soyez dans la quasi-provocation mais vous savez très bien ce qu'est un tableau des emplois. Vous connaissez parfaitement la différence entre création, suppression de poste et embauche réelle. D'autant plus que, certes, il est inscrit 15 policiers municipaux au Budget Primitif 2020, cela a été budgété comme l'a dit M. ROLLAND à hauteur de 475 000 €, mais il restait surtout à créer ces postes.

Vous verrez d'ailleurs que nous allons les pourvoir. Vous aurez donc prochainement un nouveau tableau avec une évolution des effectifs.

Je vous rappelle que mon équipe et moi-même avons récupéré une collectivité avec 52 postes à pourvoir. Sur une collectivité oscillant entre 450 et 500 fiches de paie par mois, lorsqu'il manque près de 10 % des effectifs, oui, il manque du monde, oui, vous vous retrouvez avec une collectivité en souffrance, des agents soit en heure supplémentaire, parfois impayées, sujet dont nous reparlerons bientôt, soit qui doivent compenser les choses en essayant de faire autant que possible un service public de qualité.

En termes d'emploi et de Ressources Humaines, nous nous sommes retrouvés face à des régularisations. C'est notamment ce qui nous a conduits tout à l'heure par une délibération à découvrir des postes qui n'étaient même pas créés.

M. ROLLAND a indiqué tout à l'heure que nous étions ici dans la culture papier. En fait, nous nous retrouvons avec une gestion informatique insuffisante. Pour sourire et mes collègues en sont témoins, en voulant se connecter au Wifi, nous avons découvert en juillet que ce n'était pas possible, avec en réponse « *on en est à la première génération de Wifi* ». Pour l'information de chacun, des opérateurs commercialisent la version 6 !

Aujourd'hui, dans cette mairie, deux pièces sont connectées en Wifi : cette salle, et la salle des Commissions. Des nouveaux agents nous disent, venant d'autres collectivités, puisque le benchmarking c'est terrible, cela remet d'un seul coup en position, « *cela se voit que la ville de Villemomble n'a pas bougé depuis 20 ans* ».

**Mme POCHON.-** Monsieur BLUTEAU, d'une part, je suis contente de vous voir converti à la nécessité de faire bouger cette commune parce que nous ne cessons de le faire depuis très longtemps, et vous depuis moins longtemps que nous. Cela signifie que vous avez tout de même pendant très longtemps accepté que tout le pouvoir soit entre une seule main et que vous et des élus parmi vous n'avez pas beaucoup pesé sur ce qui aurait dû être fait pendant toutes ces années.

**M. le MAIRE.-** Mieux vaut tard que jamais.

**Mme POCHON.-** Certes, mieux vaut tard que jamais mais c'est tout de même très tard.

Pour tout vous dire, peut-être ai-je un état d'esprit un peu ironique mais cela m'a amusée de voir que la saison commençait par *La cigale et la fourmi*. Je me suis dit, ayant déjà connu la fourmi, que nous allions peut-être avoir maintenant la cigale. En tout cas, j'espère que nous verrons du changement dans notre ville de Villemomble.

Effectivement, je pense que le personnel est en souffrance. Nous avons toujours constaté et dit que c'était une commune dans laquelle il y avait une absence de cadre et que tout pesait sur les personnels. Ils sont réputés comme travaillant bien. Pour avoir été, de par mes fonctions de député, en relation avec beaucoup d'institutions, les salariés de la ville de Villemomble sont considérés comme étant des agents de grande compétence et donc dévoués. Pour autant, je crois que l'on a beaucoup pesé sur eux, le turnover des dernières années le démontrait.

Pour ma part, je vous ferai donc largement grâce d'avoir envie de changement et autre. Je demande simplement. Après, qu'il y ait des besoins supplémentaires et d'investir dans cette Ville, il est vrai que j'ai constaté ce soir que nous pouvions enfin télécharger de cette salle directement ; c'était formidable. Nous avons même des bouteilles d'eau. Quelques avantages apparaissent maintenant.

Donc dites-nous juste pourquoi vous embauchez, comment, ce que vous comptez faire. De toute façon, vous êtes à l'épreuve. Il n'y a pas d'autres solutions.

**M. MINETTO.-** Pour compléter, c'était l'engagement en Conseil municipal du 15 juillet où, à une de nos questions, vous aviez répondu que vous nous informeriez régulièrement des entrants et des sortants.

J'ai émis l'idée par mail mais je n'ai pas eu de retour pour l'instant.

**M. le MAIRE.-** J'ai effectivement vu un passage de mail.

**Mme POCHON.-** Monsieur HADAD, sur le plan de la vidéosurveillance, nous sommes intervenus très longuement et même au dernier Conseil municipal sur la difficulté de se baser uniquement sur cela pour prévoir la politique de sécurité des Villemomblois. Donc ne me dites pas que nous accusons la nouvelle mandature. Nous nous sommes largement plaints de tout ce qui nous a été jeté comme cela. Devant l'audit Regulus\*, nous avons vraiment envie de rire puisque c'est quelque chose que nous avons souvent constaté et que nous voulions voir changer. Je veux bien que nous ayons des conversations mais dites la vérité.

**M. CALMÉJANE.-** Premier constat, par rapport aux questions que j'ai posées sur les affectations et modifications des missions de ASVP, p des personnels concernant la Politique de la Ville, je n'ai pas les réponses. Ce que disent un peu les représentants de l'opposition qui sont sur ma gauche, nous voudrions savoir à quoi seront affectées les personnes.

Deuxièmement, quand j'entends M. ROLLAND dire qu'il fera des améliorations techniques en informatique, je veux bien mais changer trois boîtiers de Wifi ou développer un peu, vu le prix des boîtiers, cela nécessite-t-il de recruter deux ingénieurs d'entrée de jeu ? D'ailleurs au prix des ingénieurs en informatique, dans la fonction publique territoriale, vous aurez sûrement quelques difficultés à les trouver en tant que salarié. Malheureusement, on est obligé la plupart du temps d'aller chercher des gens qui ne relèvent pas du statut de la fonction publique.

J'ai posé des questions, j'attends des réponses. Apparemment, elles ne viennent pas. Donc, lorsque nous passerons au vote, nous prendrons position vis-à-vis de non-réponses à de simples demandes :

- Des changements sont-ils prévus dans les horaires des opérateurs de vidéoprotection ?
- Pouvons-nous avoir un peu plus de détail sur les objectifs des deux ingénieurs ? Il ne s'agit pas simplement d'installer quelques boîtiers Wifi. Nous avons tous la 4G, si les écologistes ne nous en empêchent pas, nous aurons tous la 5G dans quelque temps. Le Wifi passera bientôt de mode, il ne faudra pas non plus avoir un train de retard sur ce sujet.
- Notamment la Politique de la Ville n'est plus tout à fait à la main de la Commune, c'est une relativement faible subvention de l'État et vous créez des postes.

Sur tout cela, M. ROLLAND nous rassure en expliquant que cela rentrera sans problème mais ce sont des charges supplémentaires sur le budget de fonctionnement de la Commune. Vous prenez un grand rendez-vous début novembre, je verrai donc par rapport à tous ces chiffres.

Concernant les 10 % de postes vacants sur la commune de Villemomble, puisque vous prenez quelques parallèles, ce n'est pas extrêmement choquant. Je constate ce soir que vous accusez la précédente majorité d'hémorragie d'un certain nombre de postes à Villemomble mais ce que vous mettez en place correspond non pas à une hémorragie mais à une saignée, vous provoquez des départs. Nous avons salué le responsable des ASVP, la Directrice des finances s'en va. Un certain nombre de personnes fait le choix de partir et c'est non pas de notre fait mais du vôtre.

Nous attendons donc de voir comment tout cela s'organise. En attendant, n'ayant pas les réponses aux questions des uns et des autres, je pense que mon vote ne sera pas favorable à ces créations de postes.

**Mme PAOLANTONACCI.-** Je vous réponds sur les postes d'assistant manager et en informatique.

Pourquoi des ingénieurs ? À notre arrivée, nous avons découvert une mairie des années quatre-vingt. Les personnels administratifs travaillent très bien, ils sont très motivés et qui ne demandent qu'à fonctionner. Or, vous ne leur avez jamais donné d'outils informatiques. Le Wifi est dans les deux salles.

Par ailleurs, nous avons appris par l'urbanisme que nous avons l'obligation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 de dématérialiser. Nous nous y prenons seulement un an à l'avance alors que cela représente un travail titanesque.

Nous avons donc besoin de compétences informatiques pour accompagner toute cette dématérialisation. Qu'il s'agisse de l'urbanisme ou de changements de système d'information RH ou finance, ces projets se déploieront sur 5, 6 ou 12 mois. Pour ce faire, nous avons besoin de compétences informatiques d'ingénieur pour accompagner le changement avec nos agents. Il faut y passer. Nous sommes au XXI<sup>e</sup> siècle et la mairie vit à l'heure actuelle en 1980.

En ce qui concerne les postes d'assistant manager de centre-ville, nous avons été très clairs dans notre programme : nous créons un service commerce. Pourquoi ? Le commerce a été laissé à l'abandon pendant 20 ans. Je suis très bien placée pour en parler, vous le savez très bien.

**M. CALMÉJANE.-** Le même adjoint qui était en responsabilité.

**M. le MAIRE.-** Certes mais c'est vous qui donniez les feux verts.

**Mme PAOLANTONACCI.-** Justement l'adjoint dont vous parlez est le seul à avoir réussi à vous imposer un manager de centre-ville dont vous avez arrêté le contrat quatre ans après.

Le service commerce va donc se déployer. Mme ... actuellement en charge prendra la Direction du service commerce mais elle a besoin de mains parce qu'elle ne peut pas être sur le terrain et derrière. Elle reprend le droit de voirie, de licence, de terrasse ; elle liste les locaux vacants, ce qui entre nous n'était pas géré, comme les droits de terrasse. Nous nous apercevons que des locaux vacants paient soi-disant encore des terrasses. Expliquez-moi. On ne les passe pas en locaux vacants ? C'est une gabegie. Nous avons besoin de remettre tout cela en place.

Ensuite, nous utiliserons la préemption. Mon prédécesseur a savonné plusieurs fois quelques projets qui nous sont donc passés sous le nez, notamment un énième agent immobilier à la place d'Histoire d'optique. Juridiquement, nous ne pouvons plus l'arrêter puisque mon prédécesseur a savonné la planche.

Enfin, nous mettons en place une boutique éphémère, bientôt actée, pour créer de la vie. Puis, nous prenons des AMO pour le projet Cœur de Ville. Tout cela relève d'une mairie du XXI<sup>e</sup> siècle.

Excusez-moi, je suis tellement énervée.

Voilà quelques réponses, je le prends à bras-le-corps.

En tout cas, sachez que vous avez sous-estimé nos agents administratifs et vous ne leur avez jamais donné les moyens réels pour travailler.

**M. CALMÉJANE.-** Je m'inscris totalement en faux.

**M. le MAIRE.-** Y a-t-il d'autres prises de parole ? Non, je sou mets ce tableau aux voix.

*Il est procédé au vote - Résultat : 6 voix contre de la liste UAV, 3 abstentions de la liste RGE et 26 voix pour de la liste RVE.*

Il convient pour terminer notre séance d'aborder la liste des Décisions. Ensuite, neuf questions orales nous ont été transmises dans les temps.

### **Liste des Décisions, marchés et contrats notifiés**

2020/90 - *OBJET - Convention de mise à disposition d'un logement de fonction par nécessité absolue de service, situé 73 rue Bernard Gante à Villemomble, à titre gratuit, au bénéfice de Mme ..., Adjoint technique stagiaire, et des charges locatives afférentes*

**M. CALMÉJANE.-** Quelles sont les fonctions de cet agent ?

2020/91 - *OBJET - Demande de subvention au titre de la réhabilitation d'équipements sportifs et de loisirs – bâtis nécessaires à l'environnement des pratiques sportives d'extérieurs auprès du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, pour la réfection de deux courts de tennis en terre battue du Tennis club de la Ville de Villemomble (montant demandé : 174 049,54 €, soit 80 % du montant des dépenses éligibles)*

2020/92 - *OBJET - Demande de subvention au titre du dispositif cadre d'aide au développement des équipements sportifs de proximité auprès du Conseil régional d'Ile-de-France, pour la réfection de deux courts de tennis en terre battue du Tennis club de la Ville de Villemomble (montant demandé : 174 049,54 €, soit 80 % du montant des dépenses éligibles)*

Si j'en crois le témoin à côté de moi, les travaux ont été effectués pendant l'été. A-t-on des informations sur les subventions à recevoir sur ce point ?

J'ai d'autres questions sur les marchés notifiés mais je m'arrête pour l'instant aux Décisions.

**M. le MAIRE.-** Le 73 rue Bernard Gante correspond à l'école Foch, vous avez donc votre réponse, il s'agit de la gardienne.

Quant aux demandes de subvention faites aux deux collectivités locales, vous l'avez relevé, la réfection des locaux de tennis a enfin été réalisée. En revanche, en termes de notification de subvention, nous n'avons encore rien au moment où nous présentons ces décisions.

**M. CALMÉJANE.-** J'espère que vous avez au moins l'autorisation de réaliser les travaux ?

**M. le MAIRE.-** Ne vous inquiétez pas, 80 % de 174 000 €.

Vous avez dit que vous vouliez aborder les marchés ensuite, je vous propose de finir les décisions avant.

**M. MINETTO.-** Je note que vous n'avez pas eu à prendre de Décision pour recruter à Villemomble-Plage ?

**M. le MAIRE.-** Non. S'agissant de vacataires, nous répondons à un besoin, à partir de là, nous embauchons, cela va vite et les décisions ne sont pas nécessaires.

|   |           |  |         |                                                    |                                                        |                |
|---|-----------|--|---------|----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|----------------|
| 6 | 2020/C035 |  | MOSTEFA | 61 rue Charles de Gaulle<br>95170 DEUILLA LA BARRE | MOE Aménagement de locaux pour la police<br>municipale | 24 178,00 € HT |
|---|-----------|--|---------|----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|----------------|

**M. MINETTO.-** Où est-ce situé ?

**M. le MAIRE.-** La maîtrise d'œuvre a été engagée sur un projet de transformation de l'étage de l'hôtel d'entreprises pour le transformer en poste de police municipale.

**M. MINETTO.-** Nous avons cru comprendre que, entre l'ancienne mandature et la nouvelle, l'emplacement de la police municipale serait peut-être différent.

**M. le MAIRE.-** Ce site ne nous a pas semblé correspondre.

**M. MINETTO.-** C'est le moins que l'on puisse dire. Rappelez-vous que, le jour où ce débat a eu lieu, le 11 juin de mémoire, nous avons expliqué que c'était une manière de saboter l'hôtel d'entreprises. Nous y tenons.

Qu'est devenue cette somme s'il n'y a plus de maîtrise d'œuvre ?

**Mme POCHON.-** Est-ce l'argent qui a été engagé ?

**M. le MAIRE.-** Oui, tout travail mérite salaire.

**M. MINETTO.-** Donc 24 178 € sont partis dans la nature.

|    |           |  |           |                                                  |                                     |         |
|----|-----------|--|-----------|--------------------------------------------------|-------------------------------------|---------|
| 17 | 2020/C048 |  | LUDI PARC | Rue des jeux olympiques<br>38250 VILLARD-DE-LANS | Organisation des activités ludiques | Forfait |
|----|-----------|--|-----------|--------------------------------------------------|-------------------------------------|---------|

On nous indique que c'est un forfait mais cela ne nous dit pas la somme.

**M. ZARLOWSKI.-** Il ne vous a pas échappé, chers collègues, que les activités de colonie ont toutes été annulées par le prestataire et que nous avons créé une colonie spécifique cette année en août, ce qui n'était pas le cas habituellement. Cela a amené de nombreuses activités pour cette colonie.

En effet, c'est forfaitisé mais nous pourrions vous en fournir le détail sans difficulté.

**M. MINETTO.-** L'idée est simplement d'avoir la somme. En indiquant « forfait », on ne donne aucune idée de la dépense.

|            |            |                                            |                                                       |                 |
|------------|------------|--------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-----------------|
| 2019/009.2 | PRESTATECH | 4 rue Henri Dunant<br>94550 CHEVILLY LARUE | Marché subséquent n°2 : Prestations<br>pyrotechniques | 20 220,00 € TTC |
|------------|------------|--------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-----------------|

C'est donc une décision de l'ancienne mandature.

**M. le MAIRE.-** Et il n'y a pas eu de feu d'artifice.

Cette commande a été passée au travers d'un marché, pour lequel nous avons spécifié que nous nous réservions le droit de ne pas faire tirer le feu selon les dispositions sanitaires et le contexte actuel, ce qui fut fait. Nous avons donc 20 220 € d'avoirs avec cette société, se réservant le droit de faire tirer un feu d'artifice à un autre moment.

L'ensemble des festivités de Saint-Fiacre (fourniture de prestations diverses) était émaillé d'une clause stipulant que nous nous réservions le droit d'annuler à tout moment et donc de reporter.

**M. MINETTO.-** Villemomble-Plage est une prestation qui n'apparaît pas dans les marchés passés. Peut-être n'avez-vous pas le nom ?

**M. le MAIRE.-** Nous sommes principalement passés par un prestataire pour les structures gonflables. Je pense que nous le verrons dans un prochain Conseil.

On m'indique que c'est un marché à bon de commande car il est en dessous du seuil. Voulez-vous le mondan ?

**M. MINETTO.-** Vous nous le donnerez à une prochaine séance, ainsi nous aurons des chiffres précis. C'est simplement pour avoir une idée du coût.

**M. le MAIRE.-** Nous vous donnerons le chiffre tout à l'heure dans la réponse de M. BIYOUKAR.

**M. MINETTO.-** Dernière question sur les arrêtés du Maire, je note une mise à disposition du stade Alain Mimoun pour l'Aïd. Nous nous y étions aussi engagés dans le débat public mais cela n'apparaît pas. Nous voyons un arrêté du Maire mettant à disposition mais à disposition de qui ? Une association ou non ? À titre gracieux ? Attention, s'agissant d'une association culturelle, la gratuité peut être embêtante. Est-ce pour 1 € symbolique ? Qu'en est-il ? Comment cela a-t-il été fait dans la mise en place ? Il ne s'agit pas de chercher la petite bête, c'est uniquement pour que ce soit transparent. Nous n'irons pas voir monsieur le Préfet après.

De la même manière, vous pourrez nous répondre plus tard.

**M. le MAIRE.-** Je cède la parole à l'adjoint au sport.

**M. BIYOUKAR.-** Le terrain a été mis à la disposition de l'Association des Musulmans de Villemomble à titre gracieux. Cette association qui existe depuis 2010, qui fait des demandes chaque année à chaque fête, qui a vu de nombreuses demandes refusées par l'ancien Maire, M. CALMÉJANE. M. BLUTEAU a tout simplement et très logiquement accepté leur demande, comme il a accepté celle d'une association juive pour le Nouvel An juif le weekend dernier.

**M. MINETTO.-** Rappelez-vous que, dans le débat public, vous aviez pris d'engagement. Simplement, nous voulions savoir comment cela s'est passé et que les choses soient dites clairement.

**M. le MAIRE.-** Cela s'est bien passé.

**Mme POCHON.-** Cela fait quelques années maintenant que je suis conseillère municipale et je peux dire que les musulmans de Villemomble demandent depuis bien avant 2010 d'avoir des endroits pour les fêtes. Nous avons souvent demandé à nos voisins de leur passer des salles quand Villemomble les leur refusait, ce qui fut fait d'ailleurs sur Bondy.

Je me pose une question, n'y voyez rien derrière, sur le prêt de salle ou de lieu à des associations culturelles à titre gracieux. Je ne suis pas sûre que ce soit légal sur le plan de la laïcité. Autrement dit, prêter des salles, oui, à titre gracieux, je ne suis pas sûre que ce soit possible. Je vous demande donc de vérifier ce point.

**M. le MAIRE.-** Je vous réponds rapidement, puis je céderai la parole à notre collègue Hubert HADAD.

D'une part, le prêt sous-entend la gratuité par construction. D'autre part, nous avons bien entendu pris l'attache de communes voisines qui le faisaient régulièrement sans service payant.

**M. HADAD.-** Premier point, il faut préciser qu'autant le terrain a été prêté à la communauté musulmane autant j'avais demandé moi-même au Maire la mise à disposition du gymnase Pandraud pour trois jours. J'étais l'organisateur du Nouvel An de la communauté juive. Je me suis occupé de tout organiser avec une autre personne pour que ce soit bien fait. Cela a été prêté à titre gracieux. Hier matin, nous avons repris tout le matériel et nous avons rendu le gymnase en parfait état, j'ai veillé à ce que tout soit fait proprement et que le matériel reste en très bon état. C'est pour la communauté juive. J'ai donc eu la double casquette de conseiller municipal et de membre de la communauté juive.

Pour ce qui est du second point, quand j'entends dire que l'on prête un terrain ou un gymnase à titre gracieux à la communauté juive et que cela porte atteinte à la laïcité, cela me touche beaucoup madame POCHON. Quand vous organisez la Saint-Fiacre qui est une fête chrétienne, c'est très bien mais ce n'est pas du tout une fête laïque.

*(Interventions multiples - inaudible.)*

Vous n'allez pas commencer à m'interrompre constamment, je commence à vous connaître.

Quand j'entends ces propos, je trouve cela déplacé. Déjà, je trouve que le principe de laïcité en France est un peu bizarre. Aujourd'hui en France, il y a une communauté laïque, une communauté juive, une communauté musulmane, une communauté chrétienne, il y a des fêtes chrétiennes qui ne sont pas du tout laïques, des fêtes juives et des fêtes musulmanes. Je trouve un peu déplacé quand on me parle de cette laïcité. La mise à disposition du gymnase n'a rien coûté à la mairie. C'est un point qui me tient très à cœur, la communauté juive de la Ville profite très peu des infrastructures de la Ville. Comme vous le savez, nous ne faisons pas grand-chose le samedi.

**Mme POCHON.-** C'est hallucinant.

**M. MINETTO.-** Vous êtes un élu de la République.

**M. HADAD.-** Vous voyez votre point de vue, vous *(inaudible)* la laïcité mais ce n'est pas vraiment la laïcité. Je trouve vos propos un peu déplacés madame POCHON.

*(Interventions multiples - inaudible.)*

**M. MINETTO.-** Vous êtes un élu de la République ! La loi du 9 décembre 1905 !

**M. HADAD.-** J'aimerais connaître le coût de la Saint-Fiacre pour la ville de Villemomble.

**M. MINETTO.-** Il y a un budget formation important à faire là.

*(Interventions multiples - inaudible.)*

**M. le MAIRE.-** Mesdames et Messieurs, puis-je me permettre de présider cette séance ?

J'entends que vous puissiez trouver certains propos choquants. Une fois que l'on s'est exprimé et que l'on n'est pas dans l'invective, on peut s'entendre. En tant que Maire de la Commune, donc représentant de l'État, je veux bien entendu voir appliquer la loi et toutes les lois.

Pour répondre à la question de M. HADAD, je parle sous le contrôle de Mme PRIEUR-GUICHAOUA, les fêtes de Saint-Fiacre ont coûté 180 000 € cette année.

**Mme POCHON.-** Mais pourquoi on lui répond ?

**M. le MAIRE.-** C'est dit. Je poursuis.

Je ne veux pas que notre séance de Conseil municipal en vienne à une situation abracadabrantique sur le sujet des religions.

En tant que Maire de la commune, je me suis déplacé le weekend dernier à l'occasion du Nouvel An juif où le rabbin a récité la prière pour la République française, ce qui marque bien le respect de la loi et de l'ensemble des religions.

Je l'ai dit par ailleurs, peut-être même sur les réseaux sociaux, désormais la ville de Villemomble peut tout aussi bien mettre à disposition un équipement pour une religion monothéiste ou pour une autre, ou célébrer Saint-Fiacre comme depuis des dizaines d'années. Saint-Fiacre a été un grand évangéliste. À partir de là, je pense que nous sommes dans le fait laïc.

Je veux bien que l'on soit dans l'invective mais nous sommes sur des décisions, marchés et contrats passés par la Ville.

**Mme POCHON.-** J'ai été mise en cause par M. HADAD, je veux lui répondre.

**M. le MAIRE.-** Je vous laisserai ce droit de réponse après l'intervention de M. CALMÉJANE.

**M. HADAD.-** J'aurais peut-être besoin de répondre.

**M. CALMÉJANE.-** Je ne pensais pas que, à minuit, nous nous attaquerions un débat sur les religions et le communautarisme respectif, qui a amené le résultat que nous connaissons le 26 juin. Ce qui pose une vraie

question. Cela fait peut-être rire quelques personnes mais c'est la première fois que j'entends ce type de débat à l'intérieur du Conseil municipal. Je rappelle que nous sommes régis par les lois de la République, cela ne satisfait peut-être pas un certain nombre de membres de votre majorité mais il faudra s'y plier.

Si vous avez envie de faire changer la loi de 1905, il faut aller voir des parlementaires. Le Président de la République doit s'exprimer sur un certain nombre de choses mais, chaque fois qu'il le fait, il ne se passe pas grand-chose par la suite.

Revenons aux sujets communaux, je trouve assez paradoxal que, partant d'une discussion sur la liste des contrats notifiés, nous en arrivions à minuit à un débat sur les religions respectives, de savoir qui avait le droit de faire ceci ou cela, hier, avant-hier ou pendant l'été. Je demande à monsieur le Maire de clarifier les choses pour éviter, comme l'a suggéré Mme POCHON, des problèmes avec les autorités de tutelle. Vous l'avez rappelé, vous êtes aussi représentant de l'État dans vos fonctions. Or, s'il y a des prêts à un certain nombre de religions, quelles qu'elles soient, il faut que les choses soient faites de façon carrée de manière à ne pas découvrir *a posteriori*. Si c'est une volonté, suggestion éventuelle, vous pourriez mettre en place une charte vis-à-vis des différentes religions sur la commune.

Je rappelle que les salles que vous évoquez monsieur HADAD ont un tarif journalier pour leur occupation et que, s'il n'a pas été appliqué, cela pose question : pourquoi y a-t-il eu gratuité par rapport à une communauté et pas par rapport à une autre ?

Je referme ce sujet parce qu'il n'est pas intéressant à minuit d'entamer ce sujet mais je souhaite voir un certain nombre de garde-fous par rapport à des choses qui se sont passées cet été ou à la rentrée un peu par-dessous afin de clarifier à l'ensemble de la communauté, c'est-à-dire non seulement le Conseil municipal mais aussi l'ensemble des habitants de Villemomble. Il est important de savoir comment tout cela se passe.

Je termine ce sujet pour dénoncer quelque chose : quand il est question de l'association des musulmans de Villemomble, la seule trace d'une demande dont je dispose encore remonte à une fois où ils nous ont demandé une salle la veille de la manifestation. Nous ne pouvions donc pas répondre positivement.

Je referme et j'en reviens à la liste des contrats notifiés jusqu'au 10 septembre 2020.

Tout à l'heure, il a été évoqué par un de mes collègues la MOE pour l'aménagement des locaux pour la police municipale, avec 24 178 €. Je pense que, comme c'est la liberté de la nouvelle majorité, s'il est souhaité d'engager d'autres objectifs sur d'autres lieux, il faut dénoncer le contrat. Une seule partie de la prestation ayant été réalisée, il faudrait faire un point stop, stipulant que 5, 10 ou 50 % de la mission ont été effectués et négocier avec le prestataire.

**M. le MAIRE.-** Comment savez-vous que la mission de maîtrise d'œuvre n'a été réalisée qu'à un certain nombre de pour-cent !?

**M. CALMÉJANE.-** Tout simplement parce que nous ne sommes pas à la fin du chantier.

**M. le MAIRE.-** Vous avez précisé quelque chose qui fait comprendre que vous en savez plus encore !

**M. CALMÉJANE.-** Je ne formule que des hypothèses.

**M. le MAIRE.-** Comment savez-vous que nous en sommes arrivés à tant de pourcentages de la mission !?

**M. CALMÉJANE.-** Je ne sais pas si vous avez écouté mais j'ai énuméré plusieurs hypothèses de pourcentage. Je veux simplement exprimer que, si la prestation n'est pas réalisée complètement parce que l'on n'a pas abouti les différentes missions précisées dans le cadre d'une MOE, on dénonce. Peut-être le prestataire ne sera-t-il pas d'accord, qu'il veut x pour-cent. Cela nécessitera une discussion avec lui de manière que, si la prestation s'arrête en cours de route, la commune n'ait pas à payer l'ensemble parce que c'est un choix de la nouvelle majorité. Voilà ma question.

Il faut connaître le point d'arrêt, ce que l'on pourra discuter et le montant « définitif » de la prestation du titulaire pour ne pas payer l'intégralité les 24 178 €HT. C'est de la bonne logique.

|   |           |  |                                            |                                      |                                                        |                |
|---|-----------|--|--------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------------------------|----------------|
| 8 | 2020/C038 |  | ASSOCIATION DES PRODUCTIONS RIRE SOUS CAPE | Case Postale 230<br>CH-1211 Genève 4 | Contrat de cession du spectacle La fourmi et la cigale | 2 500,00 € TTC |
|---|-----------|--|--------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------------------------|----------------|

Pour détendre un peu l'atmosphère, puisque je vois que tout le monde est un peu tendu, j'en reviens au point 2020C038. Mme POCHON évoquait tout à l'heure le contrat de concession du spectacle *La Fourmi et la cigale*, le paradoxe étant, je ne sais pas si c'est la cigale, la fourmi ou les deux, mais ils ont une Case Postale à Genève. C'est peut-être déjà un signe vis-à-vis de la cigale ou de la fourmi. C'était juste pour détendre un peu l'atmosphère.

|    |           |  |      |                                         |                        |                 |
|----|-----------|--|------|-----------------------------------------|------------------------|-----------------|
| 21 | 2020/C052 |  | ATEP | 2 rue Konrad Adenauer<br>BEAUVAIS 60000 | Travaux SSI Delouvrier | 16 231,39 € TTC |
|----|-----------|--|------|-----------------------------------------|------------------------|-----------------|

J'en reviens à des sujets plus sérieux. Quels étaient les problèmes rencontrés ? Je pense qu'il y avait une commission départementale de sécurité, elle avait soulevé ou pas des problèmes.

|    |           |  |        |                                         |                                 |                 |
|----|-----------|--|--------|-----------------------------------------|---------------------------------|-----------------|
| 25 | 2020/C056 |  | KDANCE | 5 avenue des Sangliers<br>77500 CHELLES | Animations pour la Saint-Fiacre | 39 000,00 € TTC |
|----|-----------|--|--------|-----------------------------------------|---------------------------------|-----------------|

Cela a été évoqué tout à l'heure mais plus pour des questions religieuses que festives, j'espère que l'on ne tombera pas dans la dérive des « ultra-verts » qui veulent supprimer toutes les fêtes traditionnelles dans notre pays. Si nous devons tous tirer la tête simplement pour la cause écologique, c'est dommage.

Vu le schéma un peu restreint de la Saint-Fiacre, le montant représente-t-il la réalité de la prestation ou s'agit-il simplement du devis de départ ? Un certain nombre de sujets ayant été réduit, va-t-on payer l'intégralité des 39 000 € ou pas ?

|    |           |  |         |                                        |                                      |                 |
|----|-----------|--|---------|----------------------------------------|--------------------------------------|-----------------|
| 28 | 2020/C059 |  | PORTALP | 4 rue des Charpentiers<br>95330 DOMONT | Convention de travaux Stade Pampidou | 16 576,80 € TTC |
|----|-----------|--|---------|----------------------------------------|--------------------------------------|-----------------|

Quels sont les objectifs au stade Pampidou ?

Toujours sur les marchés, en ce qui concerne Prestatec, va-t-on à l'annulation avec un léger dédommagement du prestataire pour le feu d'artifice ?

Je note que vous avez fait un choix, que c'est donc votre responsabilité ; il faudra l'assumer. Dans la même période de confinement, la ville de Neuilly-sur-Marne a tiré un feu d'artifice, samedi dernier, la ville de Rosny-sous-Bois en a tiré un. Je ne vois pas pourquoi nous étions condamnés à la tristesse à Villemomble ? Pourquoi ne pouvons-nous pas avoir un feu d'artifice ? Qu'ont-ils fait de différent par rapport à nous pour être dans l'obligation d'annuler le feu d'artifice à Villemomble ?

|          |         |                                               |                                                                       |                 |
|----------|---------|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|-----------------|
| 2020/013 | IDF AIR | 8 avenue de la Sablière<br>94370 SUCY EN BRIE | Passage fioul au gaz de la chaufferie de la<br>maternelle Montgolfier | 94 800,00 € TTC |
|----------|---------|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|-----------------|

Une demande de subvention a-t-elle été réalisée ? On peut être éligible à certaines lorsque l'on passe du fuel au gaz.

|          |                    |                                  |                             |                    |
|----------|--------------------|----------------------------------|-----------------------------|--------------------|
| 2020/015 | VAL D'OISE JARDINS | 7 rue Falande<br>95720 BOUQUEVAL | Entretien des espaces verts | 100 000,00 € HT/AN |
|----------|--------------------|----------------------------------|-----------------------------|--------------------|

Quelle est la durée de ce contrat ? La somme n'est pas négligeable.

|          |             |                                                 |                                                                 |                           |
|----------|-------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|---------------------------|
| 2020/020 | CIRIL GROUP | 49 Avenue Albert Einstein<br>69603 VILLEURBANNE | Installation, maintenance et assistances<br>des logiciels CIVIL | 170 630,40 € TTC +<br>BPU |
|----------|-------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|---------------------------|

Puisque l'on laisse penser que c'est le Néandertal en informatique, je souligne ce budget. Pouvez-vous expliquer l'objet de ces logiciels CIVIL ?

**Mme PRIEUR-GUICHAOUA.** - C'est CIRIL.

**M. le MAIRE.** - Tour à tour, je ne suis pas sûr que nous pourrions répondre à tout mais nous nous attacherons à vous donner des éléments, un peu en vrac.

Concernant Kdance, votre question est de savoir si nous avons tout dépensé ou si nous en avons eu pour notre argent.

**Mme PRIEUR-GUICHAOUA.** - Concernant la Saint-Fiacre, lorsque nous sommes arrivés, tous les marchés étaient passés. En regardant les contrats de plus près, nous nous sommes aperçu qu'ils ne comportaient aucune clause en cas de Covid-19, catastrophe naturelle ou autre. Je me suis donc attachée à attacher des clauses à tous les prestataires pour l'ensemble des événements.

Grâce à cela, nous avons pu obtenir des reports de prestation annulée.

Concernant le feu d'artifice, pour avoir la permission de la Préfecture de faire la Saint-Fiacre, nous n'avions pas le droit de dépasser 2 000 personnes regroupées. Or, le feu d'artifice rassemble environ 3 000 personnes. Par rapport aux mesures sanitaires, nous avons pris la décision raisonnable et raisonné d'annuler le feu d'artifice et de le reporter.

**M. CALMÉJANE.** - Ne pouviez-vous pas limiter le nombre de places ?

**M. le MAIRE.** - S'agissant du Parc de la Garenne, dont la capacité est traditionnellement évaluée entre 2 000 et 3 000 personnes, lorsque l'on tire un feu d'artifice, on est dans le noir, et il était impossible matériellement de limiter. D'autant plus que la Police Nationale nous avait notifié qu'elle ne pourrait pas nous mettre les effectifs en nombre suffisant pour s'assurer d'être dans de parfaites conditions de sécurité sanitaire.

Limiter le nombre était juste inenvisageable.

Je rappelle encore qu'il y a eu un effet d'annonce lors du vote du Budget Primitif 2020 de la création de 15 postes de policiers municipaux et qu'un seul poste n'a été pourvu, celui de son chef. Nous n'avions pas les moyens matériels pour nous assurer qu'il n'y ait pas un flot de personnes qui rentre et qui ne porte pas le masque par la suite.

Tandis que vous avez toujours fonctionné ceinture et bretelles en disant « *ce n'est pas possible* » « *on va prendre toutes les précautions* », vous vantez la décision de mes collègues de Neuilly-sur-Marne et Rosny-sous-Bois qui ont quand même tiré un feu malgré les dispositions de sécurité extrêmement claires de la Préfecture, qui nous a en plus envoyé le feu vert la veille au soir de la Saint-Fiacre.

Que mes collègues aient pris la décision d'organiser un feu d'artifice, je crois qu'ils ont pris leur risque. Je pense notamment à Neuilly-sur-Marne, peut-être ont-ils pris le risque en se disant « *on va enfin pouvoir faire n'importe quoi* ». Je rappelle que son directeur de cabinet est votre ancien adjoint à la sécurité et qu'un autre de ses membres est votre ancien directeur de cabinet.

**M. CALMÉJANE.** - La responsabilité est celle du Maire, ne transférez pas les responsabilités sur des fonctionnaires. Cela commence à bien faire ce soir.

**Mme PRIEUR-GUICHAOUA.** - Je ne comprends pas le problème. Vous signalez que vous vouliez aller contre la préfecture ?

**M. CALMÉJANE.** - Je ne voudrais pas que mes propos soient déformés mais on ne les entend pas.

À l'occasion des marchés notifiés, je voulais juste avoir quelques précisions. Vous nous dites que vous n'étiez pas en capacité de limiter le nombre de places et le nombre de personnes rentrant au Parc de la Garenne. Je l'entends. En revanche, pour avoir vécu aussi ces situations, vous constaterez par expérience que, malheureusement, la Préfecture (à quoi servent encore les préfectures dans ce pays) donne parfois l'autorisation de tir d'un feu d'artifice 48 heures avant pour un dossier déposé en mai ou en juin.

Vous n'aurez pas mieux malheureusement parce que la Seine-Saint-Denis est structurée comme cela. Si vous reprenez les dossiers des années précédentes, vous verrez que les autorisations de tir de feu d'artifice arrivaient tardivement. Néanmoins, étant parfaitement informés que nous n'avions pas changé les conditions, etc. nous nous disions que cela passerait, qu'il faudrait simplement les harceler au téléphone pour avoir l'autorisation. C'est juste l'expérience qui parle.

**Mme PRIEUR-GUICHAOUA.** - Vous n'aviez pas la Covid -19.

**M. CALMÉJANE.**- Vous nous dites ce soir que vous n'avez pas voulu à cause de la Police Nationale mais nous ne ferons pas non plus un débat sur les carences de la Police Nationale dans ce département.

**M. le MAIRE.**- Finissez monsieur CALMÉJANE.

**M. CALMÉJANE.**- Vous m'avez donné la parole, je la prends. Vous dites que vous avez fait une Saint-Fiacre réduite, il faudra l'assumer.

**M. le MAIRE.**- Oui, j'assume totalement que cette Saint-Fiacre fut plutôt belle, en tout cas appréciée des riverains qui, une nouvelle fois, avaient à subir la Saint-Fiacre, ils ont trouvé qu'elle était de bonne facture, des associations, des chalands ou des pouvoirs publics. Si je pouvais fustiger le fait que nous n'aurions pas eu la Police Nationale pour le soir, j'étais satisfait que, le samedi et le dimanche, nous ayons eu la présence d'une police équestre, elle a été particulièrement appréciée.

En bref, nous avons pris toutes les dispositions sécuritaires pour que cela se déroule bien. Et ce fut fait.

En termes de coût financier, Mme PRIEUR-GUICHAOUA soulignait que nous avons fait attention aux contrats, qui étaient bien mal engagés, et que nous avons repris pour essayer de minimiser le coût au maximum.

Concernant les autres sujets sur lesquels vous nous saisissez, je vous réponds par l'affirmative quant à la demande de subvention pour le passage du fuel au gaz de la chaudière de la maternelle Montgolfier. À partir de là, nous en saurons plus une fois que les choses seront perçues.

Concernant CIRIL et l'installation, maintenance et assistance des logiciels, Madame PAOLANTONACCI veut-elle dire quelque chose ?

**Mme PAOLANTONACCI.**- Il s'agit des logiciels RH et finances pour mettre à jour et avoir des outils dignes de ce nom. Notamment à ce sujet, nous avons également pris la DSN qui n'était toujours pas mise en place, Monsieur CALMÉJANE, elle est pourtant obligatoire depuis un moment.

C'est un éditeur de logiciel qui va nous accompagner et développer en fonction du cahier des charges du service informatique (réalisé avec les services RH et finance). Ce déploiement est prévu sur près d'un an, sa mise en exploitation étant planifiée au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**M. ROLLAND.**- J'ajoute que c'était prévu dans le Budget Primitif 2020. Cela n'engage donc aucune dépense complémentaire. C'est le premier sujet que nous avons débloqué en 24 heures dès la première semaine de notre arrivée alors qu'il était bloqué depuis quatre mois.

**M. CALMÉJANE.**- C'était le sens. Contrairement à ce que j'ai entendu tout à l'heure, c'est-à-dire que des choses étaient négligées en matière informatique, nos prédécesseurs, M. MAGE et moi-même, avaient prévu des crédits pour analyser un certain nombre de pans de l'informatique de cette Ville. Que vous le mettiez en exécution tant mieux mais cela vient en contradiction avec votre précédent propos indiquant que l'informatique de cette Ville était en jachère.

**Mme PAOLANTONACCI.**- Et en jachère complète. Elle ne le sera plus d'ici peu de temps.

**M. le MAIRE.**- Toujours sur vos saisines, nous regardons s'il est possible de vous répondre ce soir sur la convention de travaux au stade Pompidou. C'est vraisemblablement comme les travaux SSI de la salle Delouvrier, c'est-à-dire une dépense engagée avant que nous arrivions.

J'en profite pour préciser que nous sommes arrivés à la tête de cette Ville le 5 juillet dernier, soit au départ de l'été et avec une situation sanitaire que nous connaissons tous, et un reflux de la situation pandémique en cette rentrée. Nous avons eu à faire face à des cas de Covid-19 avérés, qui nous ont conduits à des fermetures de classe. Malgré toutes ces difficultés, voire péripéties, je suis particulièrement fier de mon équipe qui a su, que ce soit en termes techniques, financiers, personnels et opérationnels, répondre au défi. Je vous avouerais que, en deux mois et demi, d'aucuns nous le disent, nous avons réussi à faire les choses, à entreprendre et à réparer. Villemomble-Plage et la sécurisation des traversées école ont été cités.

Vous avez pu gloser sur le responsable de la Police Municipale qui s'en va dans une commune voisine. Je vous annonce que, à partir de la deuxième quinzaine d'octobre, un service de police municipale sera constitué de douze agents, formés, équipés, armés.

Donc en très peu de temps et dans des conditions assez effroyables de travail, je salue d'une part l'intégrité et l'engagement de l'ensemble des membres de mon équipe, ainsi que l'administration municipale qui a su répondre présente à toutes nos sollicitations. J'en veux pour preuve sur l'exécution budgétaire, M. ROLLAND fait un point d'honneur à ce que tout soit correctement mis en œuvre en termes budgétaires, il veille comme le lait sur le feu à ce que les finances soient particulièrement bien tenues.

Je profite de ce petit moment de fin de Conseil pour vous préciser que je suis extrêmement fier du début de travail réalisé par mon équipe.

**Mme POCHON.-** Je rappelle que nous étions partis des contrats, notamment de ceux qui parlaient de mise à disposition de salles et d'équipements. Cela nous a amenés à parler d'un problème de laïcité. Il est fort tard. Je crois que ce n'est effectivement pas ce soir que nous réglerons la situation.

Je vous demande solennellement monsieur le Maire à ce que nous ayons un travail au sein de ce Conseil municipal pour avoir un temps pour en discuter. Il me semble que nous ne mettons pas les mêmes choses derrière un même mot. Pour nous, la laïcité n'est pas une option. C'est la loi. C'est le fondement même de notre République. Je ne suis pas d'accord même avec vous monsieur le Maire et vous, M. HADAD, quand vous mettez la Saint-Fiacre dans une fête chrétienne. La Saint-Fiacre est une fête traditionnelle de la ville, c'est la fête de la Ville. Elle est effectivement sous l'égide d'un saint mais ce n'est pas une fête chrétienne. C'est la fête traditionnelle de la Ville, elle n'a donc pas grand-chose à voir avec ce que nous évoquions.

**M. HADAD.-** Je...

**Mme POCHON.-** Ce sont des notions pointues sur lesquelles il me semble que nous devrions avoir des expressions communes. Loin de moi l'idée de ne pas reconnaître la religion de ceux qui croient comme de ceux qui ne croient pas. Par naissance et par histoire, je suis impliquée depuis très longtemps, j'ai fréquenté beaucoup de communautés mais je n'aime pas ce mot de communauté. Pour moi, il y a des Villemomblois de confessions différentes et non pas une communauté religieuse quelconque.

Sur le plan des prêts de matériel, de salle ou autre chose de ce type, c'est la porte ouverte à d'autres demandes si vous ne posez pas clairement les situations. Pourquoi pas les bouddhistes ? Pourquoi ceux qui ne croient pas ne pourraient-ils pas vous demander des salles ? Il faut poser les vraies règles de mise à disposition des salles, des moyens, etc.

Par rapport à la laïcité, il y a un petit problème à avoir des mises à disposition à titre gracieux. Donc je vous demande vraiment, monsieur le Maire, d'avoir un moment dans ce mandat que nous commençons parce que nous avons des raisons d'être un peu inquiets de certaines dérives communautarismes que nous avons un peu senties dans cette campagne ; nous avons des questions. Nous aimerions l'aborder de façon à former une équipe au service de l'ensemble des Villemomblois.

*(Interventions multiples - inaudible.)*

**M. le MAIRE.-** Comme cela a été soufflé par M. CALMÉJANE tout à l'heure, je pense qu'il est tard pour parler de sujets aussi importants et aussi fondateurs. Il faudrait y consacrer un moment. Très régulièrement, même les Présidents de la République successifs se sont penchés sur la question de la laïcité, du fait religieux dans notre pays, pas d'une façon toujours fructueuse d'ailleurs. Donc, pourquoi pas notre modeste contribution, ou à tout le moins pour que nous puissions pacifier et pourquoi pas entériner les choses, pour que cela puisse se faire ?

J'entends ouvrir une nouvelle ère permettant à chaque religion de s'exercer dans l'esprit de la loi de 1905, plus précisément celle de 1922. Une fois que j'ai dit cela, il faut un mode opératoire. Je pense que, ce soir, mes chers collègues, le verbe est sorti, parfois un peu trop fort, revoyons-nous pourquoi pas dès demain.

Pendant ce temps, je cède la parole à M. MALLET pour les dernières questions posées et clôt la séquence des décisions, marchés et contrats.

**M. MALLET.-** Monsieur CALMÉJANE, vous posiez la question du stade Pompidou. Ce sont des travaux de réfection de l'étanchéité des tribunes. D'ailleurs, c'est une régularisation d'un marché puisque les travaux ont été effectués en juin. Un certain nombre de marchés est arrivé pendant cette période.

Concernant Delouvrier, c'est pareil, ce sont les travaux de remplacement du SSI du gymnase et du parking. D'une manière générale, nous avons pas mal de travaux de conformité de SSI. Nous en reparlerons peut-être au budget.

**M. le MAIRE.-** S'il n'y a plus d'intervention sur ce sujet, je propose de conclure avec les questions orales.

## Questions orales

**M. le MAIRE.**- Nous sont parvenues les questions du groupe UAV, présidé par M. CALMÉJANE, je vous propose, ce sera les prémisses de notre nouveau fonctionnement régi par le règlement intérieur, que chaque auteur lise sa question.

Toutefois, vous êtes en demi-effectif. Qui lit celle de Mme BERGOUGNIOU ?

**M. LE MASSON.**- *Monsieur le Maire,*

*Pouvez-vous nous faire un point détaillé de la rentrée scolaire à Villemomble, ouverture et fermeture de classes, effectifs attendus, effectifs présents, mesures prises pour respecter les règles de distanciation dans les différents locaux scolaires clos : classes, préaux, réfectoires sanitaires et communication en direction des familles et de la population concernant la Covid-19.*

**M. PRINCE.**- Je tenais d'abord à remercier très sincèrement les équipes du pôle enfance pour le travail effectué pour cette rentrée 2020, qui était placée sous la Covid-19.

Le confinement a provoqué beaucoup de demandes de dérogation et d'inscriptions supplémentaires durant la période estivale. À titre d'exemple, en 2019, nous avons 127 dérogations, cette année, nous en avons eu 148, 50 sont arrivées en période estivale. Pourquoi ? Des actes notariés ayant été arrêtés, nous avons un décalage de trois mois. Je voulais vraiment féliciter le pôle enfance pour le travail réalisé parce qu'il a fallu être ultra réactif en cette rentrée.

Cette rentrée s'est effectuée selon le protocole sanitaire des écoles et établissements scolaires pour l'année 2020-2021, édicté par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Tous les gestes barrière sont respectés au quotidien et en permanence par tous les intervenants, et mis en place auprès des enfants dans chaque établissement scolaire : le port du masque obligatoire pour tous les adultes, lavage des mains, mise à disposition de gel hydroalcoolique.

C'est dans ce contexte que, pour le jour de la rentrée, la Ville a doté chaque hall d'écoles maternelles et élémentaires d'un distributeur sur pied de gel hydroalcoolique.

Bien que les distanciations ne soient plus strictement obligatoires, le protocole ayant évolué entre juin et la rentrée, l'ensemble du corps enseignant et les équipes des services de la ville se mobilisent pour réduire au maximum le brassage des élèves.

Dans le cadre de la restauration scolaire, les bacs à couverts, et là je suis avec mon collègue Serge ZARLOWSKI, habituellement mis à disposition des enfants dans les selfs ont été supprimés. Des kits de couverts individuels sont préparés à l'avance par les agents de la restauration.

En ce qui concerne la carte scolaire, puisque l'on demande les ouvertures et fermetures de classe, nous n'avons pas eu de fermeture, nous avons eu une ouverture d'une classe élémentaire à Anne Franck.

Les effectifs :

Pour les écoles maternelles, nous avons 47 classes pour un total de 1 306 élèves.

Ce qui est intéressant n'est pas tant ce chiffre que de prendre les effectifs de chaque école maternelle et de voir si on est sur la fourchette basse ou la fourchette haute. Il est tard, c'est dommage car c'était très intéressant mais je vais simplifier.

Sur l'ensemble de nos écoles maternelles de Villemomble, nous sommes sur la fourchette haute (base de 28 élèves par classe), avec notamment un cas compliqué en l'école maternelle Pasteur (168 élèves en fourchette haute et 168 élèves présents effectivement). Donc quasiment l'intégralité de nos écoles maternelles est en sureffectif, ce qui posera problème l'an prochain. Je m'attendais à trouver sur mon bureau un petit dossier avec un post-it de Mme BERGOUGNIOU « *cher Patrick, voici les futures extensions et agrandissements de nos écoles maternelles* » mais, non, tout avait été bien vidé et je n'ai pas trouvé ce dossier. Avec Mme VERBEQUE , M. MALLET et M. BOULON, nous commençons déjà le travail d'agrandissement et d'extension d'école puisque c'est un vrai souci.

Pour les écoles élémentaires, nous avons 77 classes pour environ 1 900 élèves.

Nous n'avons pas de souci d'effectifs. C'est tendu mais nous ne sommes pas dans le rouge comme dans les écoles maternelles.

Nous travaillons déjà sur la rentrée 2021, notamment avec l'inspecteur de circonscription sur les possibilités d'ouverture de classe pour essayer de converger un mieux en ce qui concerne les écoles maternelles de Villemomble. Pour moi, 28 élèves par classe, c'est déjà trop. C'est mon avis personnel.

Bonne nouvelle, dès que j'ai pris ma fonction, j'ai appelé l'inspecteur de circonscription pour lui demander s'il souhaitait que l'inspection s'installe à Villemomble. Il a accepté. Pour les personnes qui nous regardent encore à cette heure-ci, il faut savoir que l'inspection se trouve à Noisy-le-Sec et environ 10 personnes viennent chaque matin sur la circonscription de Villemomble Gagny pour visiter les écoles, les formations, les projets pédagogiques. Surtout, depuis la crise sanitaire, nous sommes en lien constant avec l'inspecteur et ses équipes. Nous avons encore une réunion mercredi, cela n'arrête pas. Pour moi, j'en avais notamment parlé avec Jean-Michel BLUTEAU, il était aberrant d'avoir une inspection là-bas. Nous aurons l'occasion d'en reparler mais c'est plutôt une bonne nouvelle pour l'ensemble des établissements scolaires et pour nos enfants.

Ce serait Coppée. J'aimerais qu'ils soient déjà là pour la Toussaint mais cela prend du temps.

Enfin, en ce qui concerne la communication avec les familles, avec M. ZARLOWSKI, des communications ont été faites. Je ne vais pas reprendre l'ensemble du protocole de qui décide d'une fermeture. C'est l'ARS qui soumet à la Préfecture et cette dernière décide de fermer ou non une classe. On prévient les directeurs et directrices des écoles, et ainsi de suite.

Nous avons été malheureusement une des villes du 93 à être touchée très rapidement avec le centre de loisir 1, 2, 3 soleil. Fin août, nous avons donc beaucoup de questions de parent d'élève. Nous avons créé un WhatsApp parents d'élèves/élus « mairie Covid-19 » pour répondre aux questions des parents, pour expliquer quelles classes étaient fermées, le protocole, etc. Cela faisait aussi un peu foire aux questions. Nous avons commencé par les parents élus de Foch, puis nous avons élargi aux classes touchées. Cela a vraiment permis d'engager la discussion. On ne pouvait pas dire que la discussion avec les parents d'élève était votre fer de lance durant votre mandature. Je compte bien au contraire améliorer très fortement les relations d'une part avec l'Éducation nationale, d'autre part avec les parents d'élève.

Nous sommes plutôt contents des premiers retours de cette première expérience de ce WhatsApp. En plus, cela met en valeur les parents élus qui ensuite diffusent l'information. Cela permet une rapidité, vous voyez que le numérique peut aider les transmissions, plutôt qu'un courrier.

Si Serge a quelque chose à ajouter, qu'il n'hésite pas car nous travaillons de concert.

**M. CALMÉJANE.-** Attendez, je reviens sur la question posée par Mme BERGOUGNIOU.

**M. le MAIRE.-** Non.

**M. CALMÉJANE.-** Je n'ai pas eu de réponse pour effectifs attendus et effectifs présents. La presse a signalé qu'il manquait 4 000 enfants en Seine-Saint-Denis, ce qui pourrait représenter une soixantaine d'enfants à Villemomble. Nous souhaitons savoir si des enfants n'étaient pas scolarisés. Je rappelle que le Code de l'Éducation nationale fait obligation au Maire de s'assurer que les enfants sont scolarisés sur sa commune. La réponse n'a pas été donnée dans votre long propos. Vous rappelez les mesures de la Covid, c'est bien mais, à question simple, réponse simple.

**Mme PAOLANTONACCI.-** Il n'y a pas de débat.

**M. CALMÉJANE.-** M. PRINCE a été relativement long mais c'était avec beaucoup de petites choses qui ne correspondaient pas à la question. Je tenais à le noter.

*Monsieur le Maire,*

*Votre réponse à ma question concernant l'urbanisme le 15 juillet étant incomplète,*

*Je la reformule :*

*Dans votre profession de foi du 2ème tour vous annoncez, dès septembre 2020, « modifier notre plan d'urbanisme afin d'empêcher la bétonisation à outrance de notre ville », alors que la précédente majorité a déjà fait voter en novembre 2019 une délibération pour modifier le PLU de la ville.*

*Pouvez-vous nous dire quels éléments vous allez ajouter par rapport à la délibération de novembre 2019, comment vous allez gérer les demandes de permis de construire dans l'attente de l'approbation d'un nouveau PLU et du PLU intercommunal, (puisque les PLU sont désormais de compétence des territoires et non plus des communes), si vous allez attaquer les permis délivrés par la commune par le précédent Maire et pouvez-vous nous communiquer les retours des personnes associées (État, Région, Département, GPGE...) sur la délibération de novembre 2019.*

**Mme VERBEQUE** .- À la faveur des élections municipales, les Villemomblois ont souhaité que notre vision de l'urbanisme soit mise en œuvre. C'est en effet une des priorités de notre mandat et nous sommes déjà au travail. Nous sommes en lien avec l'EPT afin de lui signifier l'orientation politique que nous souhaitons prendre afin de redéfinir le PLU et d'y apporter les modifications permettant la préservation de nos zones pavillonnaires. C'est cette préoccupation qui est celle des Villemomblois. Nous apporterons donc des modifications relatives à la définition des zones et des hauteurs mais également relatives à la qualité architecturale.

Ces modifications seront présentées au Conseil municipal, vous en aurez donc tous les détails.

Le 3 novembre prochain, sera adoptée la charte des promoteurs, sur laquelle nous travaillons depuis début juillet. Cet outil nous permettra de signifier aux promoteurs de manière puissante et précise le souhait pour cet urbanisme apaisé que vous avez échoué à mettre en œuvre.

Les futurs permis de construire seront instruits et devront naturellement correspondre à nos attentes, notamment cette charte.

Au sujet des permis de construire déjà accordés, nous les réétudions et signifions aux maîtres d'ouvrage qu'ils doivent revoir leur copie.

Comme vous le savez, nombre de dossiers font l'objet de recours contentieux car les habitants n'en veulent pas. À ce titre, je dois vous avouer ma surprise, je ne vous savais pas aussi mobilisé sur le sujet de l'urbanisme. En effet, avoir autorisé la sortie de terre de 300 logements pour 2022, avant votre départ, fait de vous celui qui a le moins compris les préoccupations des Villemomblois.

**M. LE MASSON**.- *Monsieur le Maire,*

*La ville, avec l'ARS et les professionnels de santé, va-t-elle mettre en place prochainement un lieu de dépistage de la Covid -19.*

**Mme LECOEUR**.- La Ville, l'ARS et les professionnels de santé se sont concertés pour la mise en place d'un nouveau centre Covid-19. Situé au gymnase De l'Est, il fonctionnera de la même manière que le premier centre Covid et ne sera donc pas à proprement parler un centre de dépistage. Il y aura des consultations de dépistage et dépistages sur rendez-vous en fonction du diagnostic des professionnels de santé. Le but est de dissocier les cas de Covid des autres patients, éviter qu'ils ne soient en contact, pour limiter la contagion du virus. De cette manière, les cabinets médicaux de la commune seront désengorgés et le traitement du suivi de la Covid sera plus efficace et plus simple. Il y aura également un suivi des patients post-hospitalisés.

Dans un second temps, une montée en puissance est à l'étude et permettrait de venir en aide aux hôpitaux. Ce processus que nous vous décrivons, établi par les professionnels de santé et l'ARS, fait qu'il n'est pas nécessaire de communiquer sur la mise en place de ce centre. Cela permet d'éviter les attroupements et les files d'attente qui ne serviraient à rien dans le cas présent.

Le centre a ouvert ce lundi matin.

**M. CALMÉJANE**.- *Monsieur le Maire,*

*Pouvez-vous nous faire un bilan de la sécurité durant l'été et nous donner vos objectifs concernant la mise en place d'une police municipale à Villemoble.*

**M. MAHMOUD**.- Nous avons tous souhaité et nous continuerons, constituer une police municipale. Avant toute chose, permettez-moi de rappeler que l'ancien maire de la commune s'est toujours opposé à la création d'une police municipale, puis, pour des raisons purement électoralistes, il s'est finalement converti à ce sujet.

Nous sommes en cours de recrutement d'une brigade. D'ici le mois d'octobre, elle sera dotée dans une première vague de recrutement d'une dizaine d'agents. Ils sont formés, détiennent l'ensemble des habilitations et assermentations préfectorales, cela signifie qu'ils seront immédiatement opérationnels.

Dans un contexte de pénurie des agents, cette première vague de recrutement, qui ne sera pas la dernière, représente une prouesse que d'autres communes n'arrivent pas à réaliser.

**M. KALANYAN.**- *Monsieur le Maire,*

*Vous avez organisé pendant la première quinzaine d'août une opération Villemomble-Plage.*

*Pouvez-vous nous faire un bilan précis de cette action, fréquentation par quartiers, coûts et recrutement des animateurs.*

**M. BIYOUKAR.**- Mes chers collègues, monsieur le conseiller municipal Aram KALANYAN, je suis agréablement surpris par votre interrogation, non pas de la question en elle-même puisqu'il est tout à fait normal de rendre compte de nos actions auprès du Conseil municipal, à vrai dire je suis surpris du groupe qui me la pose puisque ni vous ni vos collègues du groupe *Union pour l'avenir de Villemomble* n'êtes venus à cet événement à la rencontre des Villemomblois.

**M. CALMÉJANE.**- C'est faux, j'ai des photos.

**M. BIYOUKAR.**- En termes de bilan, l'objectif fixé par M. le Maire était clair : organiser un événement au plus vite pour toutes les familles villemombloises qui ne partaient pas en vacances, le tout en respectant les mesures sanitaires liées à la Covid .

L'événement s'est donc déroulé du 1er au 16 août. Des activités sportives ont été proposées ainsi qu'une zone de loisirs sur laquelle des structures gonflables ont été installées. L'accueil du public s'est déroulé en deux temps : le matin, il était réservé aux centres de loisirs, l'après-midi (13 heures - 19 heures) au public.

Villemomble-Plage était ouvert à tous et l'entrée était gratuite. Nous avons accueilli chaque jour entre 500 et 650 personnes.

Un point d'accueil a été installé à l'entrée. Aucun justificatif d'identité n'était demandé mais je peux vous dire que des Villemomblois de tous les quartiers sont venus en profiter.

Le coût des structures gonflables s'élève à 21 027,98 €.

Nous avons fait appel à 25 animateurs villemomblois. Ils ont été pris en charge par Villemomble-Sports et autres associations et ont proposé plusieurs initiations pendant ces deux semaines ; trois séances de cirque ont été également proposées par le prestataire Sham.

La buvette a été gérée par VS foot.

Nous avons sollicité l'EPT pour une demande de subvention. Ainsi, 15 000 € nous ont été accordés au titre de Politique de la Ville.

L'objectif a été atteint, plusieurs témoignages de parents et d'enfants nous ont été rapportés, je peux vous en citer quelques-uns : « *enfin il se passe quelque chose dans notre commune* » « *ce que vous avez fait en très peu de jours est immense* » ou encore « *merci beaucoup pour nos enfants, cela change des années précédentes* ».

Pour résumer, Villemomble-Plage a été un véritable succès. Nous l'avions proposé dans notre programme et nous l'avons fait.

**M. KALANYAN.**- *Monsieur le Maire,*

*Nous avons été interpellés par de nombreux riverains au sujet de l'organisation de barbecues sauvages et de l'ouverture nocturne de salles communales à proximité des habitations sans information des riverains.*

*Alors que ceux-ci pendant la période estivale aspiraient à de la tranquillité pour se reposer. Et sans compter les risques sanitaires associés.*

*Avez-vous des explications ?*

**M. le MAIRE.-** Je vais vous répondre mais ce sera assez rapide : de quoi parlez-vous ?

Au cours de l'été, et Dieu sait que nous avons été présents, impliqués et autre, nous avons eu très peu de retours sur des barbecues sauvages par rapport aux étés précédents ; aucune borne incendie n'a été ouverte, à l'inverse des étés précédents qui avaient été particulièrement complexes.

Quant à l'utilisation des salles communales, nous n'avons eu aucune réclamation quant à un usage nocturne qui aurait perturbé les riverains.

Malheureusement, il n'y aura pas de débat.

Je vous invite à préciser votre question. Il n'est peut-être pas opportun que ce soit public puisque cela peut concerner des riverains en particulier ou des choses personnelles. Je suis à votre disposition pour vous répondre mais, pardonnez-moi, cher collègue, de quoi parlez-vous ? A vous lire.

Nous passons aux questions du groupe du *Rassemblement de la gauche et des écologistes*.

**M. MINETTO.-** *Monsieur le Maire, nous vous avons mis en garde ainsi que votre prédécesseur : recruter une police municipale n'est pas une chose simple. Nous avons appris que le responsable de la police municipale quittait déjà notre ville pour une ville voisine, ironie de l'histoire il vous « est piqué » par l'ancien Maire adjoint à la sécurité de notre ville...*

*Notre approche est différente de la vôtre mais pour autant la sécurité et le bien-être des habitants sont notre priorité, et nous croyons fortement que cela passe par une politique de prévention active.*

*Dans les quartiers, les habitants nous remontent les problèmes de trafics, mais aussi de nuisibles en tous genres (punaises de lit, rats...).*

*Pouvez-vous nous indiquer ce qui a été fait pendant les mois de juillet et août sur le sujet de la prévention de la délinquance, de l'hygiène publique et de la santé et ce que vous comptez faire dans les mois à venir ?*

**M. MAHMOUD.-** Je réponds à la première partie : comme vous l'indiquez, la sécurité et la tranquillité sont un devoir que nous avons envers les Villemomblois. Le départ du chef de la police ne tient à rien d'autre qu'à son choix personnel. Dans cette continuité, il convient de savoir que son départ n'a en soi rien d'extraordinaire. En effet, le renouvellement général des conseils municipaux donne lieu tous les six ans à moult mutations. C'est dû au projet politique porté par une nouvelle majorité, permettant à ces agents de se donner de nouvelles perspectives.

En outre, le nombre de policiers en France n'étant pas suffisant pour couvrir l'ensemble des demandes des collectivités, le mercato est donc d'autant plus justifié.

**M. MINETTO.-** Et juillet et août ?

**M. le MAIRE.-** La seconde partie est répondue par M. FITAMANT, élu à la prévention de la délinquance.

**M. FITAMANT.-** Nous avons un projet sur lequel nous nous sommes engagés et que nous mènerons à bien. Nous sommes d'accord avec vous sur le fait que les mesures de prévention actives sont nécessaires pour réguler les incivilités. Peut-être aurons-nous des visions différentes sur la manière de le faire.

Nous préparons la mise en place d'un dispositif ambitieux de prévention de la délinquance, qui comprendra notamment le recrutement de médiateurs intervenant dans les trois quartiers nécessitant le plus d'attention, mais pas seulement.

De manière plus précise encore, nous avons déjà procédé au recrutement d'un médiateur scolaire au collège Jean-de-Beaumont.

Enfin, nous allons rétablir les dispositifs stratégiques, supprimés par l'ancienne majorité à savoir :

- le conseil local de sécurité et prévention de la délinquance, dit CLSPD,
- le dispositif d'accueil des collégiens temporairement exclus, dit ACTE.

Comme vous le voyez, nous sommes au travail, la tranquillité des Villemomblois n'est pas un vain mot pour nous.

En outre la question des nuisibles est également un sujet faisant partie nos préoccupations. Le traitement des nuisibles au sein des logements incombe aux locataires. Pour autant, nous ne resterons pas les bras croisés. En effet, cet été, nous avons fait partir un courrier aux locataires ainsi qu'à l'OPH afin de coordonner les actions et venir à bout de cette punaise de lit et autres nuisibles.

Nous travaillons actuellement à l'élaboration d'un plan d'action avec le bailleur.

**Mme POCHON.-** *146 femmes ont été tuées en 2019 en France par leur conjoint ou ex-compagnon, soit 25 de plus que l'année précédente, selon les chiffres de l'enquête de la délégation aux victimes. 27 hommes ont également été tués au sein du couple, soit 173 décès au total. Cela représente en moyenne un décès tous les deux jours.*

*Pendant le confinement, les violences intrafamiliales ont obligé policiers et gendarmes à intervenir encore plus souvent. Villemomble n'échappe hélas pas à ces violences.*

*Pourtant, notre ville ne participe pas aux dispositifs de prévention et d'action mis en place au niveau départemental ou régional. Il n'y a pas d'élus spécifiquement chargé de la question de l'égalité femmes/hommes, ni de coordinateur désigné pour la lutte contre les violences faites aux femmes, ni de référent au niveau local. Pourtant, des actions de prévention peuvent et doivent être mises en place. La formation des agents et des élus est, en la matière, indispensable.*

*Le centre Hubertine Auclert propose des actions de formation mais aussi des kits pour mener des actions contre les violences faites aux femmes. Villemomble doit comme les autres villes de la région adhérer au réseau Territoires franciliens pour l'égalité.*

*Villemomble doit aussi signer la convention « un toit pour elle ». Il s'agit de réserver chaque année un logement, sur le contingent communal municipal ou intercommunal, pour une femme accueillie dans les centres d'hébergement des associations spécialisées dans l'accueil de femmes victimes de violences : Amicale du Nid 93 et SOS Femmes 93.*

*Ce dispositif, coordonné par l'Observatoire des violences envers les femmes, a été étendu aux femmes en très grand danger disposant d'un téléphone portable d'alerte et aux femmes bénéficiant de l'ordonnance de protection. 24 villes et 4 institutions du département (Seine-Saint-Denis habitat, CAF, la Préfecture, Plaine commune habitat) ont signé la convention. En 8 ans, 228 femmes et 397 enfants ont été relogés, soit un total de 625 personnes protégées.*

*Villemomble doit être la 25<sup>ème</sup> ville !*

*Monsieur le Maire, êtes-vous prêt à vous engager pour cette grande cause et à l'inscrire dans notre calendrier municipal ?*

**Mme LECOEUR.-** *Soyez assurée que la délégation des violences faites aux femmes est bien portée et fait l'objet d'un travail de chaque instant en coordination avec M. le Maire, le CCAS, les assistants sociaux et les associations œuvrant dans le domaine. C'est pour moi un engagement personnel et politique de toujours.*

*Lorsque nous avons des cas de violences faites aux femmes, nous apportons des aides financières notamment et nous étudions systématiquement les possibilités de relogement pour ces femmes et ces enfants. Ainsi, sans pour autant avoir besoin de réserver un seul logement sur le contingent municipal et/ou intercommunal, comme vous le suggérez, nous faisons bien plus puisque ce sont plusieurs femmes que nous relogeons lorsque ces cas se présentent.*

*Cette politique se révèle selon moi bien plus efficace. Nos moyens sont certes modestes mais nous obtenons toujours des solutions. Là où vous nous proposez de faire de l'affichage médiatique, nous préférons la discrétion de l'efficacité.*

**M. RICHARD.-** *Monsieur le Maire, ou plutôt je pense que c'est Mme la 7<sup>ème</sup> adjointe qui répondra,*

*À la fin des vacances, le centre 1,2,3 Soleil a été touché par la Covid-19. Nous savons que le service de l'enfance applique des procédures strictes et sérieuses.*

*Cependant, nous ne comprenons pas pourquoi, en tant que Maire, vous n'avez pas pris rapidement la responsabilité de confiner la dizaine d'animateurs qui étaient présents dans le centre en attendant qu'ils soient testés. À la rentrée, ils étaient présents dans les écoles. Il a fallu plusieurs jours pour que vous décidiez de les confiner.*

La question se pose aussi en ce qui concerne les enfants du centre qui venaient de toutes les écoles de Villemomble. Au moment où nous rédigeons cette question, 7 classes sont fermées.

Il faut donc maintenant Monsieur le Maire passer le braquet de l'urgence sanitaire.

Notre question sera donc : pourquoi, pendant les mois de juillet et août, n'avez-vous pas anticipé en faisant en sorte qu'un centre de test Covid soit prêt dans notre ville pour la rentrée des classes. Cela aurait permis aux familles des enfants concernés de pouvoir faire tester rapidement les enfants et les familles ainsi que les personnels.

**M. ZARLOWSKI.**- Je note déjà que vous posez plusieurs questions dans la même question, donc je vais m'attacher à répondre à une partie.

En effet, nous avons eu connaissance un vendredi soir d'un cas positif de Covid-19 au centre 1, 2, 3 soleil. Comme l'a fait M. PRINCE, je souhaite remercier chaleureusement les équipes qui ont travaillé très tard le soir, qui sont revenues toute la matinée du samedi pour informer toutes les familles concernées. Nous avons appliqué *stricto sensu* le protocole qui nous était applicable. À savoir : nous avons alerté la direction départementale de la jeunesse et l'ARS, ni l'un ni l'autre n'ayant apporté de réponse. Dans l'immédiat, nous avons procédé avec M. le Maire à la fermeture du centre 1, 2, 3 soleil pour la journée du lundi 31 août, ce qui nous a permis de procéder à la désinfection complète des locaux et de gagner du temps sur la réponse de l'ARS, qui a été aucune mise en quatorzaine, que ce soit chez les enfants ou chez les adultes puisque l'ensemble des gestes barrière avait été respecté. Donc les animateurs ont rejoint leur point d'affectation à la rentrée ainsi que les enfants.

Sur l'ouverture du centre Covid, on vous a expliqué tout à l'heure que ce n'était pas un centre de dépistage. Pour les mêmes raisons, c'est-à-dire qu'il est impossible de créer un centre de dépistage sans l'appui notamment de laboratoires, cela demande une période de traitement avec une technicité réalisée par des professionnels et un certain nombre de produits, notamment des réactifs qui ne peuvent être faits que par des laboratoires spécialisés. Il n'y a pas eu de centre de dépistage possible, quand même nous aurions mis les moyens. Nous avons essayé, nous aurions pu ouvrir le gymnase De l'Est en centre de dépistage mais nous n'avions pas le soutien des professionnels sur le sujet.

**M. le MAIRE.**- Mes chers collègues, plus rien n'étant à l'ordre du jour, je vous remercie, notamment le public pour sa patience, je n'ai plus qu'à vous souhaiter une bonne nuit.

(La séance est levée à 1 heure.)

~~~~~  
Le Secrétaire de séance,

Louise GALEY

Le Maire



Jean-Michel BLUTEAU

Publié le 09/10/2020